



2012

LES CHIFFRES DU MARCHÉ FRANÇAIS
DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE

ACPR

BANQUE DE FRANCE



Sommaire

Banques

Introduction	4
1. Le secteur bancaire en 2012.....	5
1.1. La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement..	5
1.1.1. Un actionnariat diversifié pour les capitaux d'origine française.....	6
1.1.2. Un secteur ouvert aux capitaux étrangers.....	7
1.2. Une utilisation importante du passeport européen	9
1.2.1. L'accès au marché français	9
1.2.2. L'utilisation par les établissements français du passeport européen.....	11
2. Des résultats sur base sociale en hausse en 2012	14
3. Structure des bilans sociaux.....	20
3.1. Une recomposition du passif qui privilégie la collecte de l'épargne.....	20
3.1.1. Les principales composantes du passif.....	20
3.1.2. Les ressources en provenance de la clientèle	23
3.1.3. Le financement sous forme de titres.....	25
3.2. Un maintien du financement de l'économie.....	26
3.2.1. Les principales composantes de l'actif	26
3.2.2. Les crédits à la clientèle continuent de progresser en France en 2012	27
3.2.3. Les placements sous forme de titres.....	31
4. Une vigilance toujours nécessaire sur certains risques.....	32
4.1. Un rééquilibrage du bilan des banques sous contraintes.....	32
4.2. Le risque de crédit.....	36
4.2.1. La qualité des actifs de crédit.....	36
4.2.2. Les crédits à l'habitat	37
Annexes.....	39
Glossaire.....	55
Sommaire des tableaux et graphiques.....	57

Assurances

1. Le secteur des organismes d'assurance en 2012	58
2. Une rentabilité globalement maintenue	63
2.1. Un compte de résultat global vie et non-vie résilient grâce aux produits financiers	64
2.2. Activité vie : une année de décollecte	66
2.2.1. En 2012, les primes collectées par les assureurs vie poursuivent leur baisse	66
2.2.2. Les bons résultats financiers compensent la hausse des charges de prestations et de provisions	69
2.2.3. Les provisions mathématiques progressent légèrement	70
2.3. Activité non-vie : une progression globale en 2012	71
2.3.1. Les primes progressent globalement sauf pour les assurances de transport et de construction	71
2.3.2. Des charges de sinistres et des frais de gestion en progression modérée	72
2.3.3. Des revenus financiers en progression modérée	73
3. Une structure de bilan affectée par la hausse des plus-values latentes	74
3.1. Progression du bilan en valeur nominale	74
3.2. Hausse des placements obligataires non souverains et des plus-values latentes	76
3.2.1. Une réallocation du portefeuille des placements au profit des titres obligataires non souverains	76
3.2.2. Des plus-values latentes en forte progression	77
4. La réassurance, une activité en croissance	79
4.1. Un marché de taille restreinte mais en croissance, orienté vers la couverture des risques non-vie	79
4.2. La réassurance intra-groupe permet de rationaliser la gestion interne des risques	82
5. Les points de vigilance	83
5.1. Stabilité du taux de couverture des engagements réglementés	83
5.2. Progression globale de la solvabilité	84
5.3. La couverture santé : un secteur dont l'équilibre peut se modifier	84
Annexes	90
Glossaire	107
Sommaire des tableaux et graphiques	111

Introduction

Dans une conjoncture économique difficile, les établissements de crédit et les organismes d'assurance français se sont montrés résilients en 2012 et ont affiché dans leurs comptes sociaux des résultats globalement en hausse par rapport à 2011. Le système bancaire français a continué de participer au financement de l'économie, tout en poursuivant une politique d'ajustement de la structure des bilans. Quant au secteur de l'assurance, grâce à la bonne tenue des marchés financiers en 2012, la situation prudentielle des organismes s'est renforcée.

Le présent rapport décrit la situation du marché français de la banque et de l'assurance sur la base de l'agrégation des données sociales transmises à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) par les établissements et organismes sous sa supervision. Il convient de noter que des écarts peuvent être observés entre les analyses sur base sociale développées dans ce rapport et celles sur base consolidée également publiées par l'ACPR, qui de surcroît concernent souvent les principaux groupes bancaires français et non l'ensemble du marché français.

Ainsi, sur base sociale agrégée, en 2012, le secteur bancaire français a réalisé un résultat net de 15,1 milliards d'euros sur l'ensemble de son activité, en hausse de 38 % par rapport à 2011, mais encore inférieur de 10 milliards d'euros à son niveau de 2010. Le produit net bancaire global connaît quant à lui une croissance de 7,8 % et s'établit à 115,7 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2012. Les organismes d'assurance, pris dans leur ensemble, enregistrent également une amélioration de leur résultat net : 7,7 milliards d'euros en 2012 après 6,9 milliards en 2011. Toutefois, cette hausse globale masque une disparité entre l'activité vie dont le résultat technique croît fortement (passant de 1,9 à 6,4 milliards d'euros entre 2011 et 2012) et celui de l'activité non-vie, qui subit un léger repli de 0,7 milliard d'euros pour revenir à 3,4 milliards d'euros en 2012.

Le bilan agrégé des établissements de crédit s'élève à 8 390 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 0,5 % par rapport à 2011. Il fait face à des transformations importantes, notamment au passif, qui voit la part des ressources clientèle progresser. Dans un contexte toujours marqué par une relative atonie du marché interbancaire, les banques se sont davantage recentrées sur la collecte de l'épargne en 2012, à l'occasion des relèvements successifs des plafonds du livret A et du LDD.

Ces relèvements de plafonds ne semblent pas avoir significativement pesé sur le secteur de l'assurance vie qui connaît pourtant en 2012 sa première année de décollecte nette. Celle-ci reste en effet très limitée au regard du total des encours. Sur l'ensemble de l'activité vie, les 135,5 milliards d'euros de primes perçues en 2012 sont en baisse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. La forte progression des produits financiers nets en 2012 (69,9 milliards d'euros, après 23,8 milliards en 2011) a toutefois plus que compensé cette baisse des primes, elle-même accentuée par la hausse des rachats. L'activité vie affiche ainsi de très bons résultats en 2012. La situation diffère pour l'activité non-vie pour laquelle les primes ressortent en hausse à 117,8 milliards d'euros. Cependant, la hausse globale de la sinistralité vient quelque peu grever les résultats qui terminent néanmoins à un niveau comparable à celui de ces dernières années.

En outre, le secteur de l'assurance a profité en 2012 d'une très forte augmentation des plus-values latentes pour l'ensemble des types d'organismes. Avec un total de 157,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, celles-ci représentent désormais 7,6 % du total de bilan comptable agrégé du secteur (2 068,8 milliards d'euros) et 7,1 % du bilan en valeur de marché, contribuant à renforcer la solvabilité des organismes.

Dans ce contexte particulier, l'ACPR reste attentive aux risques qui continuent de peser sur les secteurs de la banque et de l'assurance. À cet égard, les efforts de renforcement de la liquidité du système bancaire et d'amélioration de la couverture des engagements réglementés pour le secteur de l'assurance doivent être poursuivis. Pour le secteur de l'assurance, l'ACPR sera particulièrement attentive aux évolutions à venir sur le marché de la couverture santé.

Banques

1. Le secteur bancaire en 2012

1.1. La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement

Le repli, observé en 2012, de la population des établissements de crédit agréés en France (634 établissements¹ à fin 2012 contre 656 à fin 2011, cf. tableau 1) s'inscrit dans une tendance engagée depuis plusieurs années, illustrant la poursuite de la consolidation du secteur et l'adaptation des structures du système bancaire et financier. Ce recul du nombre des établissements agréés a essentiellement concerné les sociétés financières (- 11), les banques (- 4), les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen (- 4) mais également les banques mutualistes ou coopératives (- 3). Les populations respectives des caisses de crédit municipal et des institutions financières spécialisées sont restées inchangées.

La population des entreprises d'investissement relevant d'un agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a connu une légère diminution et comptait 94 établissements à fin 2012. Par rapport à 2011, dans le prolongement de la tendance de l'année précédente, le nombre des établissements de paiement agréés par l'ACPR a connu un accroissement, passant de 12 à 17, alors que la population des succursales d'établissement de paiement relevant du libre établissement est restée inchangée (4 succursales). Enfin, le nombre des établissements de crédit agréés pour exercer leurs activités à Monaco est resté globalement inchangé avec 25 établissements.

Tableau 1 : Évolution du nombre des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement en France, et des établissements de crédit à Monaco

	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011 (nombre)
A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS EN FRANCE	924	590	572	-18
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	418	310	303	-7
1.1. Banques	263	197	193	-4
dont succursales d'établissements ayant leur siège dans les pays tiers	28	22	21	-1
1.2. Banques mutualistes ou coopératives	135	95	92	-3
1.3. Caisses de crédit municipal	20	18	18	-
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	490	277	266	-11
3. INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES	16	3	3	-
B - SUCCURSALES D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN RELEVANT DU LIBRE ÉTABLISSEMENT	51	66	62	-4
TOTAL France (A + B)	975	656	634	-22

Source : ACPR.

1. Y compris les succursales de l'Espace économique européen relevant du libre établissement.

Suite du tableau 1

	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011
C - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS À MONACO	37	24	25	1
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	33	23	24	1
1.1 Banques (a)	32	23	24	1
1.2. Établissement assimilable à une caisse de crédit municipal adhérent à la FBF (a)	1	0	0	-
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	4	1	1	-
2.1. Sociétés financières exerçant divers types d'activité adhérent à l'ASF	4	1	1	-
TOTAL France et Monaco (A + B + C)	1 012	680	659	-21

(a) Le Crédit mobilier de Monaco s'est transformé en banque en septembre 2011.

ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011
Entreprises d'investissement agréées par l'ACPR	146	97	93	-4
Succursales d'entreprises d'investissement relevant du libre établissement	23	52	49	-3
TOTAL	169	149	142	-7

ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011
Établissements de paiement agréés par l'ACPR	-	12	17	5
Succursales d'établissements de paiement relevant du libre établissement	-	4	4	-
TOTAL		16	21	5

Source : ACPR.

Le système bancaire et financier français se caractérise par son actionariat diversifié et par une large ouverture internationale, qui se traduit à la fois par l'importance de la présence des établissements étrangers en France et par celle des établissements de crédit français à l'étranger.

Ainsi, à fin 2012, sur les 634 établissements de crédit actifs en France, 448 (71 %) étaient détenus par des capitaux français et 186 (29 %) par des capitaux étrangers (cf. tableau 2 et tableau 3).

1.1.1. Un actionariat diversifié pour les capitaux d'origine française

Sur le total des établissements de crédit à capitaux français, à la fin de 2012, 329 (73 % du total) appartenaient à des groupes bancaires non publics, dont 244 (54 %) à des groupes bancaires mutualistes français et 85 (19 %) à des grands groupes privés (cf. tableau 2). Le reste des établissements (27 % du total) était sous le contrôle d'actionnaires relevant d'autres secteurs économiques : 34 établissements (8 % du total) appartenaient à des groupes du secteur industriel, commercial et des services, 29 (7 %) à d'autres groupes financiers ou à actionariat partagé, 27 (6 %) au secteur public, 18 (4 %) à des actionnaires majoritairement personnes physiques et 10 (2 %) à des groupes d'assurance. Les groupes industriels ou commerciaux représentent encore une part significative dans l'actionariat de la population des établissements de crédit, situation différente de celle observée dans des pays comme l'Italie, l'Allemagne ou les États-Unis. La proportion des établissements de crédit détenus par des groupes d'assurance reste en revanche comparativement faible.

Tableau 2 : Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat à fin 2012

Appartenance	Nombre d'établissements de crédit en 2012					Nombre de groupes actionnaires en 2012
	Banques	Banques mutualistes	Sociétés financières	Autres (a)	Total	
Grands groupes bancaires privés	30		55		85	2
Établissements bancaires publics	3		4	20	27	4
Groupes mutualistes	59	91	94		244	4
Assurances	4	1	5		10	7
Industrie, commerce, services, BTP, groupes professionnels	14		20		34	23
dont secteur public	1		2			2
Établissements à actionnariat partagé (établissements de crédit, investisseurs, institutionnels)	6		22	1	29	26
Groupes financiers diversifiés			1		1	1
Actionnariat personnes physiques	9		9		18	17
TOTAL	125	92	210	21	448	84

(a) Caisses de crédit municipal et institutions financières spécialisées.
Source : ACPR.

1.1.2. Un secteur ouvert aux capitaux étrangers

Le système bancaire et financier français est largement ouvert aux établissements étrangers. Fin 2012, sur les 186 établissements de crédit qui étaient sous contrôle étranger, 130 étaient des banques, 55 des sociétés financières et on comptait aussi une institution financière spécialisée (cf. tableau 3). En outre, 62 entreprises d'investissement et 7 établissements de paiement étaient également sous capitaux étrangers et 75 bureaux de représentation étaient recensés (cf. tableau 4).

Tableau 3 : Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat et par origine géographique à fin 2012

Secteur d'appartenance	Nombre d'établissements de crédit à fin 2012								Total nombre de groupes
	Banques				Sociétés financières et IFS				
	OCDE		Pays tiers	Total	OCDE		Pays tiers	Total	
	EEE	Autres pays			EEE	Autres pays			
Succursales de groupes bancaires	62	6	15	83					} 99
Filiales de groupes bancaires	10	5	10	25	19	1	3	23	
Assurances	3	1		4	2			2	5
Groupes financiers	2	4	1	7		7		7	13
Industrie, commerce, services	1	3		4	9	12		21	11
Actionnariat personnes physiques		3	1	4				0	4
Actionnariat bancaire ou financier partagé	1		2	3	3			3	5
TOTAL	79	22	29	130	33	20	3	56	137

Source : ACPR.

Parmi les 186 établissements de crédit sous contrôle étranger, sous forme de filiales ou de succursales, 112 sont détenus par des résidents de l'Espace économique européen, notamment britanniques (31), allemands (23), belges (13), italiens (11) et néerlandais (10) (cf. tableaux 3, 4 et 5).

Les 74 établissements de crédit contrôlés par des capitaux de pays tiers (hors Espace économique européen) sont principalement d'origine américaine (au total 29 établissements se décomposant en 9 banques, 19 sociétés financières et une institution financière spécialisée).

Tableau 4 : La présence étrangère en France : évolution des différentes formes d'implantation

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	264	248	240	237	239	230	214	204	195	186
BANQUES	168	164	161	161	161	155	147	142	137	130
Succursales	80	82	81	84	88	93	93	91	88	83
Espace économique européen	52	55	55	59	64	70	70	68	66	62
Pays tiers	28	27	26	25	24	23	23	23	22	21
Sociétés de droit français	88	82	80	77	73	62	54	51	49	47
Espace économique européen										
Filiales de banques étrangères	47	40	40	34	33	21	16	13	11	10
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	10	8	8	9	9	9	7	7	7	6
Actionnariat bancaire ou financier partagé		1	1	1			1	1	1	1
Pays tiers										
Filiales de banques étrangères	16	16	15	15	14	16	15	15	14	15
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	13	15	14	15	14	13	13	13	13	13
Actionnariat bancaire ou financier partagé	2	2	2	3	3	3	2	2	2	2
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	95	83	78	75	76	74	66	61	57	55
Espace économique européen										
Sociétés financières à vocation diverse	68	58	57	55	54	53	42	36	33	33
Pays tiers										
Sociétés financières à vocation diverse	27	25	21	20	22	21	24	25	24	22
INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1
ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (a)	55	53	52	56	67	75	71	76	66	62
Espace économique européen	44	42	41	43	54	63	61	66	55	51
Succursales	23	24	23	28	41	52	53	59	52	49
Succursale non passeportable	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-
Sociétés de droit français	21	18	17	14	12	11	8	7	3	2
Pays tiers	11	11	11	13	13	12	10	10	11	11
ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	0	0	0	0	0	0	0	1	7	7
Succursales de l'Espace économique européen								1	4	4
Sociétés de droit français									3	3
Espace économique européen									1	1
Pays tiers									2	2
BUREAUX DE REPRÉSENTATION	75	78	75	74	78	80	77	74	77	75
Espace économique européen	35	39	31	28	31	32	29	27	27	27
Pays tiers	40	39	44	46	47	48	48	47	50	48

(a) Hors sociétés de gestion de portefeuille.
Source : ACPR.

1.2. Une utilisation importante du passeport européen

1.2.1. L'accès au marché français

À SAVOIR

Liberté d'établissement

La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'un établissement permanent. Cette modalité du passeport, qui s'exerçait jusqu'alors sous la forme de l'implantation d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).

Liberté de prestation de services

La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi.

Le libre établissement via l'implantation d'une succursale

Sur un total de 115 succursales d'origine européenne (cf. tableau 5), ce sont celles – établissements de crédit et entreprises d'investissement confondus – ayant leur siège au Royaume-Uni qui sont les plus nombreuses en France, avec 63 implantations en 2012. Le nombre de succursales britanniques tend à se stabiliser après avoir connu une forte progression jusqu'en 2008 dans le contexte de la mise en œuvre de la directive sur les marchés d'instruments financiers qui a permis aux entreprises d'investissement d'un pays communautaire de bénéficier de la reconnaissance mutuelle sur une gamme plus large de services et d'instruments, en particulier les instruments financiers à terme, et de pouvoir recourir à des agents liés qu'elles ont mandatés pour fournir certains services d'investissement pour leur compte.

Le passeport européen, via l'établissement d'une succursale, reste un vecteur largement utilisé pour s'implanter en France. Mais il tend aujourd'hui à régresser légèrement, notamment du fait des réorganisations dictées par la conjoncture économique et la crise financière. La succursale reste toutefois une forme d'exercice en France qui est très fréquemment utilisée par les établissements de pays tiers à l'Espace économique européen (EEE). À partir d'une seule entité agréée dans l'un des pays de l'EEE, ils peuvent utiliser leur droit au passeport pour exercer des activités dans un ou plusieurs autres pays de la zone. Ainsi, au sein des 115 succursales d'établissements ayant leur siège dans un État membre de l'EEE recensées en France au 31 décembre 2012, 53 appartiennent à des groupes détenus par un actionariat final de pays tiers à l'EEE, soit 46 % de cette population (contre 38 % à fin 2010).

Tableau 5 : Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes en France

	2002	2009	2010	2011	2012
Principaux pays de notification	74	123	127	122	115
Royaume-Uni	31	60	64	66	63
Allemagne	12	16	15	14	15
Italie	6	7	7	7	6
Pays-Bas	4	7	7	5	4
Espagne	8	6	6	6	4
Autres pays	13	27	28	24	23
Succursales communautaires dont l'actionnariat ultime est tiers à l'EEE	16	45	49	53	53
États-Unis	9	28	30	32	32
Japon	2	4	5	4	4
Suisse	1	3	3	4	4
Liban	1	1	1	1	1
Canada	0	2	2	3	3
Autres pays	3	7	8	9	9

Source : ACPR.

Le recours à des agents ou à des distributeurs de monnaie électronique

Depuis la mise en œuvre de la directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement, le recours à des agents pour fournir ces services sur le territoire français se développe de manière très importante. En 2012, 5 310 agents étaient déclarés par des établissements de paiement européen, soit près du double du nombre enregistré en 2011. Ces déclarations sont le fait de deux États européens : l'Irlande avec 55 % des déclarations et le Royaume-Uni avec 45 %. La mise en œuvre de la deuxième directive sur la monnaie électronique (directive 2009/110/CE) a conduit par ailleurs à une vingtaine de déclarations de recours à des distributeurs par des établissements de monnaie électronique britanniques.

La libre prestation de services

L'autre forme d'utilisation du passeport européen relève de la libre prestation de services (LPS), correspondant à l'exercice d'une activité dans un autre pays de l'EEE, sans présence permanente dans ce dernier. Le nombre d'établissements ayant déclaré leur intention d'intervenir en libre prestation de services constitue le seul indicateur de mesure de l'importance de cette modalité d'exercice de l'activité. Au 31 décembre 2012, 540 établissements de crédit, 2 499 entreprises d'investissement, 160 établissements de paiement et 27 établissements de monnaie électronique européens sont ainsi autorisés à intervenir en France en libre prestation de services (cf. tableau 6). Sur un an, le nombre d'établissements ayant notifié leur intention d'exercer une activité en France a progressé de 9 % (comme en 2011), après un accroissement de 14 % en 2010, passant de 2 965 en 2011 à 3 226 en 2012.

Tableau 6 : Nombre de déclarations de Libre prestation de services (LPS) en vigueur au 31 décembre 2012

Pays	Libre prestation de services en France			
	Déclarations émanant de 540 établissements de crédit agréés dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 2 499 entreprises d'investissement agréées dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 160 établissements de paiement agréés dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 27 établissements de monnaie électronique dans un autre État membre de l'EEE
Allemagne	88	54	5	
Autriche	29	23		
Belgique	27	18	2	
Bulgarie		5	3	
Chypre	5	82		
Danemark	15	15	1	
Espagne	22	25	3	
Estonie	1	1		
Finlande	8	5	1	
Grèce	2	10		
Hongrie	7	2		
Irlande	37	46	4	
Islande	6			
Italie	27	7	1	
Lettonie	2	1		
Liechtenstein	5	13		
Lituanie		1		1
Luxembourg	62	44	3	3
Malte	8	8	1	1
Norvège	4	25		
Pays-Bas	68	94	8	
Pologne	2	2		
Portugal	18	5		
Rép. tchèque	1	2		
Roumanie		1		
Royaume-Uni	80	1 996	123	22
Slovaquie		2	1	
Slovénie		1	4	
Suède	16	11		
TOTAL	540	2 499	160	27

Source : ACPR.

1.2.2. L'utilisation par les établissements français du passeport européen

Le libre établissement

Les établissements français utilisent le passeport européen essentiellement pour ouvrir des implantations en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne et, dans une moindre mesure, en Belgique. Depuis 2009, le nombre de succursales communautaires ouvertes par des établissements français a tendance à se stabiliser et même à décroître avec un total de 161 succursales à fin 2012 (contre 168 à fin 2011, cf. tableau 7), pour les mêmes motifs de réorganisation que ceux soulignés plus haut pour les autres banques européennes.

Tableau 7 : Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes dans d'autres pays de l'EEE

Principaux pays de notification	2002	2009	2010	2011	2012
Royaume-Uni	20	24	24	22	22
Allemagne	17	26	26	26	26
Italie	16	25	24	26	24
Espagne	16	21	23	24	24
Belgique	12	15	16	18	17
Luxembourg	7	5	5	5	5
Pays-Bas	6	7	7	7	8
Portugal	6	8	8	8	7
Autres pays	15	34	33	32	28
Total	115	165	166	168	161

Source : ACPR.

Par ailleurs, les établissements de paiement français ont déclaré 55 agents, principalement en Allemagne.

La libre prestation de services

Au 31 décembre 2012, on dénombre 1 262 déclarations émanant de 156 établissements de crédit français et 610 déclarations de 51 entreprises d'investissement françaises qui souhaitent intervenir dans un autre pays de l'EEE, auxquelles s'ajoutent 92 déclarations émanant de 6 établissements de paiement français (cf. tableau 8). Les pays dans lesquels les établissements français souhaitent exercer des activités sont principalement, par ordre décroissant du nombre des déclarations :

- le Royaume-Uni (99), l'Italie (98), la Belgique (90), l'Allemagne (85) et l'Espagne (77) pour les établissements de crédit ;
- la Belgique (47), les Pays-Bas (43), le Royaume-Uni (40), l'Allemagne (36) et le Luxembourg (37) pour les entreprises d'investissement.

On retrouve les mêmes principaux pays d'implantation, mais sur des chiffres beaucoup plus faibles, de l'ordre de 5 ou 6 déclarations par pays, pour les 6 établissements de paiement français exerçant en libre prestation de services.

Tableau 8 : Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2012

Pays	Libre prestation de services dans les autres États membres de l'Espace économique européen		
	Déclarations émanant de 156 établissements de crédit agréés en France	Déclarations émanant de 51 entreprises d'investissement agréées en France	Déclarations émanant de 6 établissements de paiement agréés en France
Allemagne	85	36	5
Autriche	51	22	3
Belgique	90	47	6
Bulgarie	20	8	3
Chypre	19	11	2
Danemark	45	19	2
Espagne	77	35	5
Estonie	20	12	2
Finlande	39	22	2
Grèce	42	17	2
Hongrie	28	13	4
Irlande	50	25	4
Islande	16	10	1
Italie	98	34	5
Lettonie	19	12	2
Liechtenstein	18	13	
Lituanie	19	12	3
Luxembourg	74	37	5
Malte	20	12	2
Norvège	30	18	1
Pays-Bas	69	43	4
Pologne	32	13	4
Portugal	63	31	4
Rép. tchèque	25	13	3
Roumanie	26	8	5
Royaume-Uni	99	40	5
Slovaquie	24	12	3
Slovénie	17	12	3
Suède	47	23	2
TOTAL	1 262	610	92

Source : ACPR.

2. Des résultats sur base sociale en hausse en 2012

Cette année, l'ensemble des chiffres et analyses présentés dans cette partie du rapport s'appuie uniquement sur l'examen des comptes sociaux des établissements de crédit résidents. L'analyse à fin 2012 des comptes consolidés des grands groupes bancaires français, qui a fait l'objet d'une publication séparée², a montré que, sur la base de leurs comptes consolidés, les six grands groupes bancaires français ont fait preuve de résilience en 2012 et ont continué à financer l'économie, malgré la stagnation de l'activité économique qui a pesé sur leurs résultats.

Les éléments développés dans la suite de ce rapport reposent sur l'agrégation des données individuelles déclarées par l'ensemble des établissements sur base sociale, qui permet de décrire en détail le système bancaire français selon deux périmètres³ :

- « activité en France » : ce périmètre décrit l'activité et la situation des banques françaises et étrangères en France (métropole et départements d'outre-mer) ;
- « ensemble de l'activité » : au périmètre précédent sont ajoutés les comptes des succursales à l'étranger des établissements de crédit français. Ce périmètre sera privilégié, dans la mesure de la disponibilité des données.

Des écarts peuvent être observés entre les analyses sur base sociale développées dans ce rapport et celles sur base consolidée précédemment publiées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui de surcroît concernaient uniquement les principaux groupes bancaires français (cf. encadré 1). Ainsi, alors que le produit net bancaire (PNB) de ces grands groupes ressort en baisse au niveau consolidé (même après certains retraitements permettant d'affiner l'analyse économique des comptes), le PNB du système bancaire français, calculé sur base sociale, sur l'ensemble de la population, progresse en 2012 pour s'établir à 115,9 milliards d'euros, après 105,8 milliards en 2011, soit une hausse de + 7,9 % (cf. tableau 9). L'activité des succursales à l'étranger, à 12,8 milliards d'euros, représente une proportion non négligeable de ce PNB global (11,0 %).

ENCADRÉ 1 : PRINCIPALES DIFFÉRENCES MÉTHODOLOGIQUES ENTRE LES ANALYSES SUR BASE CONSOLIDÉE ET SUR BASE SOCIALE AGRÉGÉE PUBLIÉES PAR L'ACPR

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent d'une part de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse des grands groupes bancaires français s'appuie sur l'examen de leurs comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur³.

S'agissant des différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires français, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble de l'activité des groupes bancaires français, y compris internationale. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers.

2. « La situation des grands groupes bancaires français à fin 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 13, juin 2013.

3. Les mentions « activité en France » et « ensemble de l'activité » figurant en bas des tableaux et graphiques permettent de distinguer le périmètre retenu.

4. Cet encadré n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations en bilan comme en compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation des soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé des établissements de crédit résidents, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B).

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes concerne principalement les opérations interbancaires et opérations sur titres, à l'actif comme au passif. Toutefois, concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

Tableau 9 : Compte de résultat simplifié des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	Activité en France				Ensemble de l'activité			
	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
Produit net d'exploitation bancaire (a)	87,9	90,7	98,8	9,0	101,9	102,5	111,0	8,3
Produits accessoires et divers nets	3,6	4,8	4,4	-8,1	3,7	4,8	4,7	-2,5
Produit net bancaire (a)	91,6	95,5	103,2	8,1	105,7	107,3	115,7	7,8
Frais généraux	57,8	59,4	60,7	2,2	65,0	67,0	68,0	1,5
Résultat brut d'exploitation	31,1	33,1	39,6	19,6	37,7	37,1	44,5	19,9
Résultat d'exploitation	22,3	20,2	28,8	42,3	27,8	22,8	34,6	52,1
Gains nets sur actifs immobilisés	-2,3	-10,3	-13,6	-32,8	-2,5	-10,4	-13,7	-31,5
Résultat courant avant impôt	20,0	10,0	15,2	52,0	25,3	12,3	20,9	69,6
Résultat net	21,1	9,6	11,0	14,6	25,1	10,9	15,1	38,3

(a) Données provisoires.

N.B. : les détails des soldes intermédiaires de gestion peuvent ne pas être égaux à la somme des composants intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Ce point est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit.

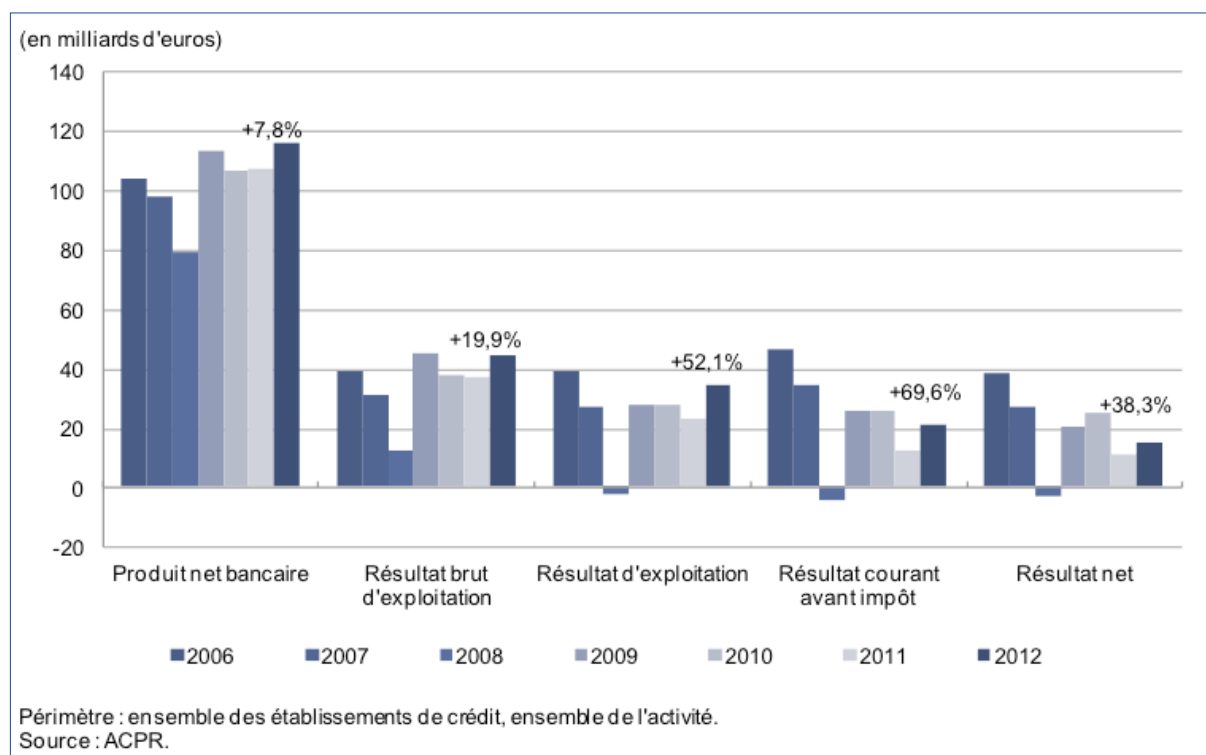
Source : ACPR.

Sur l'activité en France, les frais généraux progressent de 2,2 % en 2012, principalement en raison d'une augmentation des frais de personnel, qui représentent 56 % de ce poste (cf. annexe 2). Le résultat brut d'exploitation, comme le résultat d'exploitation⁵, s'établit en très forte hausse, à respectivement + 19,6 % et + 42,3 %. En revanche, les fortes pertes nettes sur les actifs immobilisés (13,7 milliards d'euros, cf. annexe 2), provenant principalement des participations dans les entreprises liées, viennent lourdement réduire le résultat courant avant impôt qui s'établit à 15,2 milliards d'euros en 2012, après 10,0 milliards en 2011.

Au final, le résultat net s'établit à 11,0 milliards d'euros en 2012 sur l'activité en France, en croissance de 14,6 % par rapport à 2011. La prise en compte du résultat des succursales à l'étranger (+ 4,1 milliards d'euros), porte le résultat net sur l'ensemble de l'activité à 15,1 milliards d'euros, soit une progression de + 38,3 % par rapport à 2011. Les niveaux de résultat net pour 2012 restent toutefois en deçà de ceux atteints en 2010 ou avant la crise comme l'illustre le graphique 1.

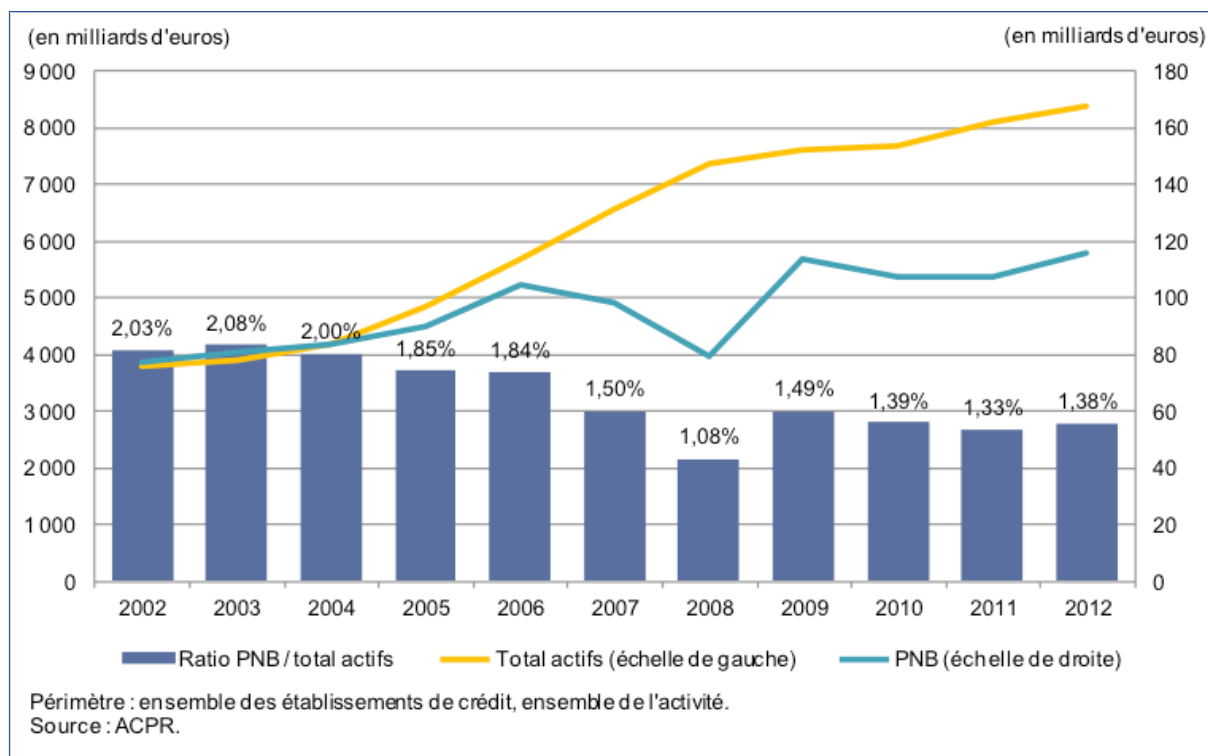
5. Le résultat d'exploitation est obtenu en retranchant du résultat brut d'exploitation les éléments suivants : a) dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables et b) dotations nettes aux provisions pour risques et charges.

Graphique 1 : Principaux soldes intermédiaires de gestion



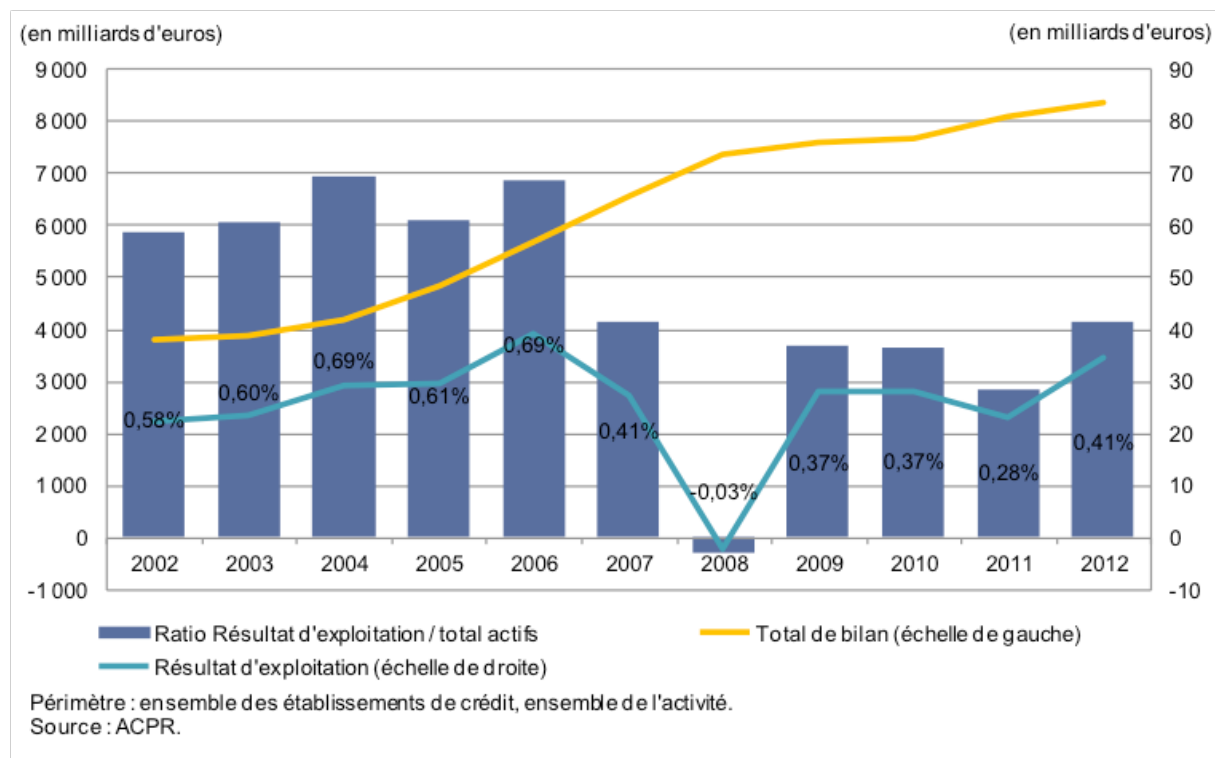
Rapporté au total de bilan moyen de chaque exercice, le PNB connaît également une amélioration en 2012 pour représenter 1,4 % du bilan (+ 0,1 point de pourcentage par rapport à 2011, cf. graphique 2). Ce ratio était descendu jusqu'à 1,1 % du bilan au plus fort de la crise, en 2008, année où le PNB du système bancaire français a atteint son plus faible niveau depuis 2002. Le point haut de 2009 (1,5 % du bilan) s'expliquait à la fois par un rebond du PNB et par une légère contraction du total de bilan. Au cours des trois dernières années, ce ratio s'est finalement stabilisé entre 1,3 % et 1,4 %, soit là encore à un niveau inférieur à celui d'avant la crise.

Graphique 2 : PNB rapporté au total de bilan



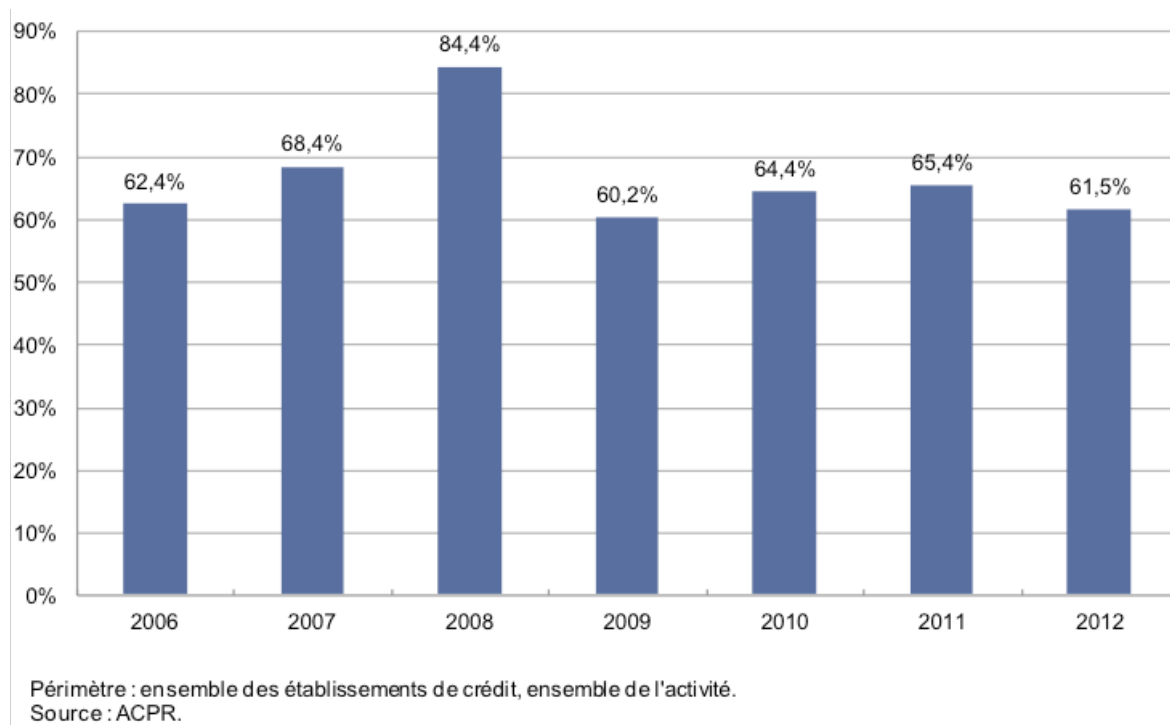
S'agissant du résultat d'exploitation exprimé en proportion du bilan (cf. graphique 3), il s'établit à 0,4 % en 2012, en hausse de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2011. Si ce ratio demeure inférieur à son niveau d'avant la crise (moyenne 2002-2006), il retrouve cependant le niveau de 2007. Le résultat d'exploitation atteint 34,6 milliards d'euros en 2012 sur l'ensemble de l'activité, soit un niveau qui se rapproche de celui de 2006.

Graphique 3 : Résultat d'exploitation rapporté au total de bilan



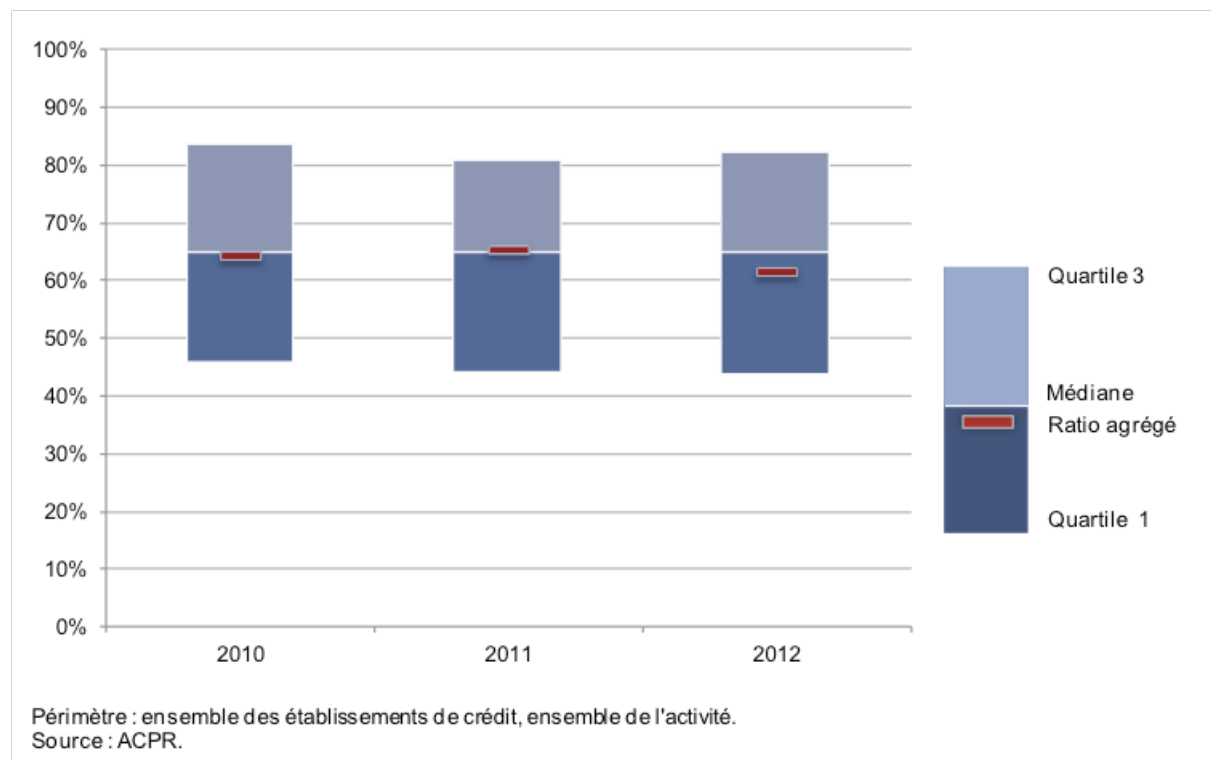
Calculé sur base sociale, le coefficient net d'exploitation de la population des établissements de crédit se réduit de 3,9 points de pourcentage entre 2011 et 2012 pour s'établir à 61,5 % à fin 2012 (cf. graphique 4). Ce ratio mesure de façon synthétique le rapport entre l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure et le PNB (cf. annexe 2).

Graphique 4 : Coefficient net d'exploitation



Toutefois, l'analyse en dispersion montre que le coefficient médian demeure stable à 65 %, signe que cette maîtrise des frais de fonctionnement ne s'est améliorée que pour une partie des établissements de crédit (cf. graphique 5). Le redressement de leur rentabilité constitue en effet un enjeu majeur pour les banques françaises, qui ont engagé et doivent poursuivre des efforts en la matière.

Graphique 5 : Dispersion du coefficient net d'exploitation



3. Structure des bilans sociaux

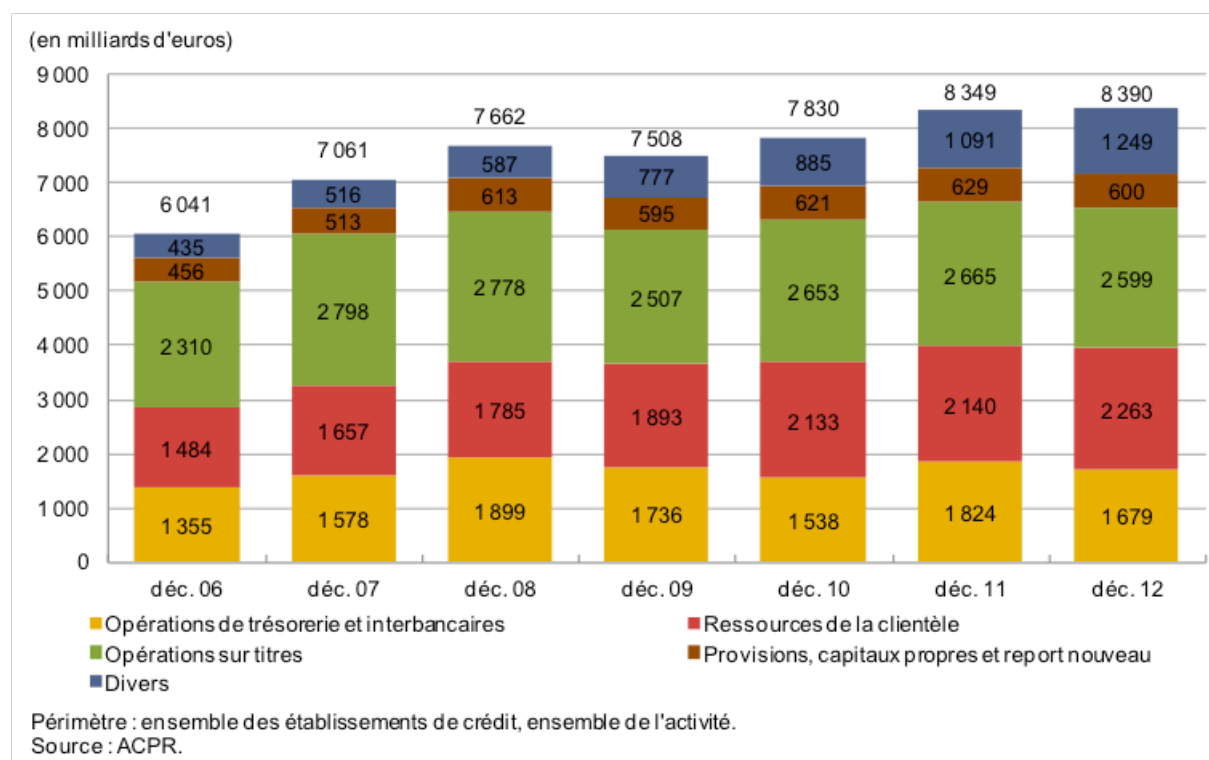
3.1. Une recomposition du passif qui privilégie la collecte de l'épargne

Le total de bilan agrégé du système bancaire français progresse de seulement 0,5 % entre fin 2011 et fin 2012, passant de 8 349 à 8 390 milliards d'euros sur l'ensemble de l'activité. Cette évolution interrompt le mouvement observé les deux années précédentes, caractérisé par un taux de croissance sensiblement supérieur (+ 6,6 % entre 2010 et 2011 et + 4 % entre 2009 et 2010).

3.1.1. Les principales composantes du passif

Concernant le passif (cf. graphique 6), les opérations interbancaires et les opérations sur titres se contractent significativement, de respectivement 145 et 66 milliards entre fin 2011 et fin 2012. Cette réduction est en partie compensée par l'augmentation des ressources de la clientèle⁶ qui s'accroissent de 123 milliards d'euros (+ 5,7 %) sur l'année 2012.

Graphique 6 : Les composantes du passif

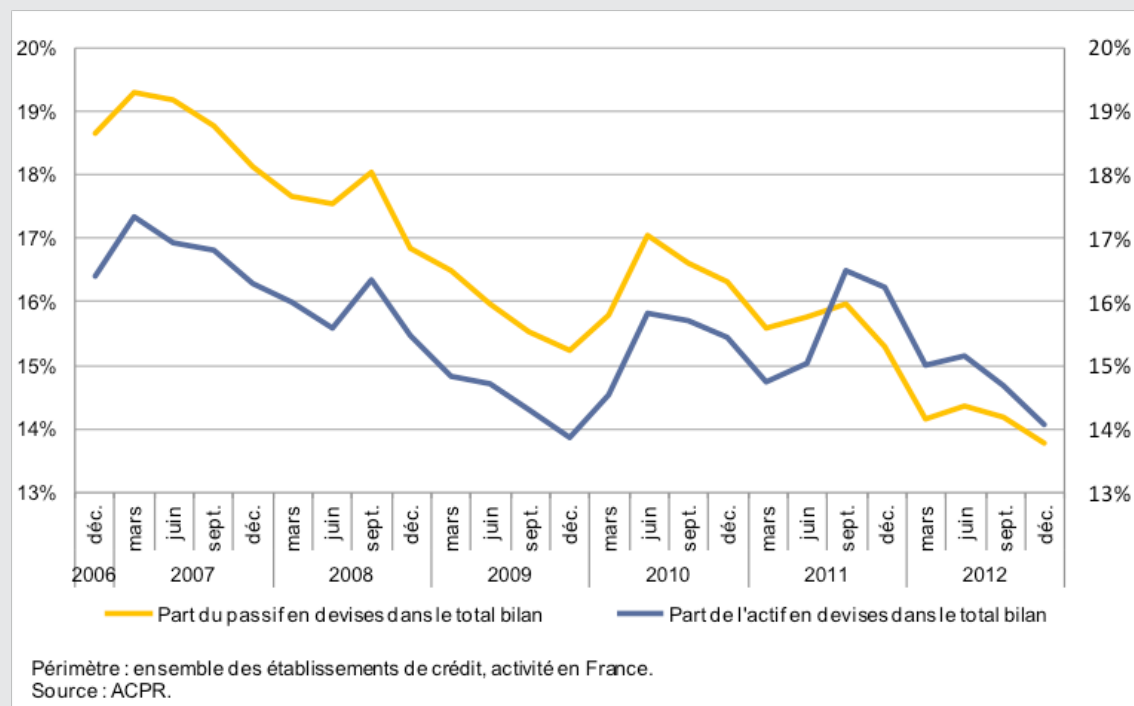


6. Les ressources de la clientèle comprennent à la fois les opérations avec la clientèle financière (370 milliards d'euros) et les opérations avec la clientèle non financière (1 892 milliards d'euros). Dans le présent rapport, le terme « clientèle » sans plus de précision correspond à cet ensemble.

ENCADRÉ 2 : PART DES OPÉRATIONS EN DEVISES DE BILAN

L'évolution de la part des opérations réalisées en devises, à l'actif comme au passif du bilan, suit une tendance baissière (cf. graphique 7) et une inversion de l'importance respective des actifs et passifs en devises est observée depuis mi-2011. Jusqu'à mi-2011, le passif en devises était en effet supérieur à l'actif en devises, mais, depuis la crise de l'été 2011, qui s'est traduite en particulier par un accès plus tendu au refinancement en dollars, le passif en devises a fortement chuté. Quant aux actifs en devises, après une phase transitoire de hausse (2009-2011), ils ont régulièrement diminué pour s'établir finalement à un niveau sensiblement équivalent à celui des passifs, autour de 14 % du bilan.

Graphique 7 : Part des opérations en devises au bilan



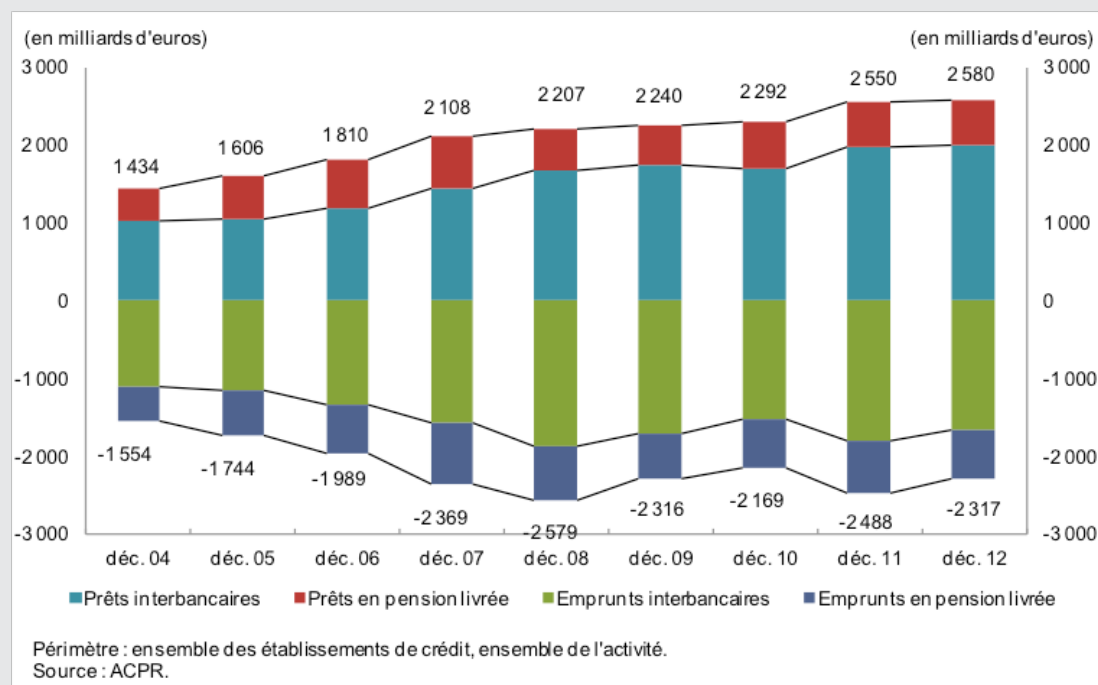
ENCADRÉ 3 : LES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Après une progression en valeur absolue des opérations interbancaires en 2011 au passif comme à l'actif, seules les opérations interbancaires du passif se sont réduites en 2012 (2 317 milliards d'euros après 2 488 milliards en 2011) alors que celles de l'actif ont progressé de 30 milliards pour atteindre 2 580 milliards (cf. graphique 8).

Au passif, on observe de forts mouvements sur la ligne « comptes et emprunts » par laquelle transitent à la fois les opérations de refinancement auprès des banques centrales et celles auprès des banques commerciales (cf. annexe 5). Ainsi, après une augmentation de 263 milliards d'euros entre 2010 et 2011, en partie liée à la première opération de VLTRO⁶, cette ligne « comptes et emprunts » se réduit de 175 milliards entre 2011 et 2012, traduisant notamment les remboursements partiels de VLTRO effectués par les banques françaises en 2012.

À l'actif, la progression globale de 30 milliards d'euros de 2011 à 2012 recouvre plusieurs phénomènes qui se compensent : d'une part, une progression de 127 milliards d'euros des avoirs détenus auprès des banques centrales (avec un recours important à la facilité de dépôt de la BCE) et, d'autre part, une contraction des autres prêts interbancaires de 93 milliards (cf. annexe 5). L'évolution de l'actif interbancaire retrace également les opérations des banques françaises avec la Caisse des dépôts et consignations, liées au mécanisme de centralisation de l'épargne réglementée⁷.

Graphique 8 : Les opérations interbancaires



Enfin, au hors-bilan, on constate que les engagements de financement reçus des établissements de crédit (421 milliards d'euros) représentent près de trois fois les engagements donnés (153 milliards d'euros, cf. annexe 9). Cela s'explique par l'inscription au hors-bilan des lignes disponibles auprès de la banque centrale dans le cas de non-utilisation de l'ensemble des collatéraux déposés en garantie.

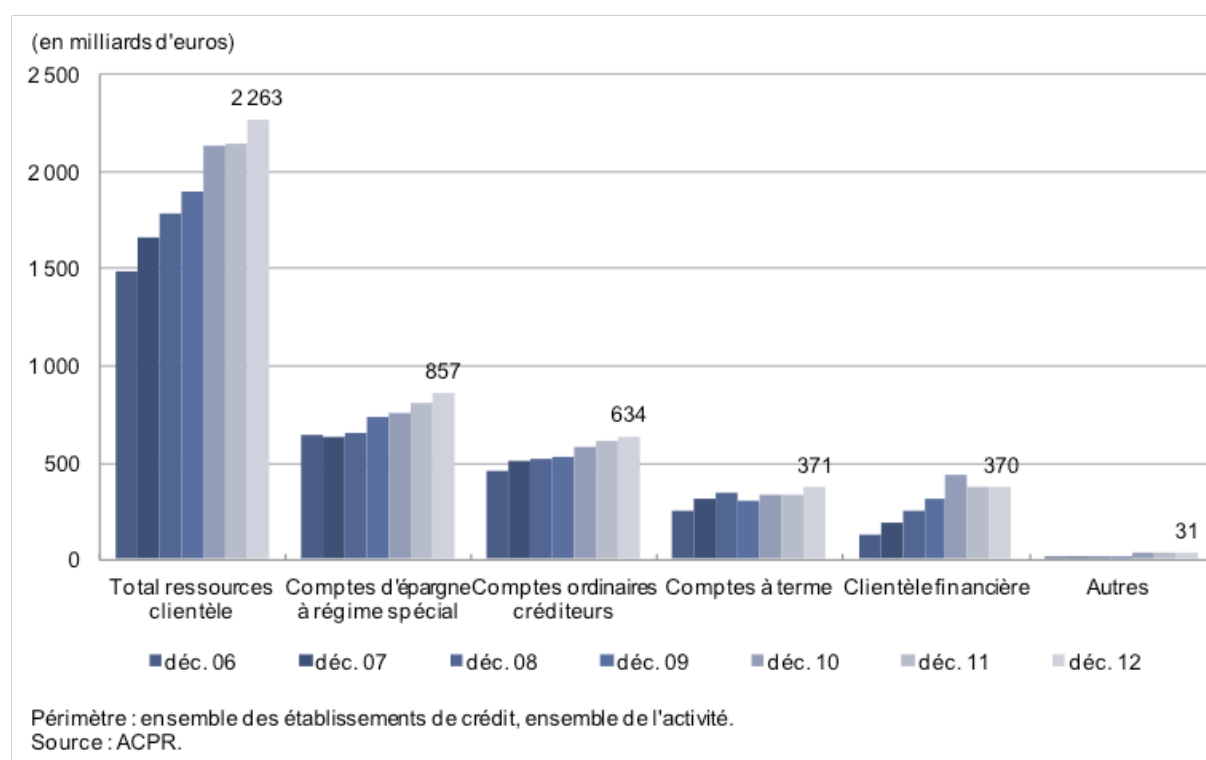
7. VLTRO : *Very Long Term Refinancing Operations* ou opérations de refinancement à long terme. La première opération de VLTRO a été mise en œuvre par la BCE le 23 décembre 2011.

8. L'encours global des fonds centralisés à la Caisse des dépôts, capitalisation comprise, progresse de 33 milliards pour atteindre 255,5 milliards d'euros fin 2012, en hausse de 14,8 % par rapport à fin 2011 (222,5 milliards). Source : rapport annuel du fonds d'épargne (CDC).

3.1.2. Les ressources en provenance de la clientèle

En 2012, la contraction des opérations interbancaires et sur titres au passif des banques (respectivement - 7,9 % et - 2,5 %) a été en grande partie compensée par une hausse des ressources collectées auprès de la clientèle : leur total s'accroît de 123 milliards d'euros, soit une hausse de + 5,8 % entre fin 2011 et fin 2012. La répartition de la collecte de l'épargne est présentée dans le graphique 9. Cette hausse des ressources, qui favorise toutes les formes de placements disponibles à court terme, traduit la préférence plus grande des ménages pour la liquidité en période d'incertitude. Elle profite aux trois principaux segments d'épargne : en premier lieu les comptes d'épargne à régime spécial⁹ avec + 57 milliards d'euros collectés (en progression de 7,2 % par rapport à fin 2011), puis les comptes à terme avec + 42 milliards d'euros (+ 12,8 % sur un an) et enfin les comptes ordinaires créditeurs avec + 30 milliards d'euros (en hausse de + 4,9 %).

Graphique 9 : Les ressources de la clientèle



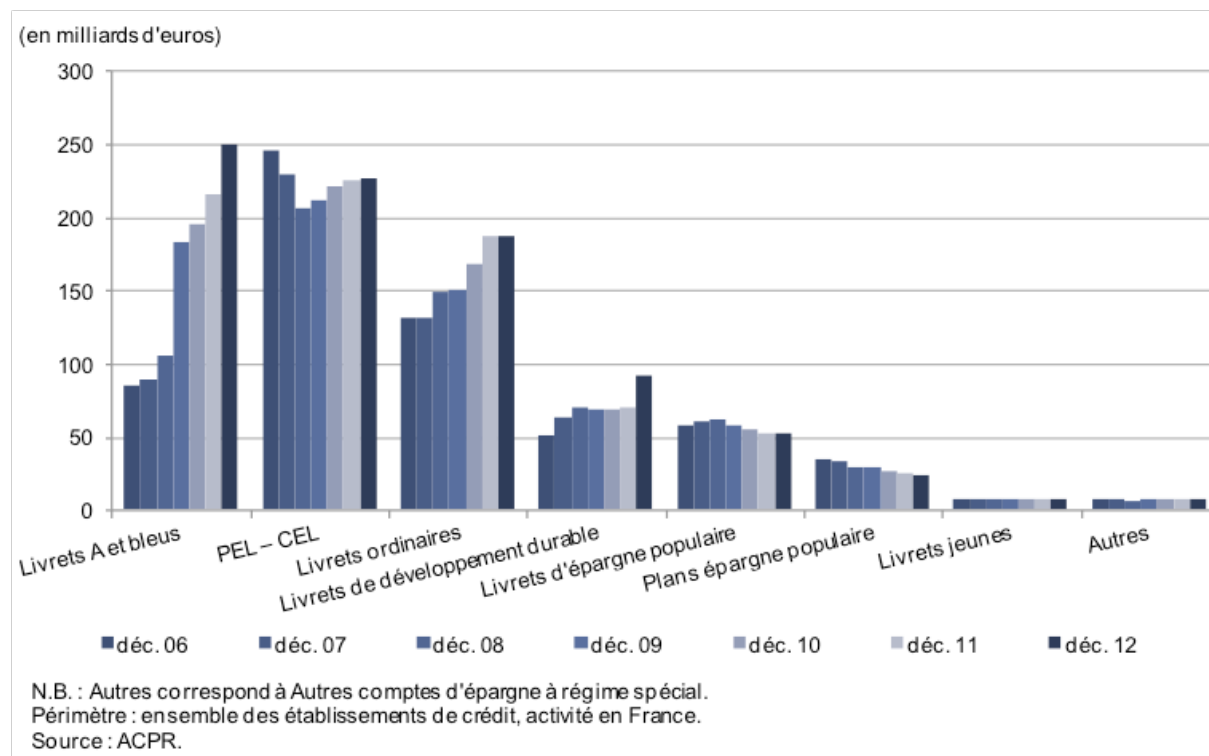
De façon plus détaillée, l'accroissement de 57 milliards d'euros observé sur les comptes d'épargne à régime spécial provient pour l'essentiel de la hausse des encours de livrets A et livrets bleus, qui progressent de 34 milliards (+ 15,3 %) pour atteindre près de 250 milliards d'euros fin 2012 (activité en France, clientèle résidente et non résidente, cf. graphique 10).

Le relèvement de 25 % du plafond du livret A au 1^{er} octobre 2012 explique en grande partie cette forte progression, un surcroît de collecte étant nettement observé sur le quatrième trimestre (cf. graphique 11). Pour leur part, les livrets de développement durable (LDD) connaissent un accroissement de 22 milliards d'euros, pour atteindre 92,2 milliards fin 2012. Cette progression de près d'un tiers par rapport au niveau de fin 2011 s'explique également par le doublement du plafond du LDD.

Pour autant, la très forte hausse des placements sur ces livrets n'a pas significativement nui aux encours des autres produits d'épargne à régime spécial dans la mesure où les plus fortes baisses annuelles enregistrées sont restées mesurées : - 1,5 % pour les livrets d'épargne populaire et - 1,4 % pour les plans épargne populaire.

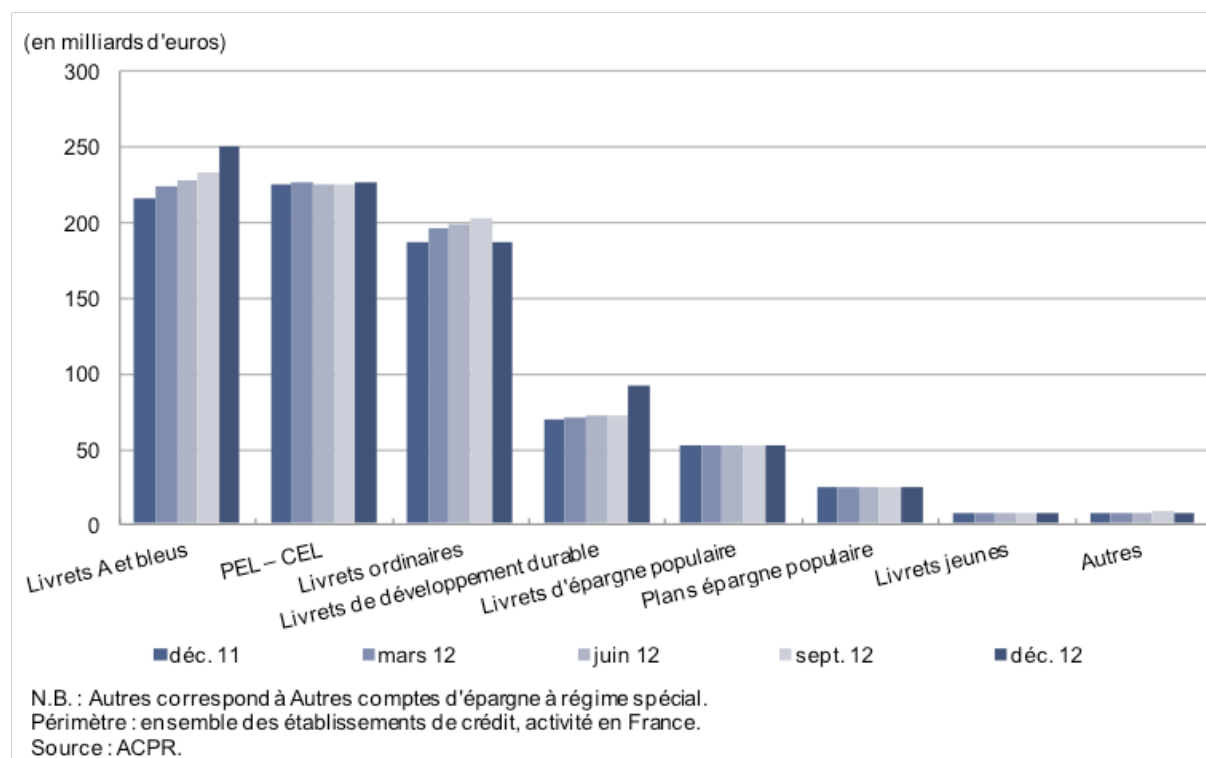
9. Les livrets ordinaires appartiennent à cette catégorie.

Graphique 10 : Les comptes d'épargne à régime spécial



En évolution trimestrielle (cf. graphique 11), on constate qu'au premier trimestre 2012, la collecte a tout d'abord fortement bénéficié aux livrets ordinaires (+ 5 % entre décembre 2011 et mars 2012). L'encours de ces livrets a ensuite continué à progresser jusqu'en septembre 2012, puis, au quatrième trimestre, un large transfert d'épargne est observé, de ces livrets vers les livrets A et LDD lors du relèvement des plafonds. Les livrets ordinaires ont donc été alimentés de façon temporaire par les ménages au cours de l'année 2012 avant que ce surcroît de collecte ne soit utilisé pour alimenter les livrets A et LDD au moment du relèvement des plafonds (quatrième trimestre). Leur niveau en fin d'année retrouve finalement celui du début de période.

Graphique 11 : Les comptes d'épargne à régime spécial : évolution trimestrielle



Il convient toutefois de relativiser l'impact de cet accroissement de ressources sur le refinancement des banques dans la mesure où une large part des fonds collectés sur les livrets A et LDD est centralisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations¹⁰.

3.1.3. Le financement sous forme de titres

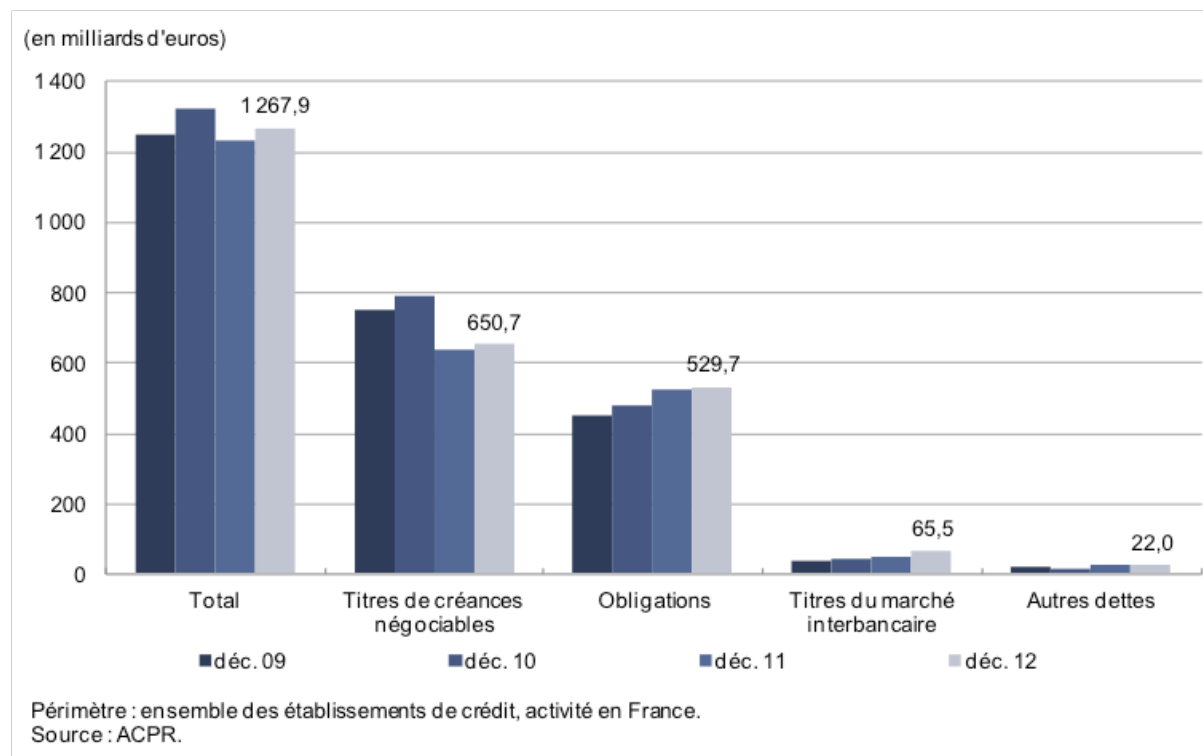
Les opérations sur titres au passif des banques (2 600 milliards d'euros à fin 2012) se décomposent en trois grandes catégories :

- les titres de dette émis par les banques (1 268 milliards) ;
- les titres donnés en pension livrée (638 milliards) ;
- enfin, d'autres opérations sur titres de dette (693 milliards) qui regroupent notamment des opérations sur titres de transaction et sur instruments dérivés.

L'encours de titres de dette émis connaît une très légère progression (+ 2,9 %) pour atteindre 1 267,9 milliards d'euros à fin 2012 (cf. graphique 12). Après une baisse de 19,1 % en 2011, les émissions de titres de créances négociables par les banques marquent une reprise en 2012 (+ 2,2 %). L'encours des obligations émises continue sa progression (+ 1,4 %) entre 2011 et 2012. Les titres du marché interbancaire progressent également mais leur volume demeure peu significatif.

10. Les effets de cette centralisation des dépôts par la CDC sont rappelés dans le cadre du ratio crédits sur dépôts en partie 4.

Graphique 12 : Les dettes représentées par un titre



3.2. Un maintien du financement de l'économie

3.2.1. Les principales composantes de l'actif

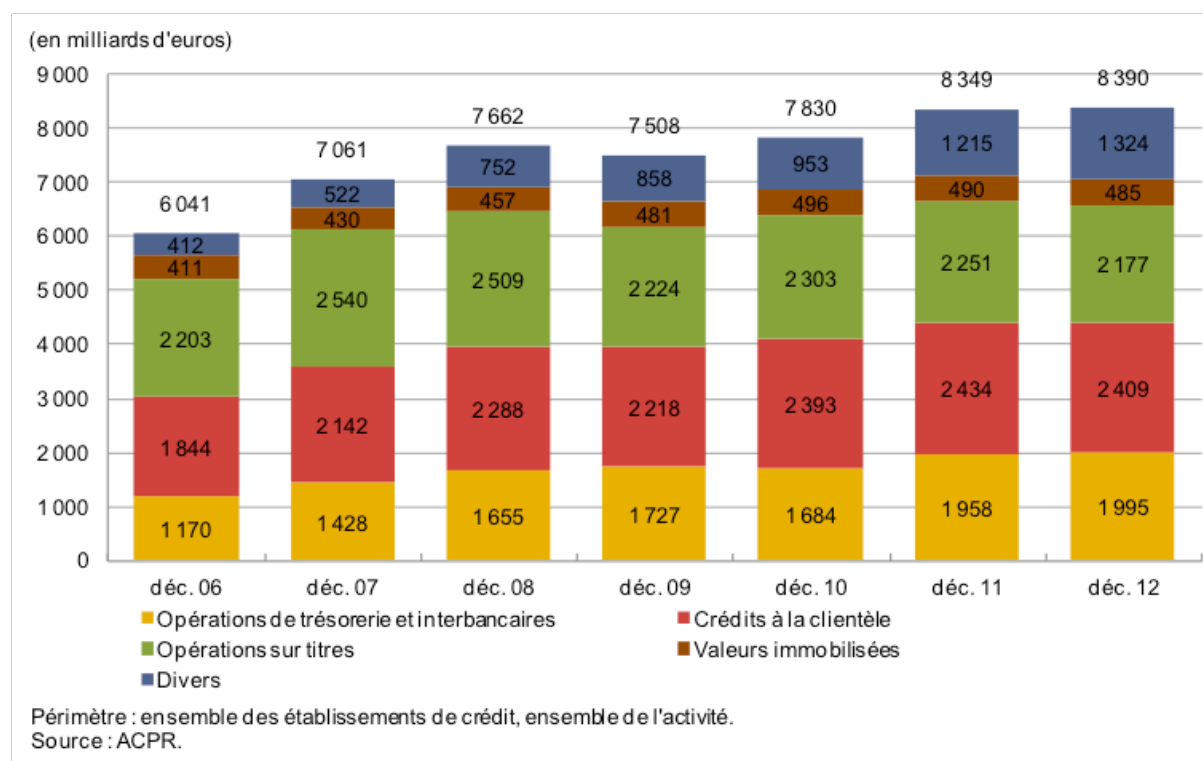
La composition de l'actif agrégé du système bancaire français a, elle aussi, connu des évolutions. Mesurés sur l'ensemble de l'activité (succursales incluses), les crédits accordés à la clientèle¹¹ sont en léger recul (- 1 %) à 2 409 milliards d'euros mais ils progressent de 0,7 % sur l'activité en France (cf. infra, notamment sous-partie 3.2.2). Par ailleurs, bien qu'en diminution, les placements sous la forme de titres (2 177 milliards d'euros fin 2012) constituent toujours le deuxième poste à l'actif des banques. Viennent ensuite les opérations de trésorerie et interbancaires qui, après une forte croissance en 2011, ressortent en hausse modérée en 2012 (+ 1,9 %, cf. graphique 13 et encadré 3 sur les opérations interbancaires).

Les établissements de crédit français réalisent d'importants volumes d'activité sur les marchés d'instruments financiers à terme. En effet, les encours notionnels, qui ne reflètent toutefois pas les risques réels¹², représentent 91 376 milliards d'euros (cf. annexes 1 et 9). Par ailleurs, une partie de ces encours correspond à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle.

11. Comme pour les ressources, le terme « crédits à la clientèle » recouvre à la fois les crédits à la clientèle financière (163,2 milliards d'euros) et les crédits à la clientèle non financière (2 118,4 milliards d'euros, cf. annexe 5), sans réintégration des crédits titrisés.

12. Ces encours notionnels de produits dérivés enregistrent la valeur notionnelle des sous-jacents des contrats de produits dérivés et non les risques générés par ces derniers.

Graphique 13 : Les composantes de l'actif



3.2.2. Les crédits à la clientèle continuent de progresser en France en 2012

La légère baisse des crédits à la clientèle à l'actif des banques¹³ constatée sur l'ensemble de l'activité entre fin 2011 et fin 2012 (- 24,8 milliards d'euros, soit - 1 %) ne provient pas de l'activité en France mais des crédits accordés par les succursales des établissements de crédit implantées à l'étranger, dont l'encours baisse de 41,1 milliards sur un an (- 17,0 %) pour s'établir légèrement au-dessus de 200 milliards d'euros (cf. tableau 10).

S'agissant de l'activité en France, les crédits à la clientèle progressent de 16 milliards (+ 0,7 %) pour atteindre 2 208,3 milliards d'euros. Les crédits à la clientèle non financière résidente, qui représentent la plus grande part de cet encours (87 %, soit 1 911,7 milliards d'euros à fin 2012), sont à l'origine de l'essentiel de cette augmentation (16 milliards).

13. À la différence des publications des statistiques monétaires de la Banque de France, les crédits titrisés, qui ne figurent plus à l'actif des banques en raison de leur cession, ne sont pas réintégrés dans les chiffres de crédit de ce rapport.

Tableau 10 : Crédits à la clientèle selon les différents périmètres

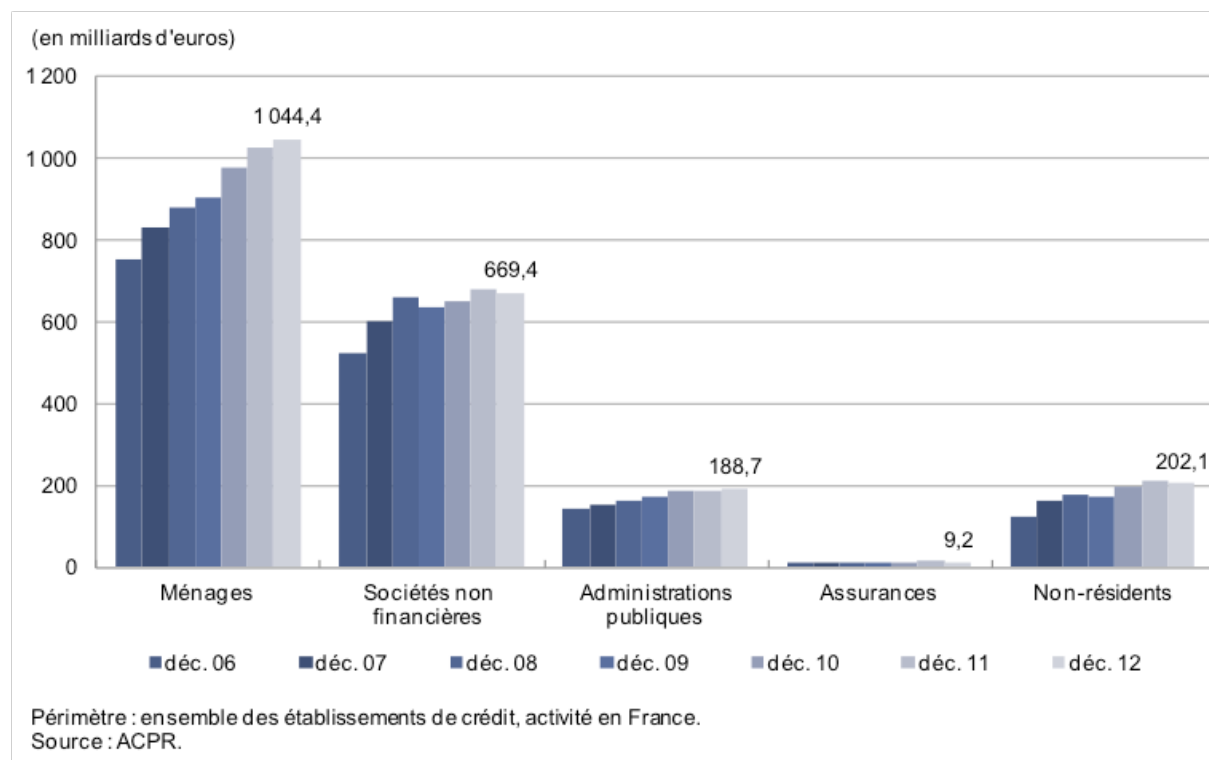
(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
Crédits à la clientèle (ensemble de l'activité)	2 394,0	2 433,8	2 409,0	-24,8	-1,0%
Crédits à la clientèle (activité en France)	2 124,3	2 192,0	2 208,3	16,3	0,7%
dont crédits à la clientèle non financière (activité en France)	2 011,0	2 105,0	2 113,8	8,8	0,4%
. crédits à la clientèle non financière résidente (en France)	1 815,8	1 895,7	1 911,7	16,0	0,8%
. crédits à la clientèle non financière non résidente (en France)	195,2	209,3	202,1	-7,2	-3,4%
Crédits à la clientèle (activité à l'étranger via les succursales)	269,7	241,8	200,7	-41,1	-17,0%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit.

Source : ACPR.

S'agissant des secteurs bénéficiaires de cette hausse des crédits bancaires à la clientèle non financière résidente (sur l'activité en France), il s'agit principalement des ménages (+ 2,0 %, après + 4,9 % entre 2010 et 2011) et des administrations publiques (+ 3,0 %). Les encours octroyés par les banques aux sociétés non financières se sont en revanche faiblement contractés (- 1,2 %). Les concours accordés aux organismes d'assurance¹⁴, de niveau très modeste (9,2 milliards d'euros fin 2012), diminuent plus significativement (- 16,4 %). Par ailleurs, les crédits octroyés en France à la clientèle non financière non résidente s'inscrivent également en repli (- 3,4 %), cf. graphique 14 et annexe 8.

Graphique 14 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par catégorie d'agents

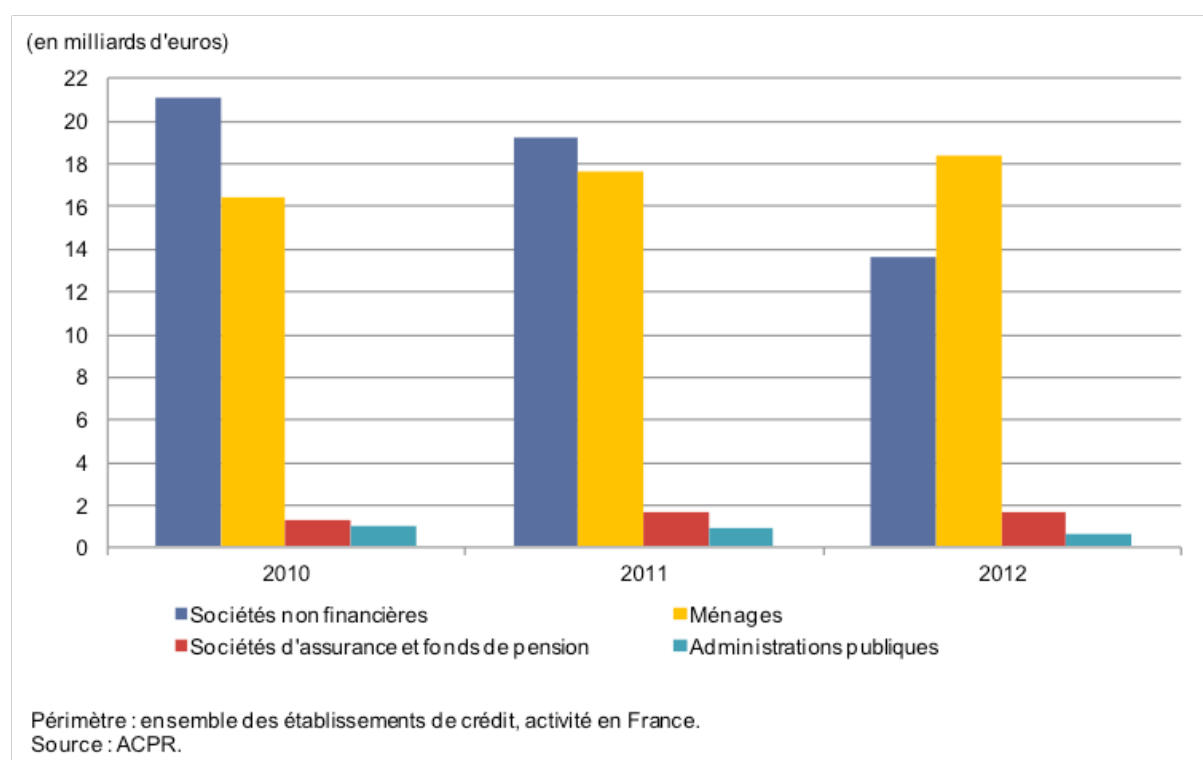


14. Cette catégorie d'agents est en effet considérée comme appartenant à la clientèle non financière dans les documents SURFI remis par les établissements.

S'agissant des crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente (graphique 15), on observe :

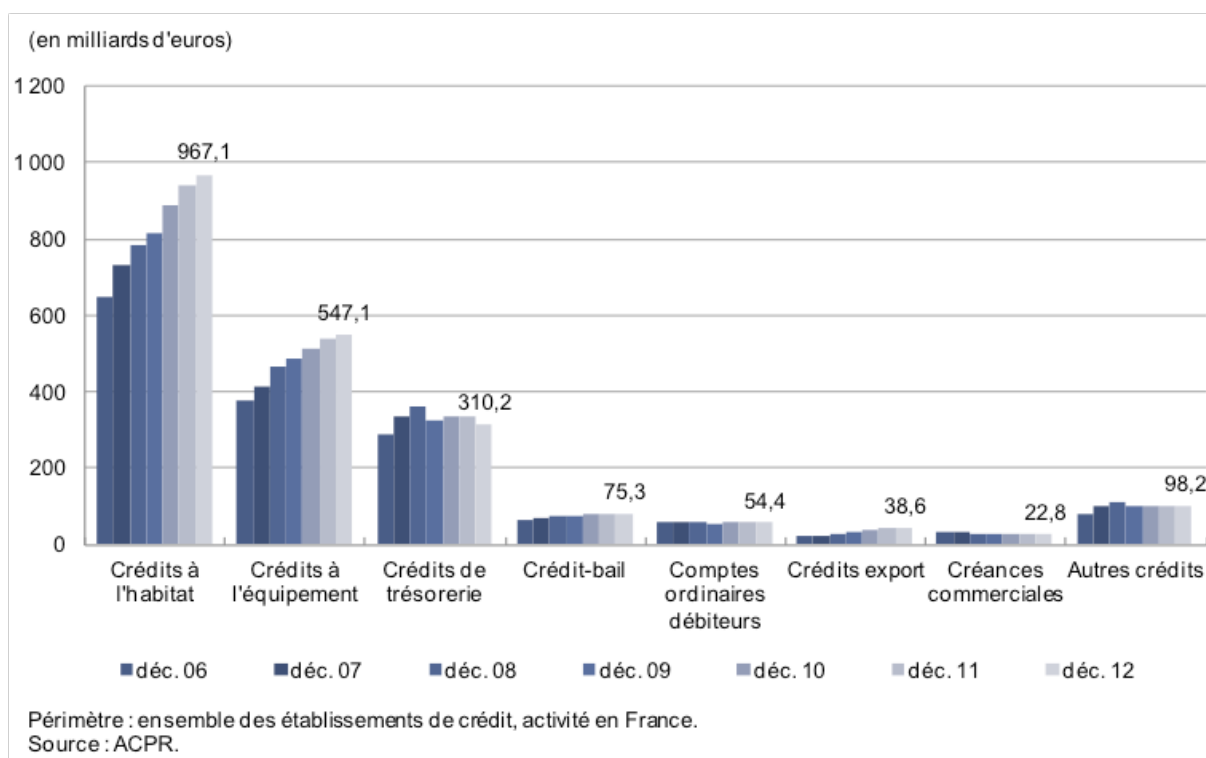
- une relative stabilité, à un niveau très faible, des crédits en devises octroyés aux ménages (1,7 % à 1,8 % du total des crédits aux ménages, en moyenne, sur la période 2010-2012) ;
- une nette diminution de la part des crédits en devises accordés aux sociétés non financières (2,0 % des crédits totaux accordés aux entreprises fin 2012, après 2,8 % fin 2011 et 3,2 % fin 2010) ;
- la faiblesse en volume des encours de crédits en devises octroyés aux organismes d'assurance, qui représentent toutefois un poids plus élevé que pour les autres secteurs de l'encours total de crédits octroyés (15 à 17 % du total des crédits octroyés aux organismes d'assurance) ;
- enfin, la faiblesse du niveau des encours de crédits en devises accordés aux administrations publiques, de même que la faiblesse de leur poids (0,3 % des crédits totaux accordés à ce secteur fin 2012).

Graphique 15 : Crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente

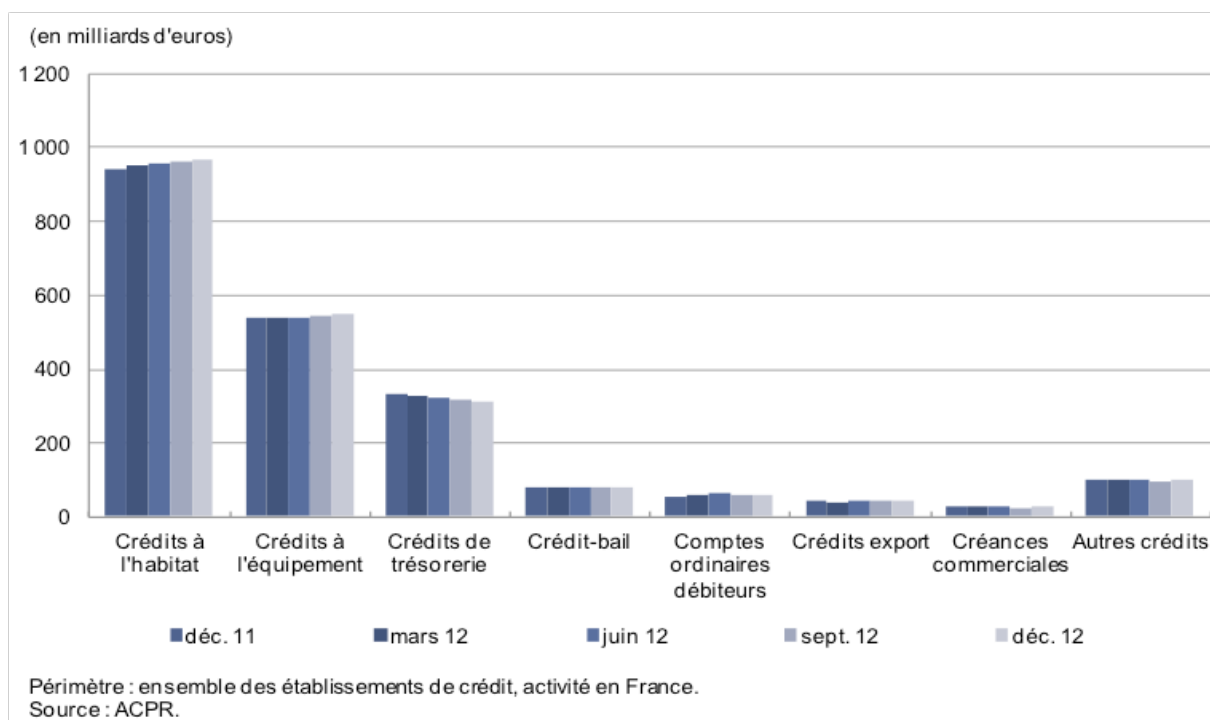


Une observation plus précise des types de crédits accordés à la clientèle non financière en France (cf. graphique 16) montre une progression des crédits à l'habitat (+ 2,7 %) et des crédits à l'équipement (+ 1,6 %) entre fin 2011 et fin 2012. Sur la même période, les crédits de trésorerie diminuent en revanche de 6,3 %, poursuivant la baisse amorcée en 2011. L'évolution sur 2012 (graphique 17) montre une relative accentuation de la tendance sur la deuxième partie de l'année.

Graphique 16 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit



Graphique 17 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit : évolution trimestrielle



3.2.3. Les placements sous forme de titres

Les portefeuilles titres des établissements de crédit représentent 15 % de leur bilan agrégé¹⁵. Le montant total des titres détenus par les établissements de crédit en portefeuille s'élève à 1 235 milliards d'euros, en légère diminution (- 0,8 %) par rapport à 2011. Cette diminution est principalement due à la contraction du portefeuille de placement (- 6,2 %) qui n'est pas compensée par la hausse du portefeuille d'investissement (+ 4,5 %, cf. graphique 18). Quant au portefeuille de transaction, valorisé en valeur de marché, après une chute brutale en 2011 (- 21,8 %), son encours progresse très légèrement par rapport à fin 2011 mais est loin de retrouver son niveau le plus élevé (décembre 2007).

À SAVOIR

Les portefeuilles de titres à l'actif des établissements de crédit sont définis par le règlement CRB n° 90-01 du 23 février 1990 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres¹⁶.

Les titres de transaction sont des titres à revenu fixe ou variable, notamment acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif (article 2 du règlement CRB n° 90-01).

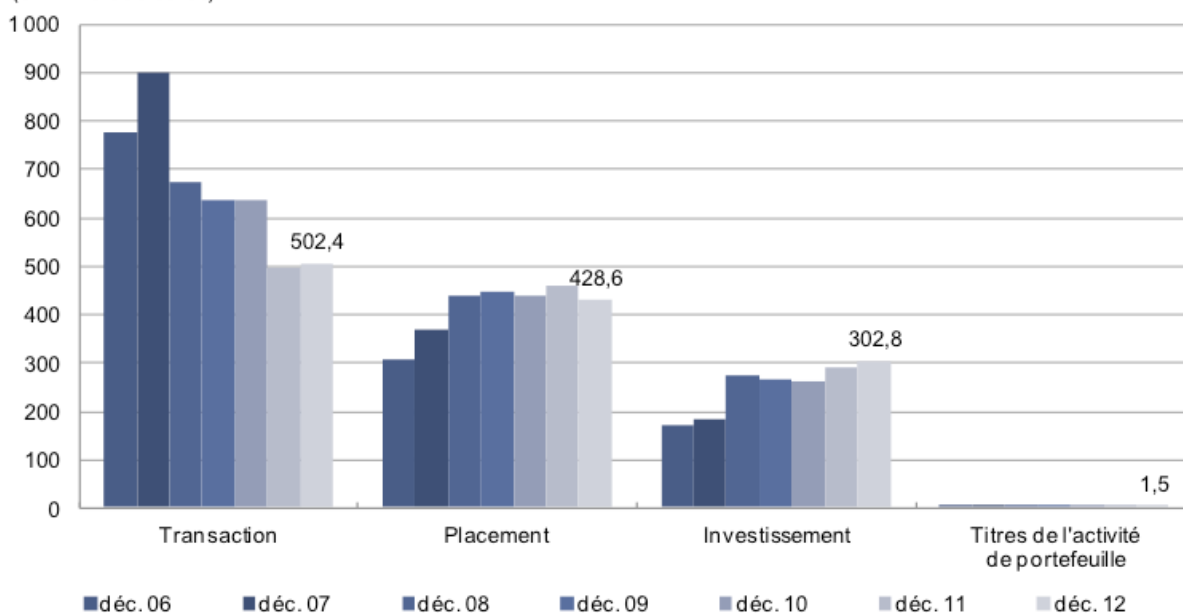
Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe, que l'établissement a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (article 7 du règlement CRB n° 90-01).

Les titres de placement sont des titres qui ne répondent pas aux exigences permettant le classement dans les autres portefeuilles (article 5 du règlement CRB n° 90-01).

Les titres de l'activité de portefeuille sont des investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle (article 9 bis du règlement CRB n° 90-01).

Graphique 18 : Le portefeuille titres des établissements de crédit

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France.

Source : ACPR.

Ces évolutions retracent les rééquilibrages intervenus entre portefeuilles, conséquence de la crise financière. En effet, en 2008, compte tenu de la détérioration des conditions de marché et de l'impossibilité de valoriser certains titres, des transferts¹⁷ d'actifs financiers (notamment du portefeuille de transaction vers les portefeuilles de placement et d'investissement) ont été autorisés par les autorités comptables, pour les comptes tant sociaux que consolidés.

15. Les autres opérations sur titres (titres reçus en pension livrée et autres opérations) sont détaillées en annexe 5.

16. http://www.banque-france.fr/cclrf/fr/pdf/CRBF90_01.pdf

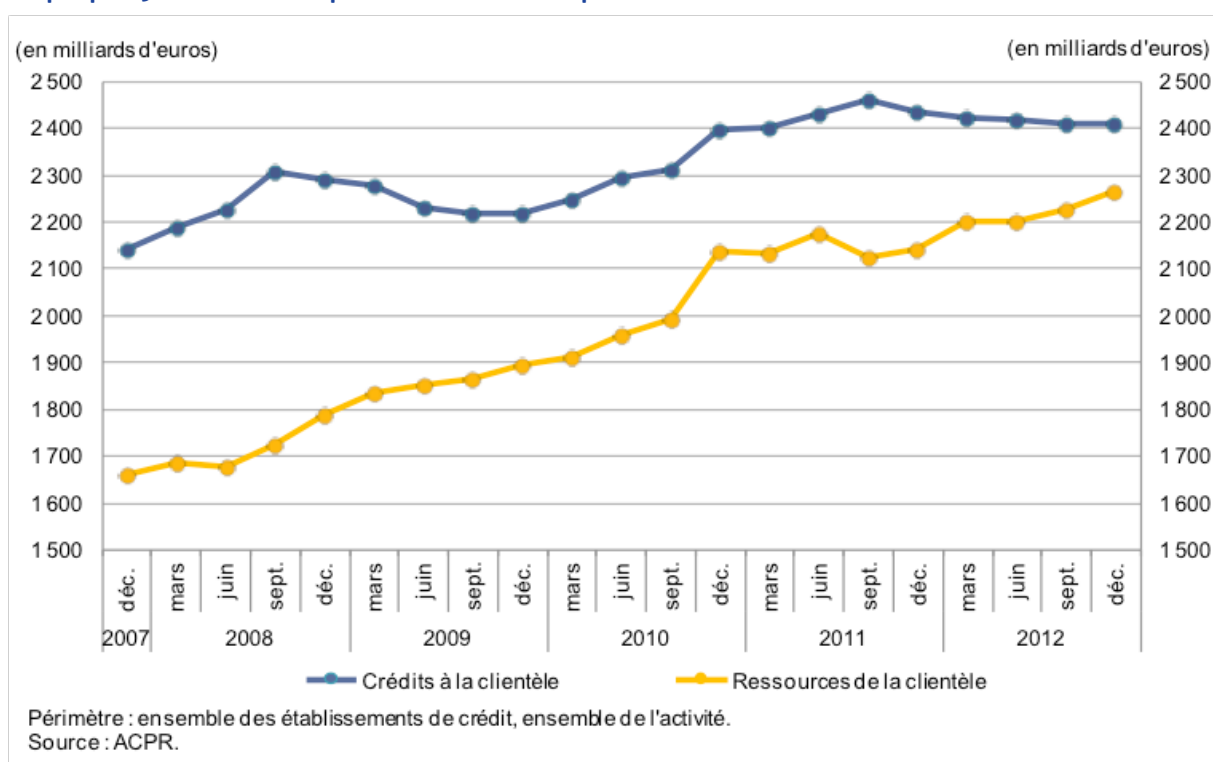
17. D'après l'article 19 du règlement CRB n° 90-01 modifié, les titres à revenu fixe qui ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif ou pour lesquels un changement de stratégie a été nécessaire en raison de situations exceptionnelles de marché, peuvent être transférés dans la catégorie des titres d'investissement.

4. Une vigilance toujours nécessaire sur certains risques¹⁸

4.1. Un rééquilibrage du bilan des banques sous contraintes

En France, les crédits accordés par les banques à leur clientèle, financière et non financière, sont structurellement supérieurs aux dépôts collectés auprès de cette même clientèle. Néanmoins, cet écart se resserre depuis plusieurs années (cf. graphique 19). Ainsi, alors que cet écart (*gap*) de financement était de l'ordre de 500 milliards d'euros en 2008, il est inférieur à 150 milliards fin 2012.

Graphique 19 : Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle



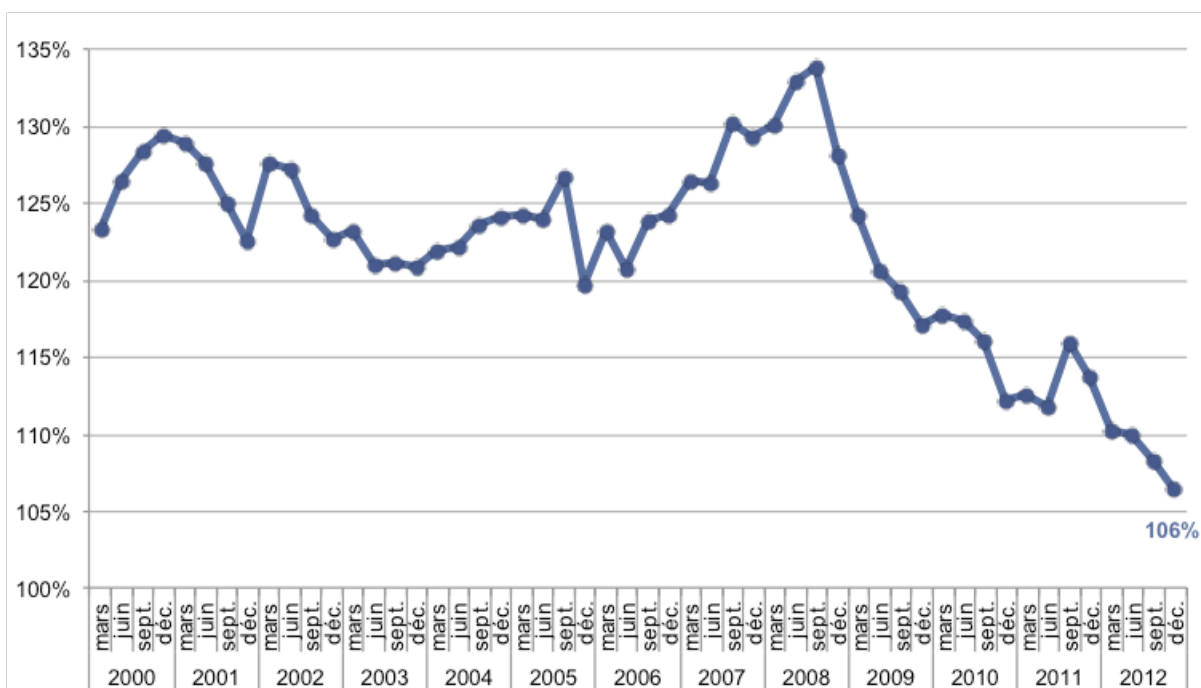
Le ratio crédits sur dépôts calculé sur base sociale¹⁹ mesure le poids des engagements de la clientèle (financière et non financière) par rapport aux ressources apportées par cette dernière : il ressort à 106 % à fin 2012, soit son plus bas niveau depuis plus de 12 ans (cf. graphique 20).

La baisse marquée du ratio, de 4 points de pourcentage sur un an, résulte de la légère baisse de l'encours de crédits comptabilisé sur l'ensemble de l'activité (- 1 %) couplée à la poursuite de la hausse des dépôts (+ 4 %).

18. L'analyse des risques sur base consolidée a fait l'objet de développements détaillés, cf. *Analyses et Synthèses*, n° 13, juin 2013.

19. Le ratio présenté dans le n° 13 de juin 2013 d'*Analyses et Synthèses* est en revanche calculé sur base consolidée pour les 6 grands groupes bancaires français, à partir des états FINREP.

Graphique 20 : Ratio crédits sur dépôts



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
 Source : ACPR - sans retraitement de la centralisation au fonds d'épargne de la CDC.

Le ratio devrait toutefois être retraité pour tenir compte du dispositif de centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'une partie de la collecte des livrets réglementés (livrets A et assimilés, LDD et livrets d'épargne populaire). En effet, les établissements de crédit doivent reverser la majeure partie des encours de livrets collectés au fonds d'épargne, qui utilise ces encours notamment pour le financement du logement social²⁰. Les encours collectés sur les livrets sont inscrits au passif des banques mais les ressources afférentes ne sont pas disponibles en totalité pour l'octroi de prêts par les établissements. Le ratio doit donc mécaniquement être moins favorable que celui qui ressort de la simple utilisation des données comptables.

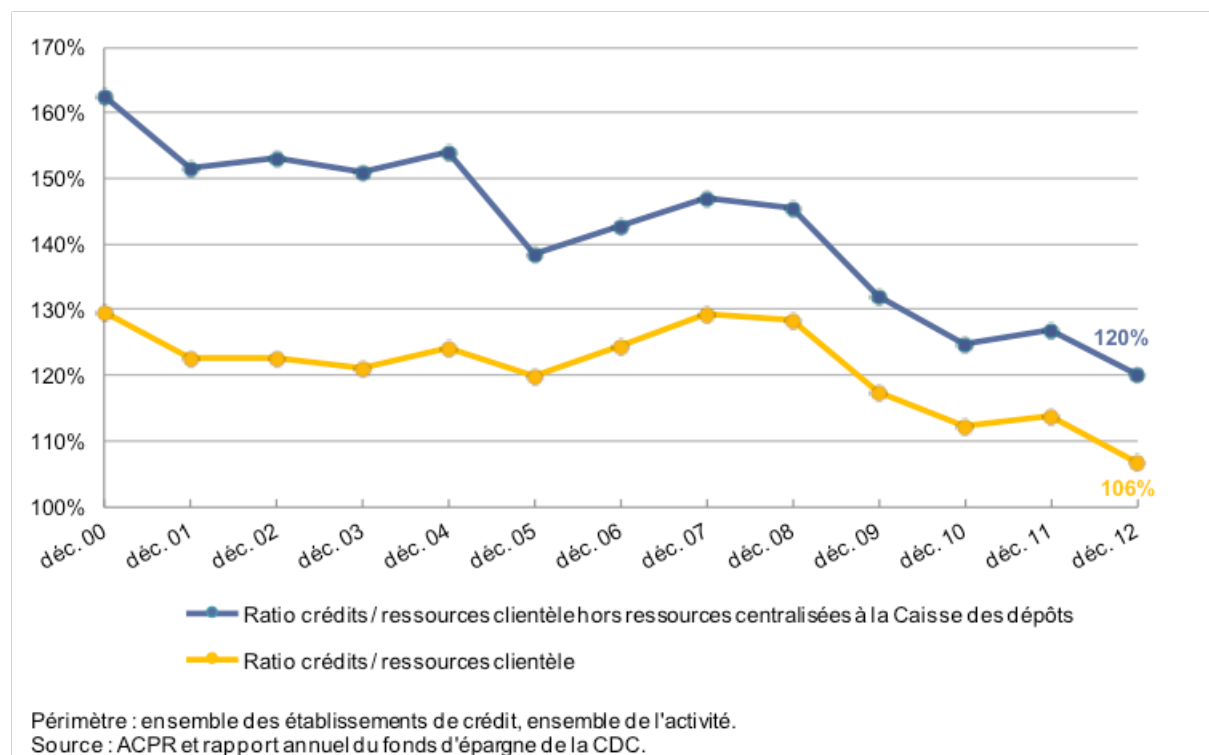
Après retraitement et prise en compte des seuls dépôts effectivement disponibles (par déduction des dépôts centralisés, y compris capitalisation, estimés d'après les données publiées par le fonds d'épargne de la CDC²¹), le ratio ressort à un niveau sensiblement plus élevé (cf. graphique 21). Toutefois, le constat d'amélioration du ratio demeure et son niveau en 2012 reste bien le plus bas atteint depuis 10 ans.

20. Pour une analyse détaillée de l'épargne réglementée, voir les rapports de l'Observatoire de l'épargne réglementée (OER).

21. Cette estimation reprend, avant 2005, la centralisation au titre des livrets et de l'épargne logement, et, après 2005, celle relative aux livrets A et livrets bleus, LEP et LDD, sauf pour l'année 2012 pour laquelle cette information couvre les seuls livrets A et LDD.

Graphique 21 : Évolution comparée des crédits et des ressources

Comparaison des ratios crédits sur dépôt avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations.



À SAVOIR

L'épargne réglementée collectée sous la forme des livrets A et assimilés, livrets de développement durable (LDD) et livrets d'épargne populaire (LEP), est utilisée par le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les banques pour financer principalement le logement social et la politique de la ville, les PME et les infrastructures durables. Le fonds d'épargne centralise ainsi en moyenne 65 % des encours totaux des livrets A et des LDD et 70 % des encours totaux des LEP.

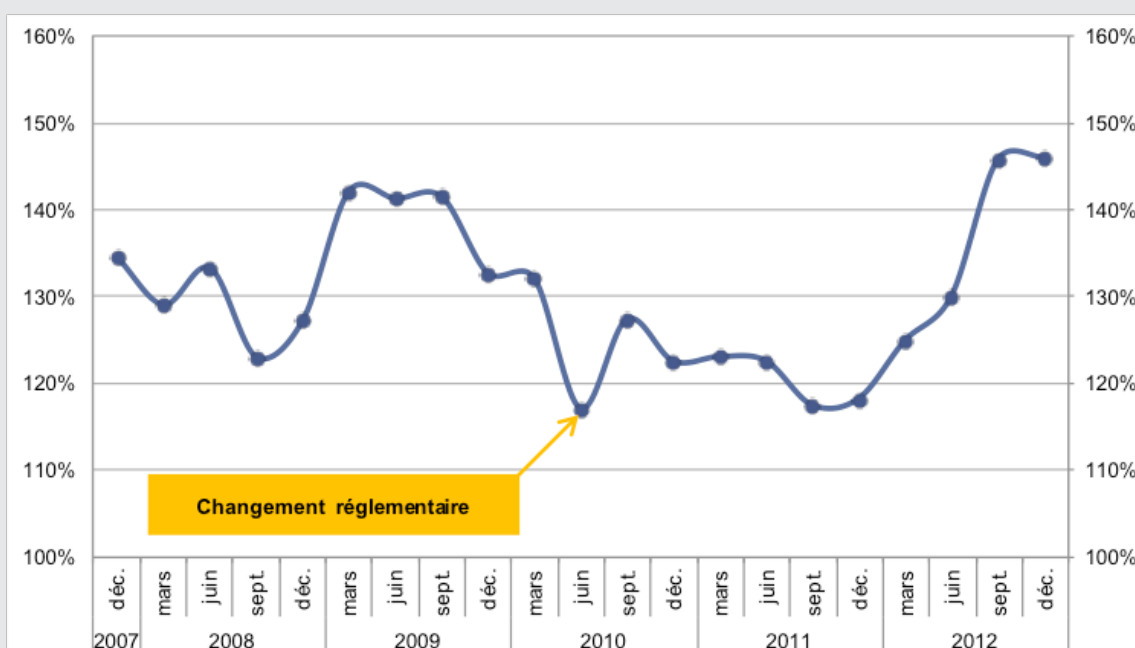
Conformément à la loi, les emplois du fonds d'épargne sont fixés par le ministre chargé de l'Économie et les sommes centralisées sont prioritairement employées au financement du logement social. Afin d'assurer à tout moment les ressources nécessaires au fonds d'épargne, le montant des dépôts centralisés au titre du livret A et du LDD doit toujours être supérieur ou égal à 125 % de l'encours de prêts au logement social et à la politique de la ville du fonds d'épargne. De façon préventive, lorsqu'un seuil de 135 % est franchi à la baisse, la CDC en alerte l'État et les établissements distributeurs.

ENCADRÉ 4 : UNE AMÉLIORATION DU COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ DES BANQUES DANS UN CONTEXTE DE MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les conditions de refinancement des banques françaises se sont nettement améliorées en 2012 (cf. encadré n° 3). Comme toutes celles de la zone euro, les banques françaises ont bénéficié de l'impact positif des différentes mesures adoptées par la Banque centrale européenne (BCE) dès la fin de l'année 2011 et tout au long de l'année 2012 : opérations de refinancement à long terme (*Very Long Term Refinancing Operations* – VLTRO), élargissement des garanties acceptées en collatéral, baisse des taux directeurs de 25 points de base, extension des accords de *swap* euros/dollars avec la Réserve fédérale américaine et annonce des *Outright Monetary Transactions* – OMT.

Dans ce contexte, le coefficient de liquidité réglementaire des établissements de crédit français s'est sensiblement amélioré depuis fin 2011 (cf. graphique 22) alors même que s'est produit un premier durcissement de la réglementation en 2010. Les établissements ont en effet engagé le processus d'ajustement de leur bilan aux nouvelles normes de liquidités de Bâle III (*Liquidity Coverage Ratio* – LCR –, et *Net Stable Funding Ratio* – NSFR).

Graphique 22 : Coefficient de liquidité réglementaire agrégé



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

À SAVOIR

Les banques françaises sont tenues de présenter à tout moment un coefficient de liquidité au moins égal à 100 % (arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à la mesure, à la gestion et au contrôle du risque de liquidité, remplaçant depuis le 30 juin 2010 le règlement n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité). Ce coefficient de liquidité à un mois est calculé en tenant compte de la trésorerie disponible à plus d'un mois et de certaines hypothèses d'écoulement de l'ensemble des ressources mais également de l'existence d'accords de refinancement pérennes.

La directive CRD 4 prévoit l'introduction de deux nouveaux ratios de liquidité : le LCR correspond à un ratio de couverture des besoins de liquidité à un horizon de 30 jours, et le NSFR, structurel, correspond à un ratio de mesure de la transformation à un horizon d'un an.

Seule une obligation de *reporting* sera introduite dès 2014. Le ratio LCR deviendra contraignant en 2015 avec plein effet en 2018 ; le NSFR entrera en vigueur en 2018. Jusqu'à l'entrée en vigueur du LCR, les banques françaises resteront tenues de respecter l'actuel coefficient réglementaire de liquidité à un mois.

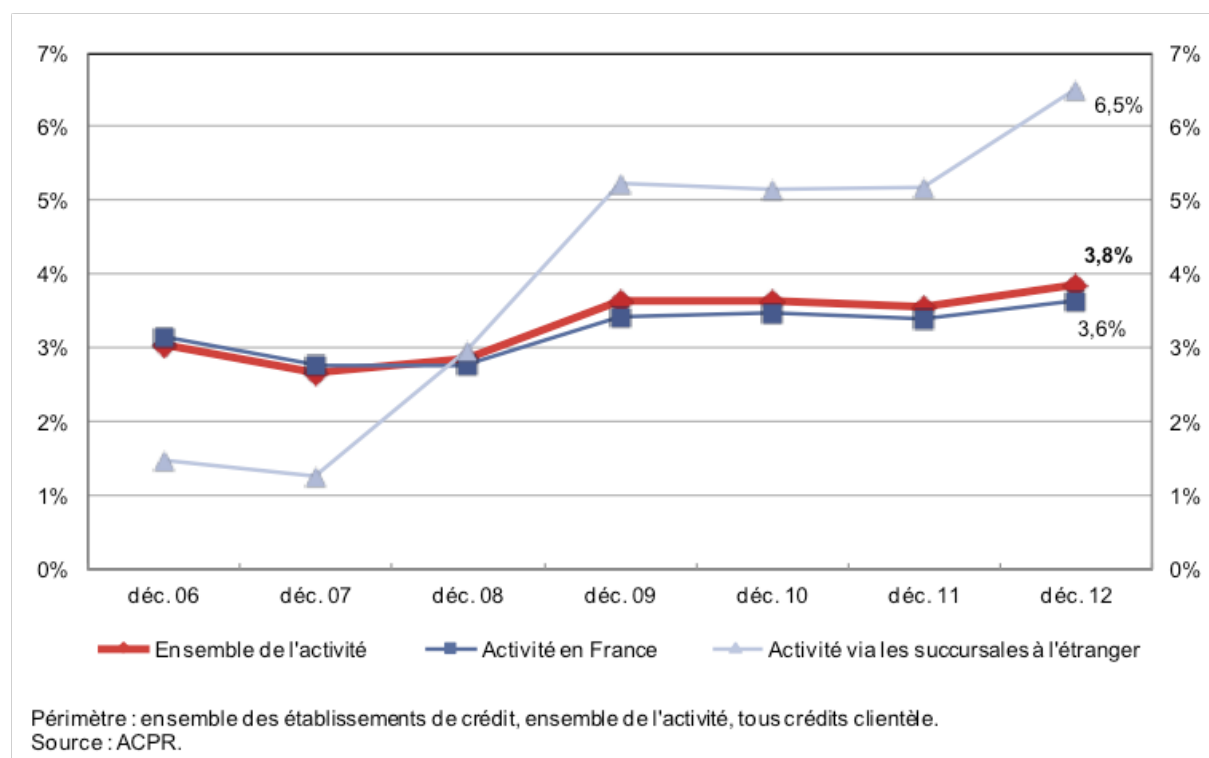
4.2. Le risque de crédit

4.2.1. La qualité des actifs de crédit

Sur l'ensemble de l'activité, les créances douteuses clientèle sont en hausse de 7,2 % à fin 2012, à 88,1 milliards d'euros après 82,2 milliards d'euros fin 2011 (cf. graphique 24).

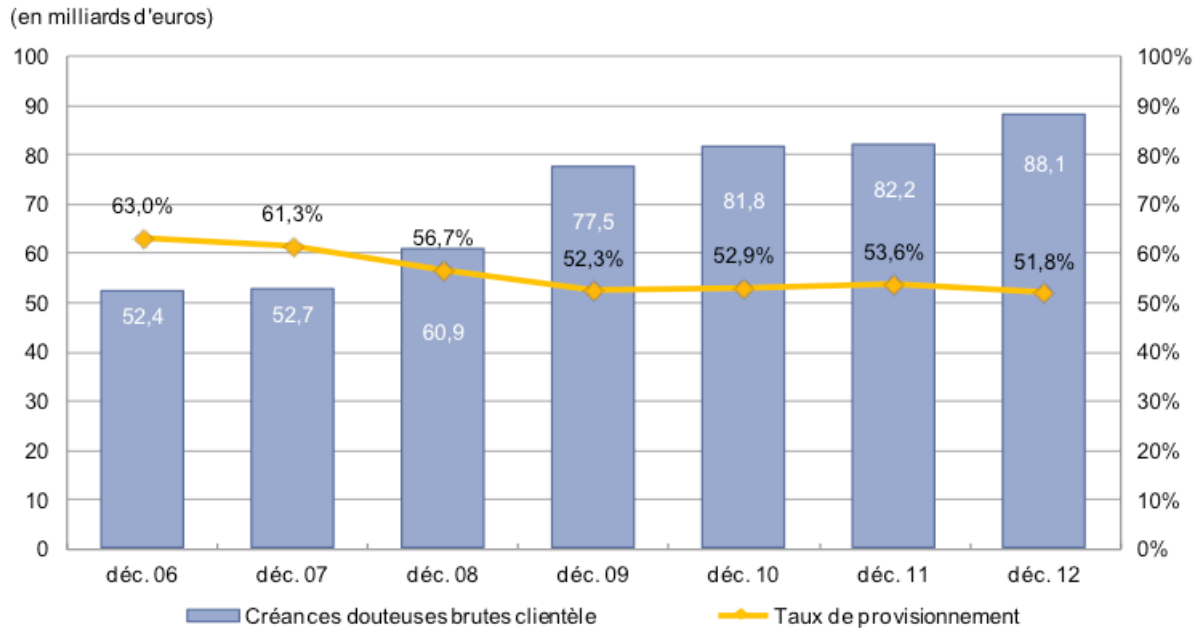
Le taux de créances douteuses brutes augmente également sur un an (en passant de 3,5 % à 3,8 %, soit + 0,3 point de pourcentage) (cf. graphique 23). Cette évolution reflète l'accroissement des encours de créances douteuses, tandis que les encours de crédit globaux demeurent à peu près stables. En revanche, le taux de créances douteuses sur les crédits accordés par les succursales à l'étranger progresse fortement (à 6,5 %, après 5,2 % en 2011) : cette évolution s'explique par la baisse des encours de crédits accordés par les succursales implantées à l'étranger tandis que le montant total de créances douteuses demeure similaire à celui de 2011.

Graphique 23 : Taux de créances douteuses brutes



Les provisions sur créances douteuses progressent moins rapidement que les risques (+ 3,6 % pour les provisions, contre + 7,2 % pour les créances douteuses, cf. supra). Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes diminue donc légèrement sur la période pour s'établir à 51,8 % à fin 2012, soit à un niveau très proche de la moyenne observée sur les 4 derniers exercices, mais en deçà des niveaux observés avant la crise.

Graphique 24 : Taux de provisionnement des créances douteuses brutes

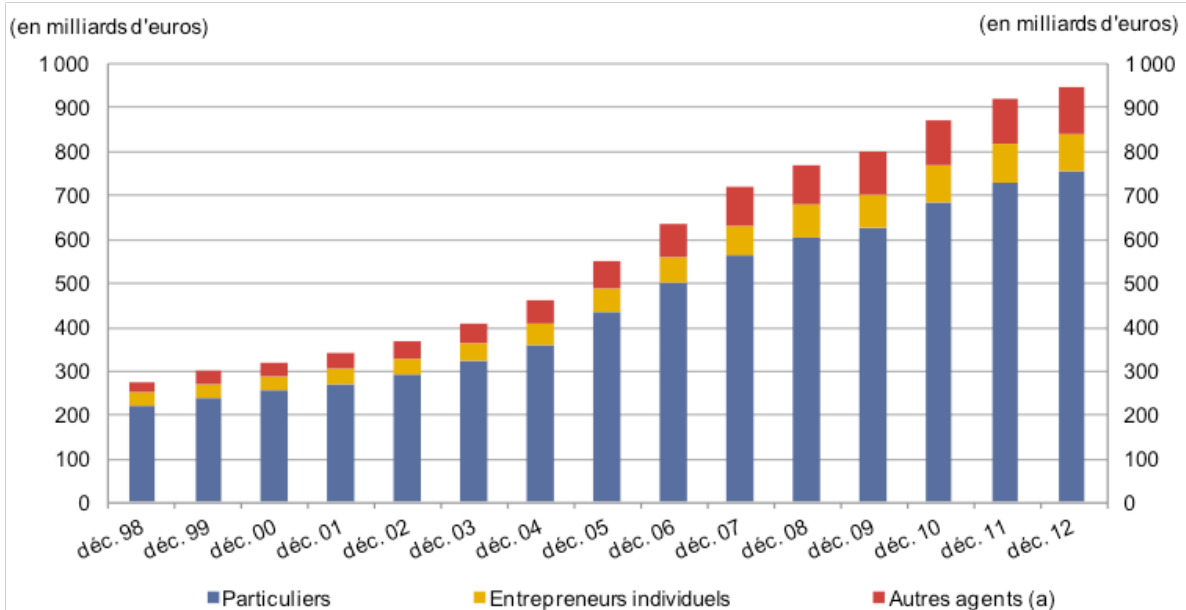


Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité, tous crédits clientèle.
Source : ACPR.

4.2.2. Les crédits à l'habitat

Les crédits à l'habitat sont principalement destinés à financer une clientèle de particuliers (cf. graphique 25), que ce soit pour l'acquisition d'une résidence ou pour celle de logements destinés à être mis en location.

Graphique 25 : Crédits à l'habitat par catégorie d'agent emprunteur

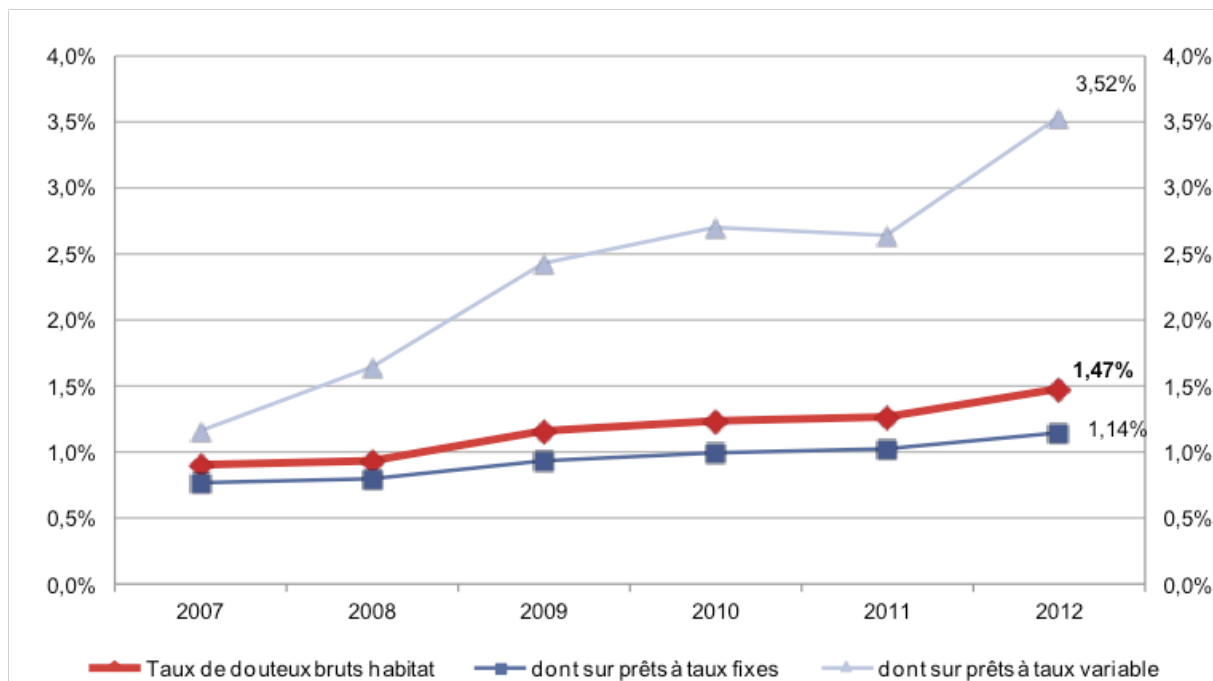


(a) Les autres agents regroupent les administrations publiques, les sociétés non financières, les ISBLM et les sociétés d'assurance.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France.
Source : ACPR.

La persistance de conditions macroéconomiques dégradées et un début de baisse des prix immobiliers font peser un risque de détérioration de la qualité des portefeuilles de crédit immobilier résidentiel des banques françaises. Sur l'échantillon de l'enquête annuelle menée par l'ACPR sur ce secteur, le taux d'encours douteux sur les crédits à l'habitat ressort en effet à la hausse en 2012, à 1,5 % après 1,4 % en 2011 (cf. graphique 26).

Graphique 26 : Évolution des taux d'encours douteux immobiliers



Source : enquête annuelle du SGACPR sur le financement de l'habitat.

Dans ces conditions, l'ACPR continue de surveiller avec la plus grande attention l'évolution des risques afférents aux crédits immobiliers résidentiels des banques françaises et poursuit le renforcement de ses outils comme l'illustre, par exemple, la refonte, en 2012, de son questionnaire annuel sur le financement de l'habitat, qui a notamment donné lieu à deux publications : l'une sur le financement de l'habitat et l'autre sur le financement des professionnels de l'immobilier²².

22. « Le financement de l'habitat en 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 17, juillet 2013, et « Le financement des professionnels de l'immobilier par les banques françaises en 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 18, juillet 2013.

Annexes

Annexe 1	Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit	40
Annexe 2	Compte de résultat agrégé des établissements de crédit	41
Annexe 3	Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation	42
Annexe 4	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois	43
Annexe 5	Bilan agrégé des établissements de crédit	44
Annexe 6	Évolution du bilan agrégé des établissements de crédit	46
Annexe 7	Ressources émanant de la clientèle	47
Annexe 8	Crédits à la clientèle non financière : par secteur bénéficiaire et type de crédit	48
Annexe 9	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit	49
Annexe 10	Taux de provisionnement global	50
Annexe 11	Situation agrégée des entreprises d'investissement	51
Annexe 12	Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement	53

Annexe 1 : Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit

Chiffres clés relatifs à l'activité

(en milliards d'euros)	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
Total de bilan	7 832	8 349	8 390	0,5%
Crédits à la clientèle	2 394	2 434	2 409	-1,0%
Portefeuille titres	2 303	2 251	2 177	-3,3%
dont titres de transaction	636	497	502	1,1%
Dépôts de la clientèle	2 134	2 140	2 263	5,8%
dont dépôts à vue	579	604	634	4,9%
dont comptes d'épargne à régime spécial	755	799	857	7,2%
Encours sur instruments financiers à terme (a)	91 293	95 922	91 376	-4,7%

(a) Ces encours notionnels, enregistrés au hors-bilan, constituent un indicateur du volume d'activité sur ces marchés sans toutefois refléter les risques encourus.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Chiffres clés relatifs aux résultats

(en milliards d'euros)	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
Produit net bancaire	105,7	107,3	115,7	7,8%
Frais de structure	68,0	70,2	71,2	1,5%
Résultat brut d'exploitation	37,7	37,1	44,5	19,9%
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	8,8	11,7	14,3	22,6%
Résultat d'exploitation	27,8	22,8	34,6	52,1%
Résultat courant avant impôt	25,3	12,3	20,9	69,6%
Résultat net	25,1	10,9	15,1	38,3%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats

En %	2010	2011	2012
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,68	2,02	1,91
Rendement moyen des crédits à la clientèle	4,45	4,48	4,29
Marge bancaire globale	1,27	1,28	1,30
Coefficient net d'exploitation	64,4	65,4	61,5
Rendement des fonds propres	6,7	2,9	4,2

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 2 : Compte de résultat agrégé des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	Activité France				Ensemble de l'activité			
	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
PRODUIT NET D'EXPLOITATION BANCAIRE (a)	87,95	90,67	98,82	9,0	101,93	102,48	111,03	8,4
. opérations de trésorerie et interbancaires	3,17	5,83	5,32	-0,6 ^(d)	3,89	6,44	4,84	-1,6 ^(d)
. opérations avec la clientèle	60,41	59,40	55,71	-4,1 ^(d)	66,18	65,97	61,07	-4,8 ^(d)
. opérations sur titres (b)	8,84	-22,18	9,24	34,7 ^(d)	10,65	-24,84	11,53	35,8 ^(d)
dont pensions livrées	-1,45	-0,73	0,06	0,9 ^(d)	-1,69	-1,01	-0,18	0,8 ^(d)
. opérations de crédit-bail	3,64	3,93	4,20	0,3 ^(d)	4,04	4,32	4,61	0,3 ^(d)
. opérations de hors-bilan	-13,89	13,30	-5,52	-20,8 ^(d)	-13,58	18,95	-2,15	-20,8 ^(d)
. opérations de services financiers	14,85	15,34	14,46	-1,0 ^(d)	15,76	17,03	15,59	-1,4 ^(d)
. autres produits d'exploitation bancaire	10,92	15,05	15,41	0,4 ^(d)	15,00	14,62	15,53	0,9 ^(d)
PRODUITS ACCESSOIRES ET DIVERS NETS	3,63	4,79	4,41	-8,2	3,74	4,82	4,70	-2,7
PRODUIT NET BANCAIRE (a)	91,58	95,46	103,23	7,9	105,68	107,30	115,73	7,9
FRAIS GÉNÉRAUX	57,76	59,43	60,71	2,2	64,96	66,97	67,99	1,5
. frais de personnel	32,58	32,93	34,25	2,2 ^(d)	37,15	37,46	38,87	2,1 ^(d)
. autres frais généraux	25,18	26,50	26,46	-0,1 ^(d)	27,81	29,51	29,12	-0,6 ^(d)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2,77	2,93	2,93	0,1	3,05	3,19	3,21	0,6
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	31,05	33,11	39,59	18,9	37,66	37,14	44,52	20,1
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (c)	7,53	10,56	12,55	18,7	8,81	11,65	14,28	22,4
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1,21	2,31	-1,74	-	1,06	2,73	-4,39	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	22,32	20,23	28,78	41,2	27,80	22,76	34,63	52,5
Gains nets sur actifs immobilisés	-2,27	-10,26	-13,63	-33,9	-2,53	-10,43	-13,72	-32,6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	20,05	9,97	15,16	48,7	25,27	12,33	20,91	69,2
RÉSULTAT NET	21,12	9,60	11,00	12,0	25,08	10,88	15,06	38,6

(a) Hors intérêts sur créances douteuses.

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille.

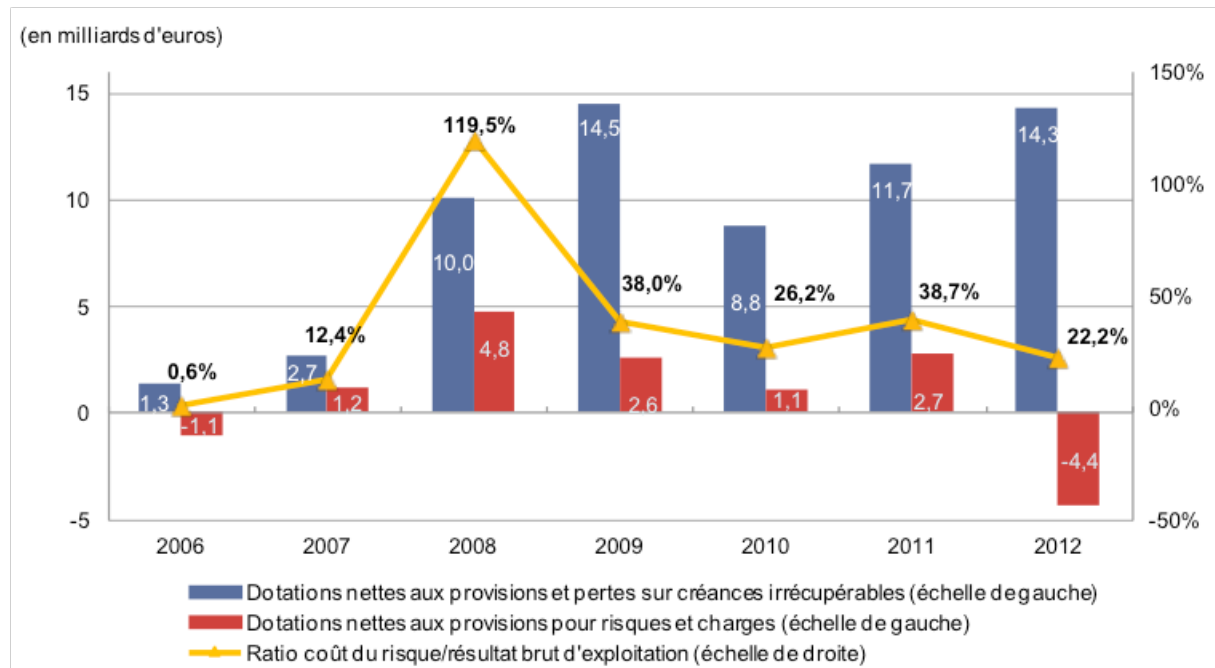
(c) Y compris intérêts sur créances douteuses.

(d) Poids relatif de la variation en points de pourcentage.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 3 : Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
 Source : ACPR.

Annexe 4 : Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois

(en %)	2010	2011	2012
1. Opérations avec la clientèle			
Coût moyen des ressources (y compris titres de créances négociables)	1,68	2,02	1,91
Rendement moyen des crédits	4,45	4,48	4,29
2. Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables)	2,18	2,05	2,51
Dettes subordonnées	4,52	4,79	4,79
Rendement du portefeuille titres	3,94	2,00	4,57
3. Opérations de trésorerie			
Coût moyen des emprunts	1,95	2,23	2,21
Rendement moyen des prêts	2,08	2,35	2,24
4. Marge bancaire globale	1,27	1,28	1,30

N.B : Chiffres mis à jour pour 2010 et 2011 compte tenu d'une modification du périmètre de référence (« ensemble de l'activité »).

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 5 : Bilan agrégé des établissements de crédit

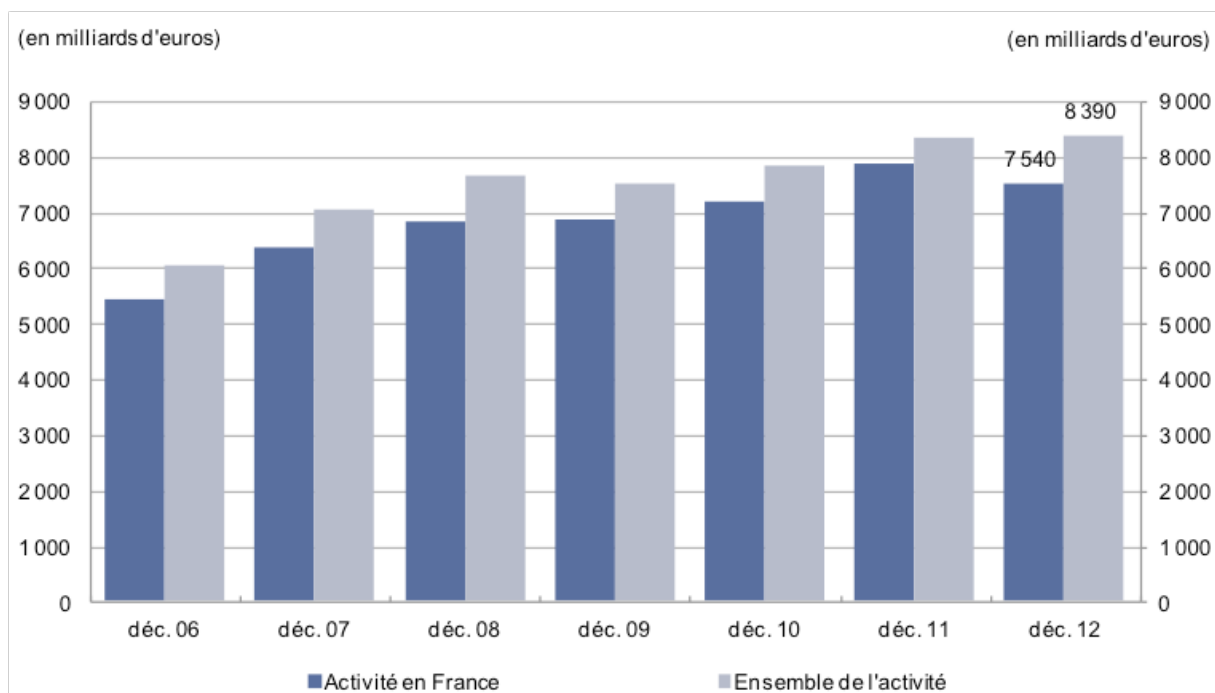
(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
ACTIF					
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	1 684,66	1 957,71	1 995,24	37,53	1,9
. caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	99,23	144,97	272,48	127,51	88,0
. comptes ordinaires	213,39	211,96	118,82	-93,13	-43,9
. comptes et prêts	1 088,83	1 281,98	1 240,76	-41,22	-3,2
. valeurs reçues en pension	14,62	16,38	17,90	1,52	9,3
. autres prêts	268,59	302,42	345,28	42,86	14,2
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	2 394,04	2 433,79	2 408,97	-24,82	-1,0
. crédits à la clientèle non financière	2 076,53	2 142,70	2 118,38	-24,32	-1,1
. prêts à la clientèle financière	183,00	155,93	163,15	7,23	4,6
. valeurs reçues en pension	0,20	1,14	0,45	-0,69	-60,4
. comptes ordinaires débiteurs	81,26	80,22	68,98	-11,24	-14,0
. créances douteuses	38,64	38,14	42,44	4,31	11,3
. autres crédits	14,42	15,67	15,57	-0,10	-0,6
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 303,14	2 251,47	2 176,54	-74,93	-3,3
. titres reçus en pension livrée	607,79	592,27	585,20	-7,07	-1,2
. titres de transaction	635,53	496,82	502,38	5,56	1,1
. titres de placement	439,58	457,12	428,59	-28,52	-6,2
. titres de l'activité de portefeuille	2,02	1,66	1,54	-0,12	-7,0
. titres d'investissement	261,62	289,59	302,77	13,18	4,6
. autres opérations	356,60	414,02	356,05	-57,97	-14,0
VALEURS IMMOBILISÉES	496,36	490,48	485,37	-5,12	-1,0
. prêts subordonnés	44,74	43,50	39,35	-4,15	-9,5
. parts dans les entreprises liées	331,96	326,43	324,25	-2,18	-0,7
. immobilisations	29,00	29,16	28,87	-0,28	-1,0
. crédit-bail et location simple	87,99	88,77	89,44	0,67	0,8
. autres valeurs	2,68	2,62	3,45	0,83	31,7
DIVERS	953,32	1 215,50	1 324,32	108,82	9,0
TOTAL DE L'ACTIF	7 831,53	8 348,95	8 390,44	41,49	0,5

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
PASSIF					
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	1 538,66	1 823,80	1 679,24	-144,55	-7,9
. banques centrales et offices des chèques postaux	5,92	1,83	3,83	2,00	109,7
. comptes ordinaires créditeurs	103,11	103,27	92,81	-10,45	-10,1
. comptes et emprunts	1 127,66	1 390,83	1 214,98	-175,85	-12,6
. valeurs données en pension	29,63	27,60	20,24	-7,36	-26,7
. autres emprunts	272,34	300,28	347,39	47,11	15,7
RESSOURCES ÉMANANT DE LA CLIENTÈLE	2 133,85	2 139,80	2 262,92	123,11	5,8
. emprunts auprès de la clientèle financière	433,54	374,87	370,09	-4,78	-1,3
. valeurs données en pension	2,89	0,58	0,12	-0,46	-79,6
. comptes ordinaires créditeurs	578,64	604,29	633,95	29,66	4,9
. comptes d'épargne à régime spécial	755,34	799,26	856,73	57,47	7,2
. comptes créditeurs à terme	332,32	328,91	370,93	42,03	12,8
. bons de caisse et bons d'épargne	2,21	2,30	2,02	-0,28	-12,3
. autres ressources	28,92	29,61	29,09	-0,52	-1,8
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 652,57	2 664,90	2 598,52	-66,38	-2,5
. titres donnés en pension livrée	630,34	663,86	638,01	-25,86	-3,9
. dettes représentées par un titre	1 320,05	1 232,53	1 267,90	35,36	2,9
dont : titres de créances négociables	787,17	636,51	650,65	14,14	2,2
dont : obligations	478,56	522,39	529,75	7,36	1,4
. autres opérations	702,17	768,50	692,62	-75,89	-9,9
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES	583,64	590,09	562,31	-27,78	-4,7
. subventions et fonds publics affectés	6,35	6,71	6,53	-0,18	-2,7
. provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	83,78	96,01	80,29	-15,72	-16,4
. dettes subordonnées	172,13	153,81	133,50	-20,31	-13,2
. capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	321,38	333,56	341,99	8,43	2,5
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	37,36	39,24	38,12	-1,11	-2,8
DIVERS	885,46	1 091,13	1 249,33	158,20	14,5
TOTAL DU PASSIF	7 831,53	8 348,95	8 390,44	41,49	0,5

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

Annexe 6 : Évolution du bilan agrégé des établissements de crédit



Source : ACPR.

Annexe 7 : Ressources émanant de la clientèle

(en milliards d'euros)	Déc. 11				Déc. 12				Variation annuelle en %
	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	
EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	212,28	120,41	332,69	17,0	188,83	110,95	299,78	14,9	-9,9
VALEURS DONNÉES EN PENSION	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,0	-
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	516,23	38,13	554,37	28,3	511,94	44,51	556,45	27,7	0,4
COMPTES D'AFFACTURAGE	7,74	0,57	8,31	0,4	7,62	0,54	8,17	0,4	-1,7
DÉPÔTS DE GARANTIE	5,59	2,62	8,21	0,4	5,44	2,55	7,99	0,4	-2,6
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	777,89	12,56	790,45	40,4	832,31	14,35	846,67	42,2	7,1
dont : - livrets ordinaires	179,81	7,36	187,18	9,6	178,92	8,27	187,20	9,3	0,0
- livrets A et livrets bleus	214,67	1,80	216,47	11,1	247,24	2,39	249,63	12,4	15,3
- livrets jeunes	7,00	0,01	7,01	0,4	6,95	0,01	6,96	0,3	-0,7
- livrets d'épargne populaire	52,44	0,02	52,46	2,7	51,67	0,02	51,69	2,6	-1,5
- livrets de développement durable	69,37	0,13	69,50	3,6	92,03	0,18	92,21	4,6	32,7
- PEL/CEL	222,71	2,99	225,70	11,5	223,41	3,24	226,65	11,3	0,4
- PEP	24,39	0,22	24,61	1,3	24,05	0,22	24,27	1,2	-1,4
- autres comptes d'épargne à régime spécial	7,36	0,01	7,36	0,4	7,68	0,03	7,71	0,4	4,7
COMPTES CRÉDITEURS À TERME	198,35	49,20	247,55	12,7	218,27	54,19	272,46	13,6	10,1
BONS DE CAISSE ET BONS D'ÉPARGNE	2,27	0,00	2,27	0,1	2,00	0,00	2,00	0,1	-12,0
AUTRES SOMMES DUES	4,62	0,20	4,81	0,2	4,79	0,30	5,10	0,3	5,8
DETTES RATTACHÉES	6,63	0,65	7,27	0,4	6,58	0,52	7,09	0,4	-2,5
TOTAL	1 731,58	224,27	1 955,85	100,0	1 777,78	227,92	2 005,70	100,0	2,5

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France, clientèle financière et non financière.

Source : ACPR.

Annexe 8 : Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire et type de crédit

Crédits par secteur bénéficiaire de 2010 à 2012

(en milliards d'euros)	2010	2011	2012	Variation en montant	Variation annuelle en %
Résidents	1 815,78	1 895,66	1 911,65	15,99	0,8%
Sociétés non financières	648,78	677,76	669,37	-8,40	-1,2%
Ménages	976,11	1 023,69	1 044,39	20,70	2,0%
Assurances	8,44	11,02	9,21	-1,81	-16,4%
Administrations publiques	182,44	183,19	188,69	5,49	3,0%
Non-résidents	195,19	209,33	202,12	-7,22	-3,4%
Total clientèle non financière	2 010,97	2 104,99	2 113,77	8,77	0,4%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France, non financière.
Source : ACPR.

Crédits par secteur bénéficiaire et par type de crédit en 2012

(en milliards d'euros)	Résidents						Non-résidents	Total	Variation annuelle en %
	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Assurances	Administrations publiques	ISBLM ^(a)			
Déc. 12									
Créances commerciales	11,30	0,11	0,00	0,00	2,64	0,15	8,58	22,78	-10,3
Crédits à l'exportation	4,78	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	33,84	38,63	0,7
Crédits de trésorerie	106,27	8,00	127,23	2,67	7,78	0,52	57,78	310,23	-6,4
Crédits à l'équipement	288,71	34,04	0,00	0,62	161,77	10,88	51,11	547,13	1,6
Crédits à l'habitat	102,48	85,93	753,48	0,24	2,62	1,87	20,43	967,05	2,7
Autres crédits	59,22	0,97	2,58	1,18	9,37	0,42	17,34	91,08	-0,3
Comptes ordinaires débiteurs	32,81	1,66	7,25	0,80	1,69	0,99	9,17	54,36	-0,6
Crédit-bail et opérations assimilées	61,13	2,78	4,83	0,06	2,81	0,68	3,00	75,29	-0,8
Prêts subordonnés	2,67	0,01	0,00	3,65	0,00	0,01	0,87	7,21	-11,7
Total général	669,37	133,50	895,37	9,21	188,69	15,52	202,12	2 113,77	0,4
Part relative des agents économiques (en %)	31,7	6,3	42,4	0,4	8,9	0,7	9,6	100,0	
Variation annuelle (en %)	-1,2	-1,4	2,5	-16,4	3,0	2,9	-3,4	0,4	

^(a) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : ACPR.

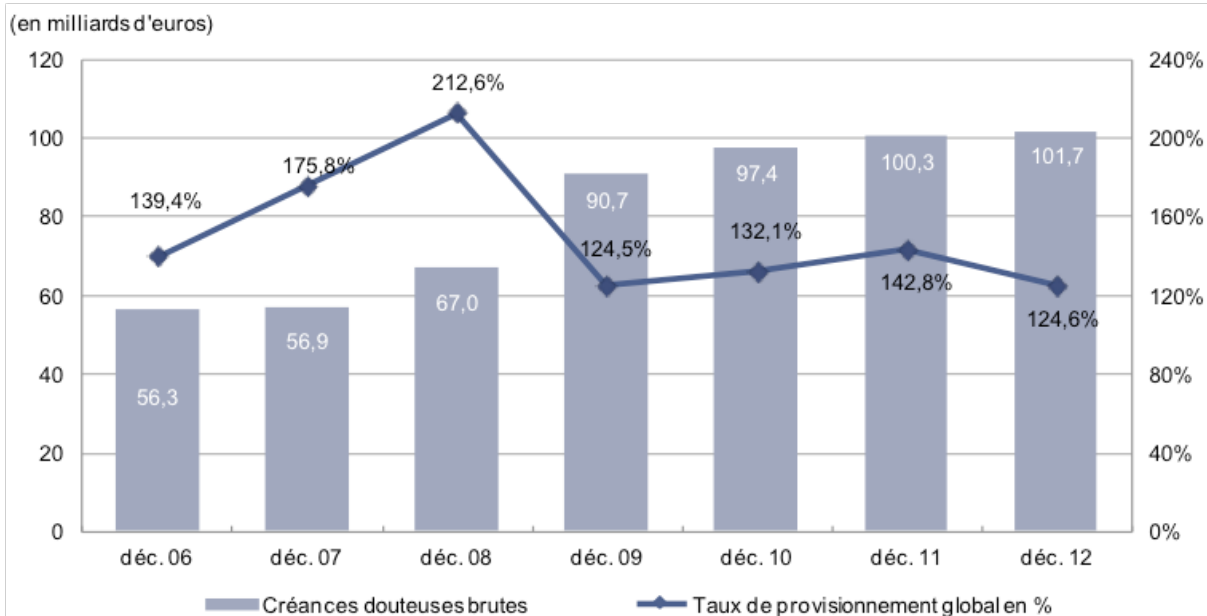
Annexe 9 : Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT					
En faveur :					
- d'établissements de crédit	189,47	157,54	152,52	-5,02	-3,2
- de la clientèle	849,51	792,88	727,85	-65,04	-8,2
Reçus :					
- d'établissements de crédit	483,83	432,10	420,60	-11,50	-2,7
- de la clientèle	56,72	39,77	63,31	23,54	59,2
ENGAGEMENTS DE GARANTIE					
D'ordre :					
- d'établissements de crédit	412,42	439,92	355,69	-84,23	-19,1
- de la clientèle	663,34	668,85	679,03	10,18	1,5
Reçus :					
- d'établissements de crédit	472,06	557,41	517,48	-39,94	-7,2
- de la clientèle	585,51	655,92	620,08	-35,84	-5,5
ENGAGEMENTS SUR TITRES					
Titres à recevoir	220,25	184,98	256,09	71,11	38,4
dont titres vendus avec faculté de rachat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Titres à livrer	220,41	188,48	259,26	70,78	37,6
dont titres achetés avec faculté de rachat	0,12	0,12	0,17	0,05	42,8
OPÉRATIONS EN DEVISES					
Monnaies à recevoir	5 844,36	6 072,09	6 618,41	546,32	9,0
Monnaies à livrer	5 852,66	6 060,48	6 629,46	568,98	9,4
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	91 292,73	95 922,30	91 375,83	-4 546,47	-4,7
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	80 214,63	84 739,48	81 426,33	-3 313,14	-3,9
Opérations sur instruments de cours de change	3 086,96	3 261,23	3 327,23	66,00	2,0
Opérations sur autres instruments	7 991,14	7 921,59	6 622,27	-1 299,32	-16,4

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 10 : Taux de provisionnement global



N.B. : Le taux de provisionnement global reprend, au numérateur les provisions d'actif et de passif, et au dénominateur les créances douteuses brutes quelles que soient les contreparties et les opérations concernées (crédits et titres).

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France.

Source : ACPR.

Annexe 11 : Situation agrégée des entreprises d'investissement

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
ACTIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	57,60	68,72	68,20	-0,7
Opérations avec la clientèle	0,53	0,49	1,04	109,7
Opérations sur titres et opérations diverses	290,93	229,23	252,07	10,0
Titres de transaction	124,81	60,44	106,28	75,8
. instruments conditionnels achetés	77,01	74,79	58,23	-22,2
. titres de placements et de l'activité de portefeuille	19,90	17,74	15,14	-14,6
. titres d'investissement	0,00	0,00	0,00	-100,0
. titres reçus en pension livrée	7,45	7,52	4,20	-44,2
. comptes de négociation et de règlement	4,27	2,01	3,99	98,5
. débiteurs divers	8,63	15,16	13,49	-11,1
. comptes de régularisation débiteurs	47,40	50,36	50,38	0,0
. créances douteuses et créances rattachées	1,46	1,21	0,37	-69,7
Valeurs immobilisées	0,61	0,71	0,62	-12,0
. prêts subordonnés	0,01	0,01	0,01	-1,9
. parts dans les entreprises liées	0,28	0,34	0,29	-13,3
. immobilisations nettes	0,32	0,36	0,32	-11,2
. créances douteuses et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	4,6
Actionnaires ou associés	0,00	0,00	0,00	-
Total de l'actif	349,66	299,15	321,93	7,6
PASSIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	103,85	75,20	86,99	15,7
Comptes créditeurs de la clientèle	1,46	2,05	2,84	38,5
Opérations sur titres et opérations diverses	232,03	206,87	216,65	4,7
. opérations de transactions sur titres	28,88	17,62	19,15	8,7
. instruments conditionnels vendus	111,64	104,95	92,33	-12,0
. dettes représentées par un titre	17,98	22,17	25,28	14,0
dont : titres de créances négociables	16,11	20,70	24,20	16,9
dont : obligations	1,86	1,47	1,08	-26,7
. comptes de négociation et de règlement	4,00	2,69	5,30	96,9
. titres donnés en pension livrée	28,82	20,43	32,73	60,3
. créditeurs divers	4,49	7,82	8,23	5,3
. comptes de régularisation créditeurs	36,12	31,08	33,48	7,7
. dettes rattachées	0,11	0,11	0,13	21,4
Provisions, capitaux propres	11,15	13,91	14,90	7,2
. dettes subordonnées	0,26	0,52	0,47	-8,9
. provisions	9,34	11,53	12,22	6,0
. primes liées au capital et réserves	0,53	0,58	0,86	49,1
. capital	1,01	1,28	1,34	5,1
Report à nouveau (+/-)	0,61	0,51	0,47	-8,3
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,57	0,61	0,08	-87,4
Total du passif	349,66	299,15	321,93	7,6

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Suite de l'annexe 11

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
HORS-BILAN				
Engagements de financement				
. donnés	2,46	3,07	2,70	-11,9
. reçus	14,79	16,80	3,22	
Engagements de garantie				
. d'ordre	2,15	1,45	0,98	-32,3
. reçus	5,73	6,37	5,04	
Engagements sur titres				
. titres à recevoir	4,25	2,92	4,88	67,2
. titres à livrer	4,93	4,03	5,08	25,9
Opérations en devises				
. monnaies à recevoir	44,37	51,37	68,53	33,4
. monnaies à livrer	31,79	32,57	45,41	39,5
Engagements sur instruments financiers à terme	2 692,66	2 884,96	2 704,57	-6,3
Autres engagements de hors-bilan	12,01	7,72	12,27	58,9

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 12 : Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,36	0,49	1,24	150,9
. Charges (intérêts)	1,66	3,39	0,71	-78,9
. Produits (intérêts)	2,02	3,88	1,95	-49,7
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	-0,25	-18,89	0,69	-
. Charges	4,00	21,46	1,96	-90,9
dont pensions livrées	0,14	0,22	0,12	-44,3
dont intérêts sur obligations	0,01	0,01	0,00	-99,8
. Produits	3,76	2,57	2,65	2,9
dont pensions livrées	0,05	0,10	0,06	-38,0
Opérations sur IFT (activité pour compte propre)	1,84	20,22	-0,48	-
. Charges	444,78	592,25	431,63	-27,1
. Produits	446,62	612,47	431,15	-29,6
Prestations de services financiers/charges	1,04	1,04	0,88	-15,7
. Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01	-24,3
. Opérations avec la clientèle	0,01	0,00	0,00	-93,6
. Opérations sur titres	0,39	0,32	0,27	-15,9
. Opérations de change	0,00	0,00	0,00	35,6
. Engagements sur titres	0,00	0,00	0,00	-
. Opérations sur IFT	0,28	0,32	0,29	-9,7
Prestations de services financiers	0,36	0,38	0,31	-20,5
Prestations de services financiers/produits	1,64	1,76	1,51	-14,1
. Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01	-27,9
. Opérations avec la clientèle	0,01	0,02	0,02	-5,7
. Opérations sur titres	0,12	0,13	0,11	-14,2
. Opérations de change	0,00	0,00	0,00	9,2
. Engagements sur titres	0,00	0,01	0,01	67,7
. Opérations sur IFT	0,10	0,11	0,10	-8,3
. Prestations de services financiers	1,39	1,48	1,26	-14,9
Opérations de change	-0,07	0,13	-0,01	-
. Charges (pertes)	1,29	1,48	1,97	33,5
. Produits (gains)	1,23	1,60	1,96	22,0
Produits des titres de participation et des prêts subordonnés	0,12	0,07	0,08	13,5
Charges sur emprunts subordonnés	0,01	0,02	0,02	7,3
Autres produits d'exploitation bancaire	0,06	0,07	0,05	-32,7
Autres charges d'exploitation bancaire	0,09	0,07	0,06	-14,5
Produits accessoires et divers net	0,06	0,04	0,03	-26,5
PRODUIT NET BANCAIRE	2,63	2,77	2,14	-22,5

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Suite de l'annexe 12

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
Frais généraux	1,88	1,84	1,82	-1,3
. Frais de personnel	1,01	1,04	1,06	1,6
. Impôts et taxes	0,05	0,05	0,05	-6,0
. Services extérieurs	1,02	0,92	0,88	-4,8
. Autres frais généraux (charges refacturées)	-0,20	-0,17	-0,16	-196,4
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,08	0,09	0,11	33,0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	0,68	0,84	0,21	-74,6
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	0,03	-0,03	-0,04	-221,4
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,10	0,05	0,01	-80,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,75	0,82	0,24	-70,5
Gains nets sur actifs immobilisés	0,03	-0,04	-0,02	-149,4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	0,77	0,78	0,22	-71,5
Produits exceptionnels	0,01	0,00	0,01	581,9
Charges exceptionnelles	0,01	0,00	0,01	129,5
Dotations nettes du fonds pour risques bancaires généraux	0,00	0,00	0,00	-
. Dotations du FRBG	0,00	0,00	0,00	-8,9
. Reprises du FRBG	0,00	0,00	0,00	-
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	-
Impôt sur les bénéfices	0,16	0,13	0,15	11,8
RÉSULTAT NET	0,61	0,64	0,07	-88,3

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Glossaire

Activité en France	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».
Clientèle	Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n° 91-01 de la Banque de France. Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec : <ul style="list-style-type: none">• les établissements de crédit ;• la Caisse des dépôts et consignations ;• les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ;• les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ;• les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ;• les succursales à l'étranger d'établissements assujettis. La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).
Clientèle financière	La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPCVM, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).
Clientèle non financière	La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.
Coefficient net d'exploitation	Ratio frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.
Coût du risque	Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.
Ensemble de l'activité	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
Frais généraux	Salaires et charges administratives.
IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>)	Normes comptables internationales proposées par l' <i>International Accounting Standards Board</i> (IASB), qui remplacent progressivement les normes IAS (<i>International Accounting Standards</i>).

LCR (<i>Liquidity Coverage Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un mois (prévu dans la réforme dite de « Bâle III »). Cf. « À savoir », sous-partie 4 de la partie <i>Banques</i> .
LPS (libre prestation de services)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
NSFR (<i>Net Stable Funding Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un an (prévu dans la réforme dite de « Bâle III »).
Portefeuilles titres	Les portefeuilles titres à l'actif des établissements de crédit sont définis par le règlement CRB n° 90-01 du 23 février 1990 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Cf. « À savoir », sous-partie 3 de la partie <i>Banques</i> .
Produit net bancaire	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
Résultat brut d'exploitation (RBE)	PNB moins frais de fonctionnement.
Résultat d'exploitation	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges.
SURFI	Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm

Sommaire des tableaux et graphiques

Tableau 1	Évolution du nombre des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement en France, et des établissements de crédit à Monaco.....	5
Tableau 2	Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat à fin 2012.....	7
Tableau 3	Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat et par origine géographique à fin 2012.....	7
Tableau 4	La présence étrangère en France - évolution des différentes formes d'implantations.....	8
Tableau 5	Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes en France.....	10
Tableau 6	Nombre de déclarations de Libre prestation de services (LPS) en vigueur au 31 décembre 2012.....	11
Tableau 7	Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes dans d'autres pays de l'EEE.....	12
Tableau 8	Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2012.....	13
Tableau 9	Compte de résultat simplifié des établissements de crédit.....	15
Graphique 1	Principaux soldes intermédiaires de gestion.....	16
Graphique 2	PNB rapporté au total de bilan.....	17
Graphique 3	Résultat d'exploitation rapporté au total de bilan.....	18
Graphique 4	Coefficient net d'exploitation.....	18
Graphique 5	Dispersion du coefficient net d'exploitation.....	19
Graphique 6	Les composantes de l'actif.....	20
Graphique 7	Part des opérations en devises au bilan.....	21
Graphique 8	Les opérations interbancaires.....	22
Graphique 10	Les comptes d'épargne à régime spécial.....	24
Graphique 11	Les comptes d'épargne à régime spécial - évolution trimestrielle.....	25
Graphique 12	Les dettes représentées par un titre.....	26
Graphique 13	Les composantes de l'actif.....	27
Tableau 10	Crédits à la clientèle selon les différents périmètres.....	28
Graphique 14	Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents.....	28
Graphique 15	Crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente.....	29
Graphique 16	Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit.....	30
Graphique 17	Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit - évolution trimestrielle.....	30
Graphique 18	Le portefeuille titres des établissements de crédit.....	31
Graphique 19	Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle.....	32
Graphique 20	Ratio crédits sur dépôts.....	33
Graphique 21	Évolution comparée des crédits et des ressources.....	34
Graphique 22	Coefficient de liquidité réglementaire agrégé.....	35
Graphique 23	Taux de créances douteuses brutes.....	36
Graphique 24	Taux de provisionnement des créances douteuses brutes.....	37
Graphique 25	Crédits à l'habitat par catégorie d'agent emprunteur.....	37
Graphique 26	Évolution des taux d'encours douteux immobiliers.....	38

Assurances

1. Le secteur des organismes d'assurance en 2012

Le mouvement de concentration du marché se poursuit en 2012 et s'accélère. Le nombre total d'organismes habilités à pratiquer des opérations d'assurance s'établit à 1 018 après 1 074 en 2011 (cf. tableau 1). Comme les années passées, cette baisse concerne essentiellement les organismes relevant du code de la mutualité. La concurrence, qui reste très vive, pousse les organismes à rechercher une taille critique en développant leur activité. Les fusions sont également motivées par les nouvelles exigences réglementaires à venir en matière de gouvernance et de solvabilité.

Tableau 1 : Les organismes d'assurance

Nombre d'organismes d'assurance	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	Variation	Variation 2012/2010
Sociétés d'assurance vie et mixte	102	103	102	-1	0
Sociétés d'assurance non-vie	229	224	216	-8	-13
Succursales de pays tiers	6	5	5	0	-1
<i>sous-total entreprises d'assurance</i>	337	332	323	-9	-14
Sociétés de réassurance	20	19	16	-3	-4
Code des assurances	357	351	339	-12	-18
Institutions de prévoyance	53	51	49	-2	-4
Code de la sécurité sociale	53	51	49	-2	-4
Mutuelles livre II	719	672	630	-42	-89
dont mutuelles substituées	237	219	202	-17	-35
Code de la mutualité	719	672	630	-42	-89
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	1 129	1 074	1 018	-56	-111

N.B. : le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre pas les organismes toujours sous contrôle mais qui ne sont plus habilités à produire des contrats.

Source : ACPR.

La libre prestation de services par les entreprises d'assurance européennes en France

Le nombre d'entreprises d'assurance d'un autre État membre de l'Espace économique européen habilitées à exercer en LPS est en très léger retrait : de 1 056 au 31 décembre 2011, il passe à 1 050 au 31 décembre 2012 (cf. tableau 2). Les trois pays les plus représentés sont le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Allemagne, avec respectivement 22 %, 12 % et 9 % de l'ensemble des déclarations reçues.

Tableau 2 : Nombre d'entreprises d'assurance et des succursales d'entreprises d'assurance de l'Espace économique européen habilitées à exercer en libre prestation de services sur le territoire français au 31 décembre 2012

Pays	Libre prestation de services en France							
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées dans un autre État membre de l'EEE et de succursales d'entreprises d'assurance autorisées à exercer en LPS dans l'EEE							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	76	78	76	78	84	90	93	97
Autriche	18	22	24	24	27	27	28	25
Belgique	50	51	53	56	56	59	59	59
Bulgarie	0	0	1	2	2	4	4	4
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0
Danemark	17	19	20	23	23	25	29	29
Espagne	31	31	32	38	44	48	49	48
Estonie	2	2	3	3	4	5	5	4
Finlande	11	11	11	11	13	15	15	13
Gibraltar	9	10	14	16	18	21	20	18
Grèce	4	3	3	4	4	5	6	6
Hongrie	5	8	9	10	10	13	13	12
Irlande	117	123	127	133	133	135	133	131
Islande	2	3	3	3	3	2	2	2
Italie	53	55	54	57	59	60	57	57
Lettonie	1	1	1	4	4	4	4	4
Liechtenstein	15	19	21	24	25	22	24	23
Lituanie	2	3	4	5	4	3	4	4
Luxembourg	62	63	64	68	66	65	64	63
Malte	1	3	6	11	17	20	22	24
Norvège	13	13	15	16	19	20	20	20
Pays-Bas	60	62	69	70	67	66	74	73
Pologne	3	8	9	10	11	12	14	16
Portugal	12	13	15	15	16	17	16	16
République tchèque	6	6	8	10	9	10	11	10
Roumanie	0	0	1	1	1	1	1	8
Royaume-Uni	225	231	236	224	227	247	237	232
Slovaquie	1	1	1	2	3	4	4	4
Slovénie	2	3	4	5	4	4	4	4
Suède	29	32	36	38	39	42	44	44
TOTAL	827	874	920	961	992	1 046	1 056	1 050

Source : ACPR.

La libre prestation de services par les entreprises d'assurance françaises dans l'Espace économique européen

Au 31 décembre 2012, le nombre de déclarations s'élève à 1 648, en baisse d'environ 5 % par rapport à 2011 (cf. tableau 3). Les principaux pays dans lesquels les entreprises d'assurance françaises exercent une activité d'assurance en libre prestation de services sont la Belgique (141 entreprises), l'Allemagne (115 entreprises), l'Espagne (112 entreprises) et l'Italie (109 entreprises).

Tableau 3 : Nombre de déclarations de libre prestation de services par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2012

Pays	Libre prestation de services dans l'EEE		
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées en France et de succursales d'entreprises d'assurance françaises implantées dans l'EEE		
	2010	2011	2012
Allemagne	92	121	115
Autriche	66	68	67
Belgique	111	168	141
Bulgarie	43	18	45
Chypre	45	18	17
Danemark	63	63	62
Espagne	84	140	112
Estonie	40	16	17
Finlande	58	57	27
Gibraltar	1	1	0
Grèce	64	36	34
Hongrie	54	53	55
Irlande	68	64	66
Islande	34	15	15
Italie	84	115	109
Lettonie	45	18	47
Liechtenstein	29	28	11
Lituanie	41	17	47
Luxembourg	92	91	58
Malte	47	19	18
Norvège	46	48	22
Pays-Bas	68	96	98
Pologne	57	54	52
Portugal	76	101	71
République Tchèque	54	52	49
Roumanie	49	22	47
Royaume-Uni	74	105	90
Slovaquie	52	50	50
Slovénie	47	19	56
Suède	59	55	50
TOTAL	1 743	1 728	1 648

Source : ACPR.

Le libre établissement d'entreprises d'assurance européennes en France

Le nombre d'entreprises communautaires habilitées à opérer en régime de libre établissement en France s'est contracté : de 101 au 31 décembre 2011, il passe à 80 au 31 décembre 2012 (cf. tableau 4). Les pays européens les plus représentés sur le territoire français sont le Royaume-Uni, pays du siège de 35 succursales, l'Allemagne (10 succursales), l'Irlande (7 succursales) et le Luxembourg (7 succursales). Par ailleurs, certaines des succursales implantées en France bénéficient d'une autorisation pour exercer en libre prestation de services à travers l'Espace économique européen.

Tableau 4 : Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'Espace économique européen établies en France au 31 décembre 2012

Pays	Succursales établies en France							
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées dans un autre État membre de l'EEE							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	17	18	17	16	15	14	16	10
Belgique	12	12	12	12	10	9	9	6
Danemark	1	1	1	0	0	0	0	0
Espagne	4	4	4	4	4	3	3	3
Finlande	1	1	1	1	1	1	1	0
Grèce	1	1	1	1	1	0	0	0
Irlande	7	5	5	7	8	8	8	7
Italie	4	5	5	5	4	4	4	4
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	1
Luxembourg	6	7	7	7	7	6	6	7
Malte	0	0	0	0	0	0	1	1
Norvège	1	1	1	1	1	1	1	0
Pays-Bas	5	6	7	7	7	6	7	4
Portugal	3	3	3	3	3	3	3	1
Royaume-Uni	41	39	41	44	41	38	40	35
Suède	2	2	2	2	2	2	2	1
TOTAL	105	105	107	110	104	95	101	80

Source : ACPR.

Le libre établissement d'entreprises d'assurance françaises au sein de l'Espace économique européen

Les succursales d'entreprises françaises établies dans l'Espace économique européen sont au nombre de 105 au 31 décembre 2012 après 113 au 31 décembre 2011 (cf. tableau 5).

Les principaux pays d'implantation sont l'Italie avec 15 implantations, l'Espagne avec 14 implantations et l'Allemagne avec 9 implantations.

Par ailleurs, à l'instar du libre établissement d'entreprises d'assurance européennes en France, certaines succursales d'entreprises françaises installées dans l'Espace économique européen exercent elles-mêmes en libre prestation de services à travers l'Espace économique européen.

Tableau 5 : Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2012

Pays	Succursales établies dans l'EEE		
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées en France		
	2010	2011	2012
Allemagne	11	11	9
Autriche	4	4	4
Belgique	9	9	8
Bulgarie	5	5	6
Danemark	1	1	2
Espagne	15	17	14
Finlande	2	2	0
Grèce	3	4	3
Hongrie	3	4	4
Irlande	2	2	2
Italie	16	16	15
Lettonie	1	1	2
Liechtenstein	1	1	0
Lituanie	0	0	1
Luxembourg	4	4	3
Norvège	1	1	0
Pays-Bas	4	3	3
Pologne	5	8	8
Portugal	8	8	7
République tchèque	2	2	2
Roumanie	3	2	3
Royaume-Uni	7	6	7
Slovaquie	1	1	1
Suède	1	1	1
TOTAL	109	113	105

Source : ACPR.

2. Une rentabilité globalement maintenue

L'étude de la situation du marché de l'assurance en France en 2012 s'appuie essentiellement sur les dossiers annuels détaillés remis par les organismes d'assurance à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable 2012, conformément aux textes en vigueur²³. Il s'agit donc d'une agrégation des données sociales de l'ensemble des organismes d'assurance agréés en France pour pratiquer une activité d'assurance à partir de leur siège social²⁴.

À des fins de comparaison, les indicateurs calculés pour l'année 2011 agrègent l'ensemble des données reçues via les dossiers annuels 2011, tandis que l'année 2011 proforma (2011*) correspond aux données de l'année 2011 sur la base de la population 2012, afin notamment de présenter des taux de variation davantage représentatifs de l'évolution globale du marché (cf. annexe méthodologique). Toutes les évolutions mentionnées dans la suite de ce rapport se réfèrent à l'année 2011* (2011 proforma). Une partie de la différence entre 2011* et 2011 s'explique par la transformation en 2012 d'un organisme non-vie, préalablement agréé en France, en succursale d'un organisme agréé dans un autre pays européen, qui ne remet plus de dossier annuel à l'ACPR. Cet organisme continue d'exercer en France une activité d'assurance par le biais de la libre prestation de services (LPS) et on ne peut donc pas considérer que l'activité d'assurance en France a baissé du fait de son changement de statut.

À SAVOIR

La constitution d'un marché unique des services est l'un des piliers de la mise en œuvre d'un marché unique européen. Dans le secteur de l'assurance, il se traduit par l'existence de deux régimes juridiques permettant à un organisme d'effectuer des opérations dans un autre pays de l'EEE sans avoir à créer une filiale soumise à l'obligation d'agrément. Ces deux dispositifs sont définis aux 3° et 4° de l'article L. 310-3 du code des assurances.

- « L'expression "régime d'établissement" désigne le régime sous lequel une entreprise d'assurance couvre un risque ou prend un engagement situé dans un État à partir d'une succursale établie dans cet État ».
- « L'expression : "libre prestation de services" désigne l'opération par laquelle une entreprise d'un État membre de l'Espace économique européen couvre ou prend à partir de son siège social ou d'une succursale située dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen un risque ou un engagement situé dans un autre de ces États, lui-même désigné comme "État de libre prestation de services" ».

23. Articles A. 344-6 du code des assurances, R. 931-11-5 du code de la sécurité sociale et A. 114-2 du code de la mutualité.

24. Le présent rapport fournit les données de l'ensemble des organismes ayant remis un dossier annuel jusqu'au 8 août 2013, à la différence de la publication réalisée en juillet 2013 sur les principaux intervenants en assurance vie et non-vie qui se basait sur un périmètre plus étroit : « La situation des principaux organismes d'assurance en 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 19, juillet 2013.

2.1. Un compte de résultat global vie et non-vie résilient grâce aux produits financiers

Globalement, l'ensemble des primes vie et non-vie perçues par les organismes d'assurance s'établit à 253,3 milliards d'euros en 2012, en diminution de 1,3 % par rapport aux données 2011* (tableau 6). La baisse de 7,9 milliards d'euros des primes collectées en assurance vie entre fin 2011 et fin 2012 (- 5,5 %) n'est que partiellement compensée par la progression de 4,7 milliards d'euros des primes des activités non-vie (+ 4,2 %).

Malgré cette légère contraction du chiffre d'affaires, la rentabilité globale du secteur progresse, passant de 4,8 % en 2011 à 5,3 % en 2012.

Tableau 6 : Compte de résultat agrégé – vue résumée

(en milliards d'euros)	Vie				Non-Vie				Total				
	2010	2011	2011*	2012	2010	2011	2011*	2012	2010	2011	2011*	2012	
Primes	165,4	143,4	143,4	135,5	110,2	116,2	113,1	117,8	275,6	259,6	256,5	253,3	
Charges des sinistres, des provisions et participation aux résultats (-)	207,7	151,1	151,2	185,8	85,4	89,0	87,3	91,2	293,1	240,1	238,5	277,0	
<i>dont participation aux résultats</i>	44,7	34,6	34,6	43,6	1,1	1,1	1,1	1,2	45,8	35,7	35,7	44,7	
Produits financiers nets	59,9	23,8	23,8	69,9	5,8	4,5	4,3	4,5	65,7	28,3	28,2	74,4	
Frais d'administration (-)	13,5	14,2	14,2	14,0	23,9	23,4	22,5	24,0	37,3	37,6	36,7	38,0	
Solde de réassurance (-)	-0,9	0,0	0,0	-0,8	3,0	4,2	3,7	3,7	2,1	4,1	3,7	2,9	
Résultat technique	5,1	1,9	1,9	6,4	3,7	4,1	3,9	3,4	8,8	6,0	5,7	9,8	
									Produits financiers du résultat non technique	4,6	3,4	3,3	3,5
									Autres éléments non techniques	-4,0	-2,2	-2,2	-5,6
									Résultat net	9,4	7,2	6,9	7,7
									Rentabilité (résultat net / fonds propres)	6,5%	5,0%	4,8%	5,3%

Population : ensemble des organismes.

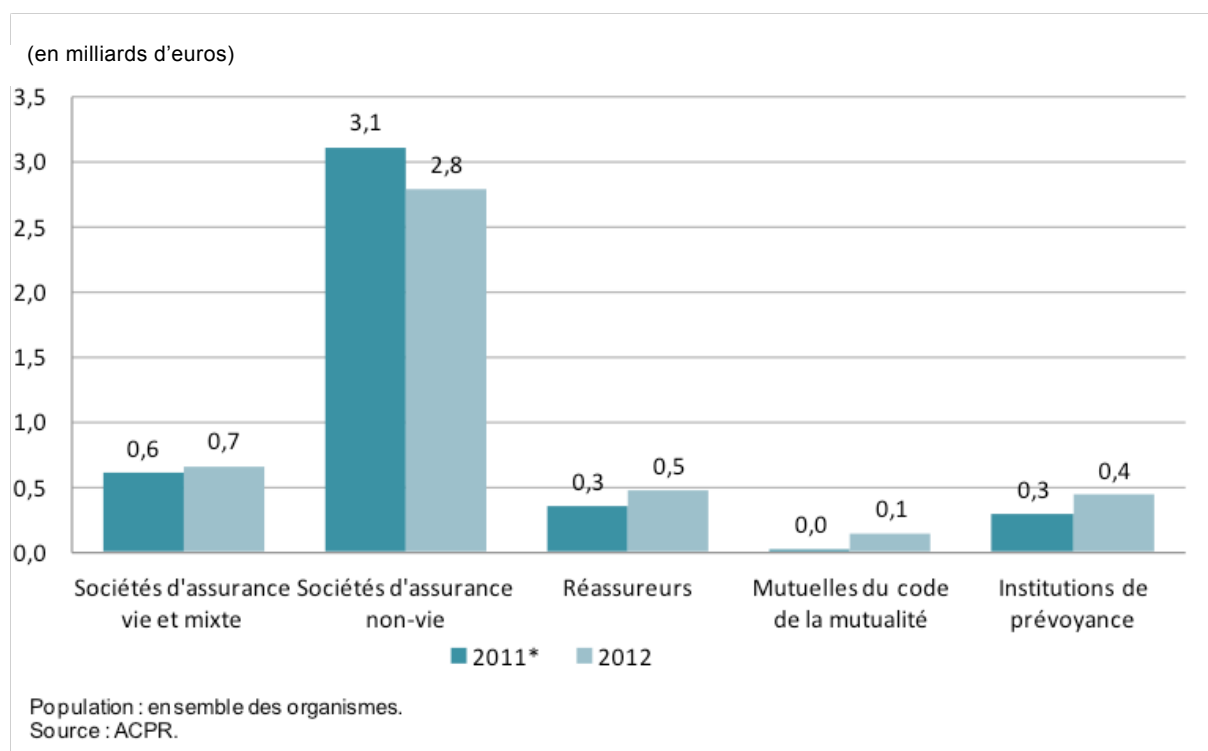
N.B. : les lignes « Résultat technique » et « Résultat net » peuvent ne pas être égales à la somme des soldes intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Cela est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie. Les primes perçues sont brutes de réassurance, les opérations de cession de primes étant enregistrées dans le solde de réassurance avec les charges attribuées aux organismes cessionnaires, qu'ils soient ou non réassureurs.

Source : ACPR.

Cette amélioration de la rentabilité résulte notamment d'une hausse du résultat technique qui passe, en cumul des activités vie et non-vie, de 5,7 milliards en 2011 à 9,8 milliards en 2012 (hausse de 71,9 % par rapport à l'année 2011*).

Le résultat financier technique progresse pour tous les acteurs sauf pour les assureurs non-vie (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Résultat financier technique de l'assurance non-vie par type d'organisme



La hausse du résultat technique s'explique par une progression des produits financiers nets, qui passent de 28,2 milliards en 2011 à 74,4 milliards, majoritairement perçus sur l'activité vie (69,9 milliards d'euros, en progression de + 193,7 % par rapport à 2011, cf. tableau 6). Les produits financiers sont en partie redistribués aux assurés (la participation aux résultats passe de 35,7 milliards en 2011 à 44,7 milliards en 2012). Les charges totales incluant ces provisions sont aussi en forte augmentation, passant de 238,5 à 277 milliards.

Les produits financiers du résultat non technique progressent également mais plus faiblement (3,5 milliards d'euros, après 3,3 milliards en 2011). Quant au solde des autres éléments non techniques, sa dégradation (- 5,6 milliards d'euros, après - 2,2 milliards en 2011) est principalement due à la hausse de l'impôt sur les sociétés qui a plus que doublé entre 2011 et 2012, du fait de la hausse des produits financiers réalisés en 2012 et des nouvelles taxes qui se sont imposées aux assureurs sur les flux et les encours de la réserve de capitalisation. Au total, le résultat net (7,7 milliards d'euros) est en hausse de 11,6 % par rapport aux données 2011*.

2.2. Activité vie : une année de décollecte

Un examen plus détaillé montre que 2012 est une année atypique pour l'assurance vie. En effet, l'assurance vie connaît une décollecte annuelle nette, phénomène encore jamais observé, alors que la reconstitution de la participation aux bénéfices accroît le niveau des prestations.

2.2.1. En 2012, les primes collectées par les assureurs vie poursuivent leur baisse

À SAVOIR

Les affaires directes d'un organisme d'assurance correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations (assimilables à des opérations de réassurance) et les activités réalisées à l'étranger (libre prestation de services et activités des succursales).

Sur l'année 2012, l'ensemble des primes collectées en assurance vie s'établit à 135,5 milliards d'euros, en baisse de 7,9 milliards d'euros par rapport à l'année 2011* (cf. tableau 7). Les primes d'assurance vie diminuent pour la seconde année consécutive. Elles ont reculé de 5,5 % par rapport à 2011* et de 17,9 % par rapport à 2010. Cette baisse est très majoritairement imputable à la forte réduction des affaires directes (- 11,5 milliards d'euros) que ne compense pas la hausse de 3,8 milliards du chiffre d'affaires via d'autres sources (activités réalisées en LPS, succursales et acceptations en France).

Tableau 7 : Sources du chiffre d'affaires en assurance vie

(en milliards d'euros)	2011*	2012	Variation 2012/2011*	
			En montant	En %
Total primes assurance vie	143,4	135,5	-7,9	-5,5
. Affaires directes	130,2	118,6	-11,5	-8,9
. Primes des réassureurs	3,2	3,0	-0,2	-6,7
. Autres (libre prestation de services, succursales, acceptations en France)	10,0	13,9	3,8	38,5

Population : ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Au sein des affaires directes, la baisse des primes a touché tous les secteurs de l'assurance vie (cf. graphique 2) à l'exception des contrats d'assurance vie dont la vocation première est l'épargne retraite (branche 26 et plan d'épargne retraite populaire – PERP – qui progressent de 15,8 %²⁵).

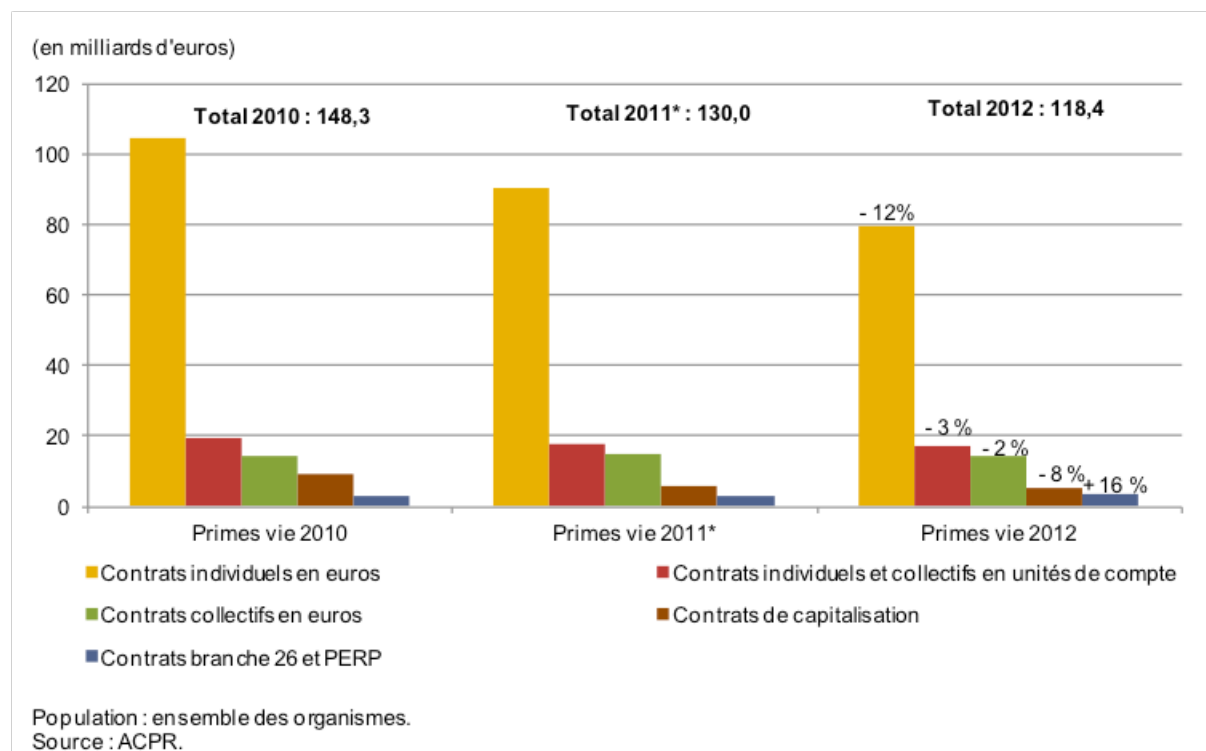
À SAVOIR

Les régimes dits de « branche 26 » sont des régimes collectifs de retraite « assurantielle » en points. Ils sont aussi appelés « L. 441 » conformément à l'article L. 441-1 du code des assurances qui les définit, ou encore « régimes du 4 juin » en référence au décret fondateur du 4 juin 1964. Ces régimes relèvent des dispositions de l'article L. 932-24 du code de la sécurité sociale lorsqu'elles sont effectuées par des institutions de prévoyance, et des dispositions de l'article L. 222-2 du code de la mutualité lorsqu'il s'agit de mutuelles.

25. L'épargne retraite ainsi définie représente toutefois une faible part de l'activité vie des organismes et ne constitue pas le seul vecteur de l'assurance complémentaire retraite en France. Il faudrait y ajouter les cotisations versées au titre des différents contrats « retraite » (contrats Madelin, contrats d'assurance retraite à cotisation définie ou à prestations définies souscrits par les entreprises ou les particuliers auprès d'organismes d'assurance).

La baisse des primes, quasi généralisée, est particulièrement nette sur les contrats individuels en euros (cf. graphique 2 et annexes 1 à 5 pour plus de détails sur les différentes catégories). Même si ces contrats représentent encore 67,0 % des primes en 2012, leur part dans le total des primes ne cesse de décliner (3,3 points de moins par rapport à 2010).

Graphique 2 : Répartition des primes d'assurance vie perçues en affaires directes selon le type de contrat



ENCADRÉ 1 : LE SUIVI DES FLUX DE COLLECTE EN ASSURANCE VIE CONFIRME UNE DÉCOLLECTE NETTE, MODÉRÉE EN 2012

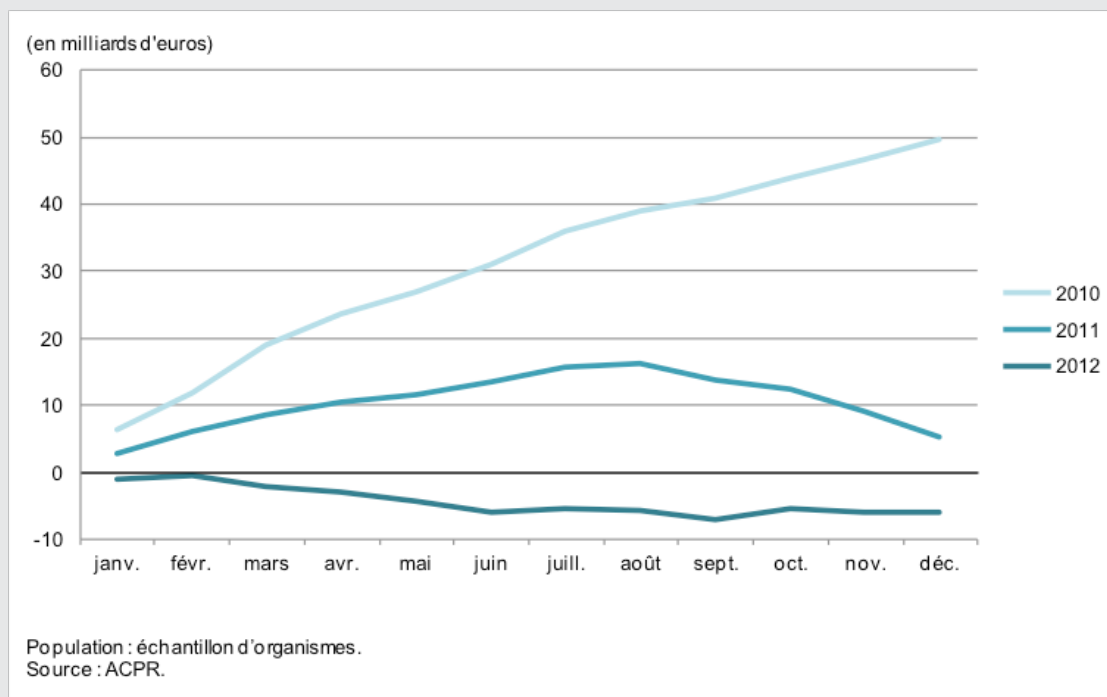
Le Secrétariat général de l'ACPR suit l'évolution de la collecte hebdomadaire sur les contrats rachetables d'assurance vie d'un large échantillon d'organismes. Cet échantillon représente un peu plus de 80 % des primes collectées par les assurances et les mutuelles sur le marché de l'assurance vie individuelle.

Le mouvement de décollecte entamé au second semestre de l'année 2011 s'est poursuivi en 2012 (cf. graphique 3). La décollecte atteint près de 6 milliards d'euros sur l'échantillon suivi par l'ACPR, fonds en euros et en unités de compte (UC) confondus.

Comme en 2011, la concurrence des autres produits d'épargne dont les taux de rémunération sont désormais très proches de ceux de l'assurance vie est un facteur d'explication de cette décollecte de même que le raccourcissement de l'horizon de placement des ménages, qui se manifeste généralement dans un contexte d'incertitudes financières.

La hausse des plafonds du livret A et du LDD, au quatrième trimestre 2012, n'a pas eu d'impact direct à court terme sur l'assurance vie, ayant au contraire entraîné des réallocations au sein de l'épargne bancaire (cf. partie *Banques*, sous-partie 3.1.2). Sur son échantillon, l'ACPR a ainsi observé une collecte nette positive de 1,2 milliard d'euros au quatrième trimestre 2012. La part des rachats dans les prestations qui atteignait plus de 75 % au quatrième trimestre 2011 est redescendue à 70 % au quatrième trimestre 2012, à un niveau proche de la moyenne de long terme.

Graphique 3 : Collecte nette cumulée sur les contrats rachetables en assurance vie depuis le 1^{er} janvier de l'année



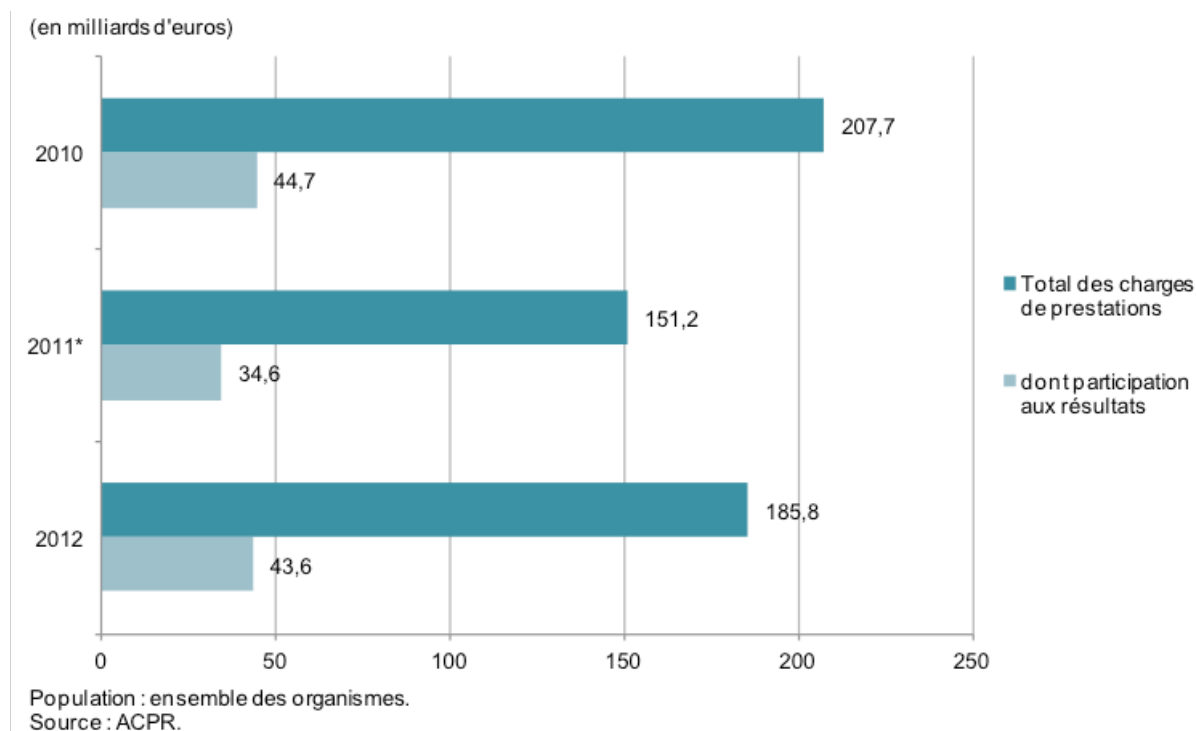
La décollecte nette observée en 2012 est le premier épisode de ce type observé sur une année calendaire depuis plusieurs décennies. Elle reste toutefois modeste par rapport aux encours, ne dépassant pas 0,5 % des provisions mathématiques.

2.2.2. Les bons résultats financiers compensent la hausse des charges de prestations et de provisions

En 2012, les prestations et dotations aux provisions progressent fortement pour atteindre 185,8 milliards d'euros, (+ 23,0 % par rapport à 2011*) mais ne retrouvent pas leur niveau de 2010 (cf. tableau 6 et graphique 4).

Cette hausse n'est pas uniquement liée à une progression des rachats (cf. tableaux « évolutions des contrats » en annexes 1, 2 et 3). Elle résulte également de la reconstitution de la provision pour participation aux bénéfices qui avait fait l'objet de reprises en 2011 afin de maintenir la participation aux résultats attribuée aux contrats, par ailleurs amoindrie en raison des moins-values réalisées qui n'avaient pas pu être absorbées par la réserve de capitalisation.

Graphique 4 : Charges de prestations et participation aux résultats dans le total des prestations vie



À SAVOIR

PARTICIPATION AUX RÉSULTATS

La participation aux résultats est la somme de la participation aux bénéfices (voir ci-dessous) et des intérêts techniques (voir glossaire).

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La gestion des cotisations épargnées dégage des produits dénommés « bénéfices techniques et financiers ». La participation aux bénéfices est une obligation légale à la charge des assureurs (L. 331-3 du code des assurances), selon laquelle les assureurs distribuent aux assurés immédiatement ou ultérieurement une partie des rendements des placements, au-delà des intérêts techniques.

PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES (assurance vie)

Les assureurs vie ont la possibilité de ne pas distribuer immédiatement la participation aux bénéfices prévue par la législation. Ils disposent pour ce faire d'un délai de 8 ans. Au lieu de la redistribuer immédiatement, l'assureur peut donc la provisionner dans un compte appelé « provision pour participation aux bénéfices ».

RÉSERVE DE CAPITALISATION

La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. Elle a pour but d'atténuer la diminution du revenu des actifs des assureurs vie en cas de baisse des taux, en entravant la distribution des plus-values de cession. Elle doit ainsi leur permettre de préserver un volume de placements suffisant pour honorer leurs garanties de taux. Cette réserve spéciale, considérée comme une provision au regard des exigences de couverture des engagements, fait partie des éléments constitutifs de la marge de solvabilité.

Les produits financiers nets marquent une forte hausse en 2012 (69,9 milliards d'euros, après 23,8 pour 2011*, cf. tableau 6) sous l'effet de plusieurs phénomènes. D'une part, la bonne tenue des marchés financiers a permis de reprendre des provisions et de réaliser des plus-values. D'autre part, les produits financiers nets ont été gonflés par les plus-values sur les contrats en unités de compte (UC) qui sont rétrocédées à l'assuré sous forme d'augmentation de l'engagement de l'assureur.

Ce phénomène concerne tous les organismes et toutes les catégories, y compris les mutuelles et les institutions de prévoyance pour les catégories d'opérations qu'elles exercent (assurance vie en euros ou UC et contrats à vocation retraite affirmée, cf. annexes 2 et 5).

La forte hausse des produits financiers nets combinée avec une maîtrise des frais généraux pour tous les organismes (qui se réduisent de 0,2 milliards d'euros entre 2012 et 2011*) permet d'afficher un résultat technique en forte progression (6,4 milliards d'euros après 1,9 milliard en 2011).

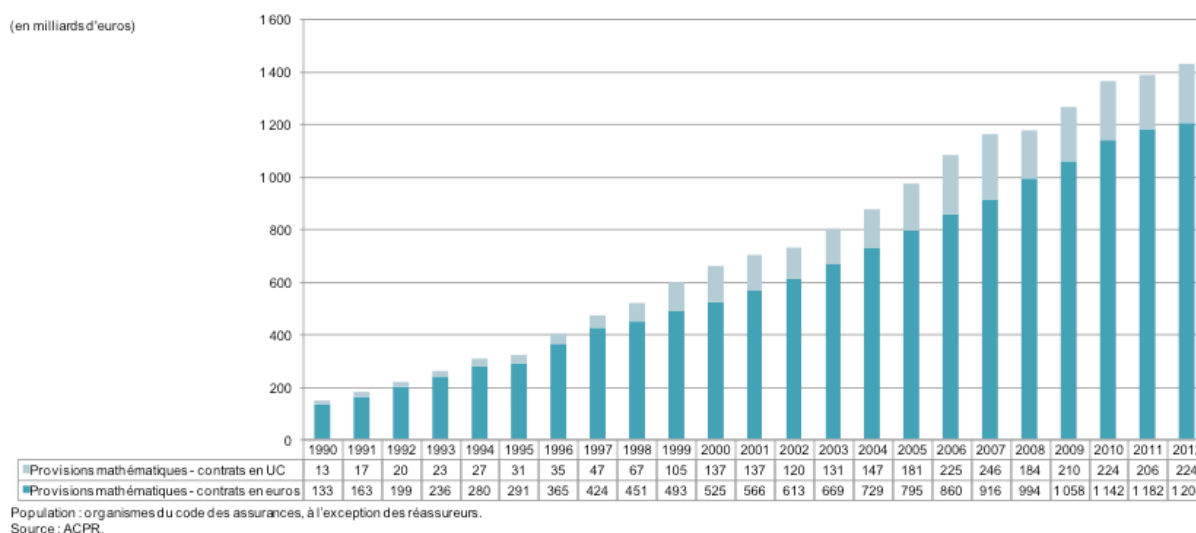
2.2.3. Les provisions mathématiques progressent légèrement

S'agissant des encours, les provisions mathématiques atteignent 1 495,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, après 1 450,2 milliards fin 2011*. Cette progression de 3,1 % (qui fait suite à une année de stagnation en 2011) provient notamment des résultats financiers attribués aux assurés qui compensent en partie l'effet de la décollecte. Sur les supports en euros, cette progression reste modérée à près de 2,2 %. Sur les supports en unités de compte, pour lesquels l'assuré assume le risque financier, les provisions progressent de 9,0 % et dépassent légèrement leur niveau de 2010, du fait de la bonne tenue des marchés financiers en 2012.

L'analyse de l'évolution sur longue période des provisions mathématiques disponible pour les seuls organismes du code des assurances (cf. graphique 5) montre ainsi :

- une inflexion en 2011, confirmée en 2012, de la hausse continue des provisions en euros engagée à la fin des années 80 ;
- une évolution plus heurtée des provisions techniques en UC, qui ont connu une baisse en 2008 et 2011, suivie d'une reprise en 2012, sans retour toutefois au niveau de 2006 et 2007.

Graphique 5 : Les provisions mathématiques



2.3. Activité non-vie : une progression globale en 2012

2.3.1. Les primes progressent globalement sauf pour les assurances de transport et de construction

Sur l'année 2012, l'ensemble des primes acquises en assurance non-vie s'établit à 117,8 milliards d'euros, après 113,1 milliards en 2011*, en hausse de 4,2 %. La progression des primes s'observe tant en affaires directes que chez les réassureurs ou encore via les autres canaux (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Sources des primes acquises en assurance non-vie

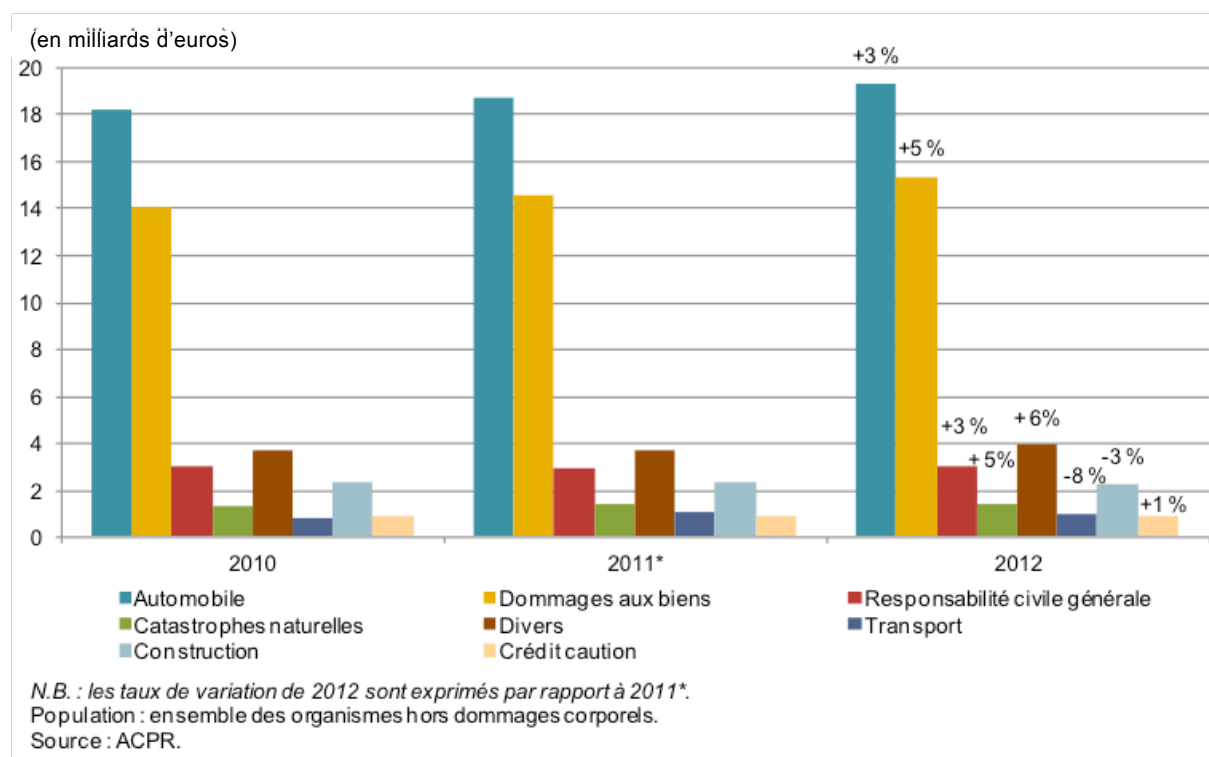
(en milliards d'euros)	2011*	2012	Variation 2011 / 2010 (en %)	
			En montant	En %
Total primes assurance non-vie	113,1	117,8	4,7	4,2
. Affaires directes	89,6	92,9	3,3	3,7
. Primes des réassureurs	7,3	8,3	0,9	12,7
. Autres (libre prestation de services, succursales, acceptations en France)	16,1	16,7	0,5	3,3

Population : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

S'agissant des affaires directes, les primes acquises sur les assurances transport et construction baissent respectivement de 8 % et 3 % dans un contexte de conjoncture morose pour chacun de ces deux secteurs (cf. graphique 6). En revanche, l'automobile, qui demeure la principale branche en assurance non-vie, et la branche dommages aux biens progressent respectivement de 3 % et 5 %.

Graphique 6 : Répartition par branche des primes non-vie acquises en affaires directes



2.3.2. Des charges de sinistres et des frais de gestion en progression modérée

En 2012, les charges de sinistres atteignent 91,2 milliards d'euros, après 87,3 milliards en 2011*, en progression de 4,4 % (cf. tableau 6).

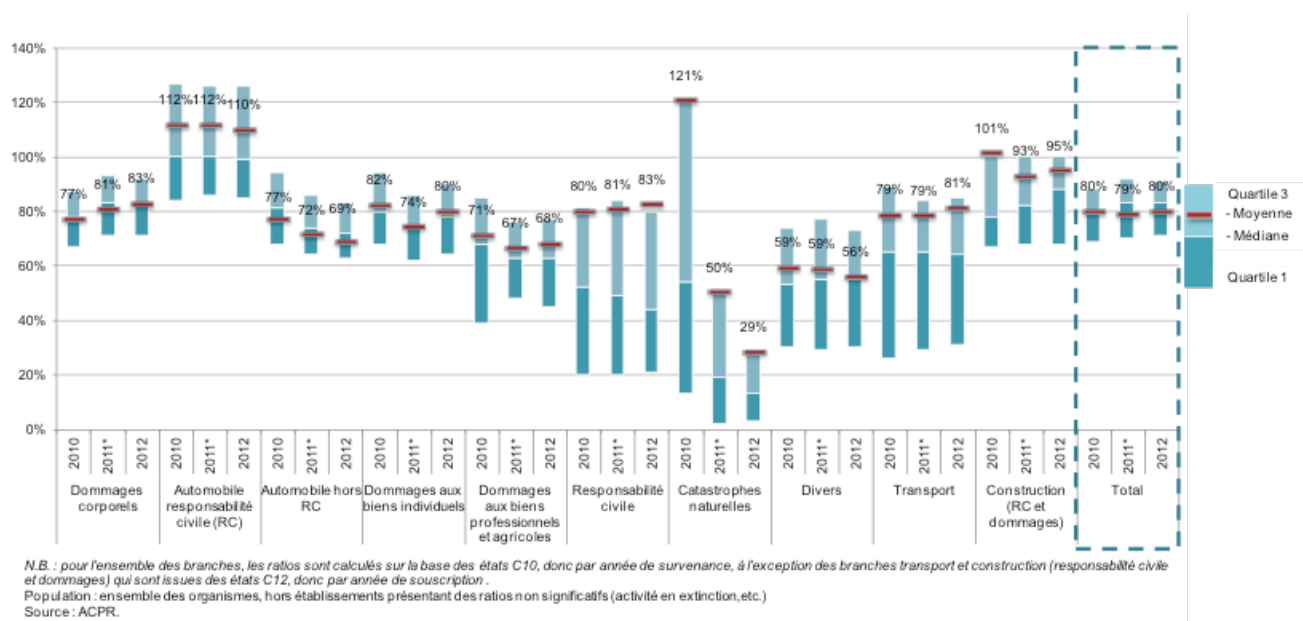
L'année 2012 est en effet marquée par un niveau de sinistres rapporté aux primes légèrement plus élevé qu'en 2011 : le ratio sinistres sur primes global s'établit à 79,9 % en 2012, après 79,2 % pour 2011*. Ceci est notamment dû à la dégradation en dommages corporels qui constituent la principale catégorie d'opérations (+ 2 points de pourcentage, cf. graphique 7). Le dommage aux biens, individuels comme professionnels²⁶, s'avère également en dégradation, car, malgré l'absence de catastrophe naturelle de grande ampleur, la sinistralité est globalement en hausse du fait de plusieurs phénomènes :

- la vague de froid survenue dans la première quinzaine de février 2012 a provoqué des sinistres coûteux ;
- la hausse des sinistres liés aux cambriolages ;
- la hausse du coût réel (coût moyen par sinistre rapporté à l'inflation d'ensemble) pour les réparations sur les dommages aux biens (branche automobile par exemple)²⁷.

À SAVOIR

Le ratio sinistres/primes, applicable aux activités d'assurance non-vie, est le rapport entre le montant de la charge de sinistres avérés et des cotisations acquises sur un même contrat d'assurance ou une branche. Lorsqu'il est mesuré par année de survenance, il constitue une bonne mesure de la sinistralité des assureurs.

Graphique 7 : Ratio sinistres sur primes par année de survenance²⁸



Globalement, les ratios combinés, qui prennent en compte l'impact des frais généraux²⁹, montrent également une légère dégradation, notamment dans la branche dommages corporels, où ils progressent de 2 points entre 2011* et 2012 (cf. graphique 8). La dégradation est particulièrement notable en dommages aux biens individuels et en transport. Comme en 2011, la branche catastrophes naturelles affiche un ratio faible (69 %), signe d'une absence de catastrophe notable contrairement à l'année 2010.

26. Y compris agricoles.

27. Les coûts moyens d'un sinistre sur les branches dommages aux biens individuels et professionnels ont crû de respectivement 12,6 % et 4,9 % entre 2011* et 2012.

28. Pour certaines catégories, la prise en compte d'un périmètre plus complet modifie la vision par rapport à celle publiée dans *Analyses et Synthèses*, n° 19, « La situation des principaux organismes d'assurance en 2012 ». La diversité des acteurs dans ces secteurs et l'importance relative des sinistres par rapport au volume global des primes expliquent cette situation.

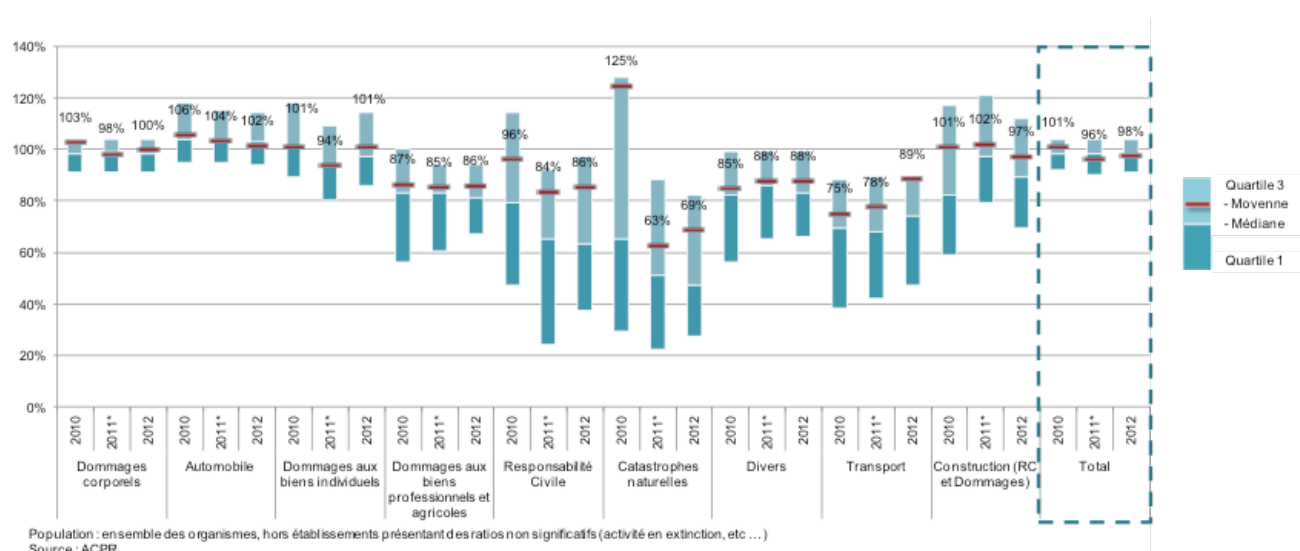
29. Les frais généraux représentent 24 milliards d'euros en 2012, après 22,5 milliards en 2011*, en progression de 6,7 %.

Au-delà de ces évolutions annuelles, il existe un petit nombre de branches pour lesquelles les primes perçues ne permettent pas de couvrir la sinistralité et les frais de gestion. En 2012, seuls trois secteurs présentent des ratios combinés en moyenne supérieurs à 100 % : l'automobile (101,6 %), les dommages corporels (100,1 %) et les dommages aux biens individuels (101,3 %). Ces métiers sont donc particulièrement dépendants des rendements de leurs placements pour afficher un résultat positif.

À SAVOIR

Le ratio combiné est le ratio technique des activités d'assurance non-vie pour un exercice donné. Il s'obtient en rapportant la charge des sinistres et les frais généraux aux primes (ou cotisations) nettes acquises. Ce ratio permet d'appréhender la performance globale de l'assureur en tenant compte à la fois de la sinistralité et des coûts de gestion. Si le ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que la charge de sinistres et les frais de gestion afférents dépassent les primes (ou cotisations), et que les assureurs doivent couvrir ce déficit technique par des bénéfices financiers.

Graphique 8 : Ratio combinés par catégorie



2.3.3. Des revenus financiers en progression modérée

Les revenus financiers de l'assurance non-vie ne progressent que de 0,2 milliard d'euros pour atteindre 4,5 milliards en 2012 (cf. tableau 6), en raison des charges de placement supportées par plusieurs organismes appartenant au même groupe. Si l'on retrace le compte de résultat financier de l'assurance non-vie en excluant ces organismes, les charges des placements sont divisées par plus de deux en 2012 et le produit financier des assureurs non-vie s'établit à un niveau quasi similaire à celui de l'année précédente.

Au total, malgré une hausse des primes constatée entre 2011* et 2012, l'augmentation de la sinistralité et des frais d'administration d'une part, et la quasi-stagnation des produits financiers d'autre part, induisent un résultat technique en baisse de 12,8 % et qui revient à 3,4 milliards d'euros.

3. Une structure de bilan affectée par la hausse des plus-values latentes

3.1. Progression du bilan en valeur nominale

Le bilan agrégé de l'ensemble du secteur en valeur comptable à fin 2012 atteint 2 068,8 milliards d'euros, en hausse de 3,7 % par rapport à l'année 2011* (cf. tableau 9).

Au passif, les provisions d'assurance vie (hors unités de compte – UC) et d'assurance non-vie représentent 1 522,0 milliards d'euros, en progression de 2,7 %. La bonne tenue des marchés financiers a favorisé une forte augmentation des provisions représentant des engagements d'assurance vie en UC : ils augmentent de 9 % pour s'établir à 224,5 milliards d'euros. À l'actif, les placements des organismes, représentant pour une large part leurs engagements, évoluent de façon comparable. Les placements hors contrats en UC progressent de 2,9 % à 1 616,5 milliards d'euros ; les placements correspondant aux contrats en UC progressent de 18,3 milliards d'euros en un an et atteignent 223,3 milliards d'euros.

Cette bonne tenue des marchés financiers se reflète également au niveau du bilan en valeur de marché, les plus-values latentes s'élevant à 157,8 milliards d'euros, en progression de 135,2 milliards par rapport à 2011*. Les plus-values latentes représentent désormais 10,4 % des provisions hors UC. Ainsi, le total de bilan agrégé en valeur de marché atteint 2 226,5 milliards d'euros, affichant une croissance de 10,4 % par rapport à l'année 2011*.

Tableau 9 : Bilan agrégé des organismes d'assurance – vue résumée

(en milliards d'euros)

Actif	2009	2010	2011	2011*	2012
Solde des opérations de réassurance	76,3	83,4	91,4	89,5	96,0
Placements	1 425,3	1 531,1	1 577,0	1 571,0	1 616,5
Placements des contrats en UC	209,1	220,5	205,0	205,0	223,3
Autres actifs	113,8	118,2	130,0	128,8	133,0
Total actifs	1 824,5	1 953,2	2 003,4	1 994,3	2 068,8
Passif					
Fonds propres	135,8	144,6	144,7	142,2	145,6
Provisions	1338,7	1438,0	1487,8	1482,1	1 522,0
Provisions des contrats en UC	210,4	221,8	206,1	206,0	224,5
Autres passifs	139,6	148,9	164,8	164,0	176,6
Total passifs	1 824,5	1 953,3	2 003,4	1 994,3	2 068,8
Plus-values latentes	76,5	63,0	24,8	22,6	157,8
Bilan en valeur de marché	1 901,0	2 016,3	2 028,2	2 017,0	2 226,5

Population : ensemble des organismes.

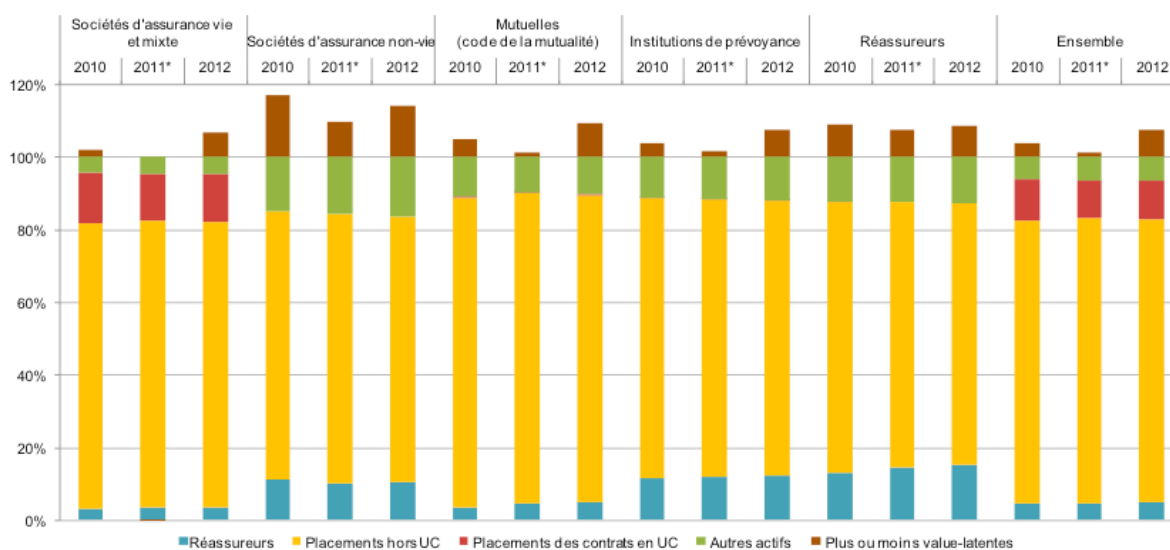
Source : ACPR.

À SAVOIR

Le poste provisions représente les engagements des assureurs envers les assurés. Il fournit une évaluation du coût futur des prestations à verser aux assurés.

Le graphique 9 ci-dessous présente une autre vision du bilan des différents organismes. Pour chacun d'eux, et pour chaque année, il présente les différents éléments du bilan, rapporté au total des actifs comptables. Cette représentation permet par construction d'observer l'évolution des plus-values latentes relatives de chaque type d'organisme sur les actifs, à l'exception de ceux représentatifs de provisions en UC (en effet, les placements en UC sont comptabilisés en valeur de marché alors que les placements en euros sont inscrits en valeur historique). On observe ainsi, en 2012, un retour à une situation de plus-values latentes des assureurs vie et mixte, après une situation de très légères moins-values en 2011. Les autres organismes connaissent la même amélioration, notamment pour les mutuelles et les institutions de prévoyance. Cette augmentation des plus-values latentes provient essentiellement de la forte progression des valeurs de marché des placements obligataires constatée en 2012 du fait de la baisse des taux³⁰.

Graphique 9 : Composition de l'actif par type d'organisme



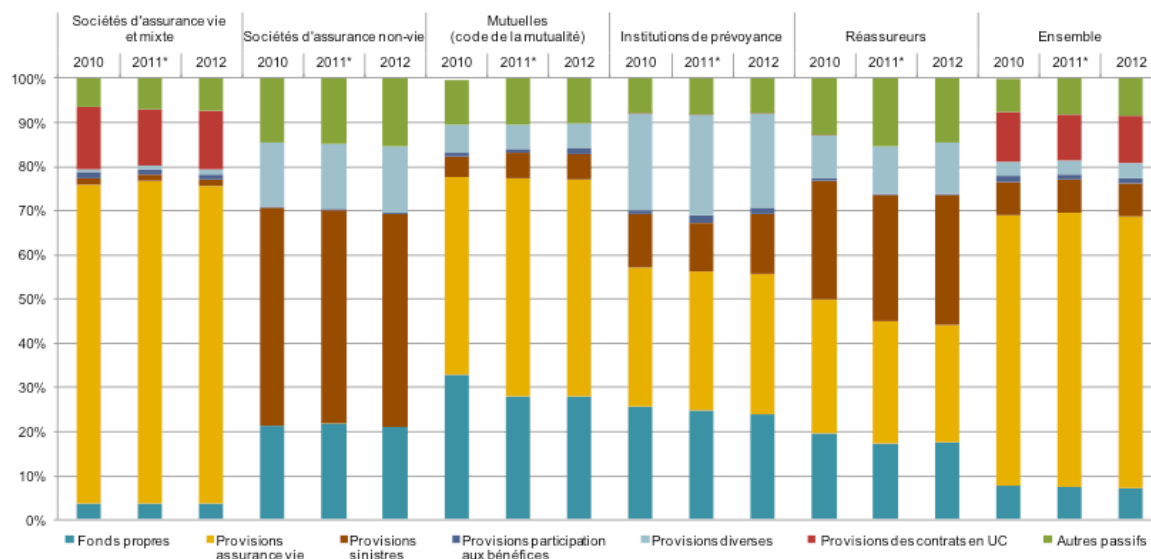
*N.B. : par construction, les éléments constitutifs de l'actif additionnés (réassureurs, placements hors UC, placements en UC et autres actifs) représentent 100 % de la valeur nette comptable du bilan. L'ajout des plus-values latentes (ou la soustraction des moins-values latentes) donne alors le total de bilan en valeur de marché.
Population : ensemble des organismes.
Source : ACPR.*

La décomposition du passif, là encore rapportée au total de bilan en valeur nette comptable, illustre notamment les forts écarts de la part des fonds propres selon la nature juridique, en relation avec le type d'opérations réalisées par ces organismes (cf. graphique 10). Ainsi, la plus forte proportion de fonds propres constatée chez les assureurs non-vie et les réassureurs reflète les marges de prudence constituées sur des engagements dont l'évaluation comporte une marge d'incertitude.

La répartition entre provisions d'assurance vie et non-vie est spécifique à chacune des catégories d'assureurs en lien avec leurs activités respectives en vie et non-vie. Notamment, les provisions d'assurance vie représentaient 49,1 % du passif des mutuelles en 2012 (en hausse de 4,2 points par rapport à 2010) et 31,8 % du passif des institutions de prévoyance (en progression de 0,3 point par rapport à 2010). À l'inverse au cours de ces trois dernières années, les provisions d'assurance vie des réassureurs (26,4 % du passif en 2012) diminuent au profit des provisions pour sinistres (+ 2,4 points entre 2010 et 2012). La durée longue des engagements d'assurance vie donne un poids considérable aux provisions qui les représentent par rapport aux primes : les primes vie ne représentent que 11,1 % des primes totales collectées par les mutuelles, 23,9 % de celles collectées par les institutions de prévoyance, et 26,6 % de celles des réassureurs.

30. Le graphique 11 en propose une illustration pour les organismes relevant du code des assurances.

Graphique 10 : Composition du passif par type d'organisme



Population : ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Sur l'ensemble de la population du code des assurances, les instruments financiers à terme s'élèvent en valeur de marché à 7,5 milliards d'euros, ce qui représenterait 0,4% du total de bilan agrégé de ces organismes. Cette proportion varie de 0,1% pour les sociétés d'assurance vie et mixte, à 6,7% pour les réassureurs, en passant par 0,6% pour les sociétés d'assurance non-vie. Par ailleurs, les engagements donnés en hors-bilan représentent en moyenne 13,6% du total de bilan des organismes du code des assurances. Ils sont fortement concentrés sur quelques organismes qui ont développé une activité de garantie et caution.

3.2. Hausse des placements obligataires non souverains et des plus-values latentes

3.2.1. Une réallocation du portefeuille des placements au profit des titres obligataires non souverains

L'encours des placements des organismes du code des assurances³¹ progresse de près de 4% en 2012 (cf. tableau 10.a), tiré principalement par la hausse des placements obligataires (+4%), qui constitue un peu plus des deux tiers du total (cf. le graphique du tableau 10), ainsi que par la hausse des placements en unités de compte (+9%).

Au sein des placements en obligations, les titres souverains de l'OCDE enregistrent une baisse (-1%) liées aux cessions d'obligations émises par des États périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Portugal). La collecte mensuelle d'informations réalisée par l'ACPR sur les placements des 12 principaux assureurs vie³² montre ainsi, pour ces derniers, une réduction de 30%, sur l'année 2012, des expositions aux titres souverains de ces pays (environ -23 milliards d'euros). Par ailleurs, les titres émis par les autres États ont vu leurs rendements s'effriter en raison d'un phénomène de « fuite vers la qualité ». Le taux de l'emprunt phare français à 10 ans était ainsi transitoirement descendu jusqu'à 2,1%³³ en juillet 2012 après 4,8% en juillet 2008. Les organismes d'assurance ont donc orienté leurs placements vers des titres obligataires non souverains plus rémunérateurs³⁴. Cette classe d'actifs progresse ainsi de 7% sur l'année 2012.

31. L'expression « organisme du code des assurances » désigne, dans cette partie du rapport, l'ensemble des organismes soumis au code des assurances quelle que soit leur activité, vie ou non-vie. Les données relatives aux institutions de prévoyance et aux mutuelles du code de la mutualité ne sont pas uniformément disponibles.

32. « La collecte et les placements des 12 principaux assureurs vie à fin décembre 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 12, juin 2013.

33. Source : Banque de France.

34. « Situation des principaux organismes d'assurance en 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 19, juillet 2013.

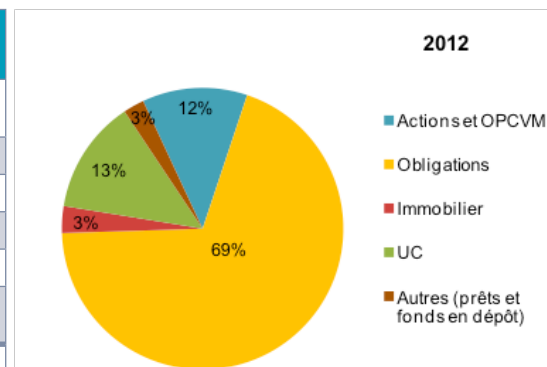
Les encours associés aux fonds en unités de compte ont bénéficié de l'embellie des marchés boursiers (+ 15 % pour le CAC 40 en 2012) de façon directe, à travers leur revalorisation, mais aussi de manière indirecte, grâce à une attractivité retrouvée de ces fonds pour les épargnants dans un environnement de taux à long terme bas, qui limite le rendement des fonds en euros.

Tableau 10 : Structure des placements des sociétés du code des assurances (en valeur nette comptable)

a) En milliards d'euros

	2011	2011 *	2012	Variation 2012/2011 *
Ensemble des placements	1 652,0	1 646,9	1 707,8	4 %
Actions et OPCVM	207,3	207,1	206,2	0 %
Obligations	1 144,6	1 140,0	1 184,7	4 %
Immobilier	47,2	47,1	52,5	12 %
UC	204,8	204,8	223,0	9 %
Autres (prêts et fonds en dépôt)	48,1	47,9	41,3	-14 %
dont obligations souveraines de l'OCDE	475,2	470,6	466,6	-1 %
dont autres obligations	669,4	669,4	718,1	7 %
Part des souverains de l'OCDE dans les obligations	41,5 %	41,3 %	39,4 %	-1,9 pp

b) En pourcentage du total des placements



3.2.2. Des plus-values latentes en forte progression

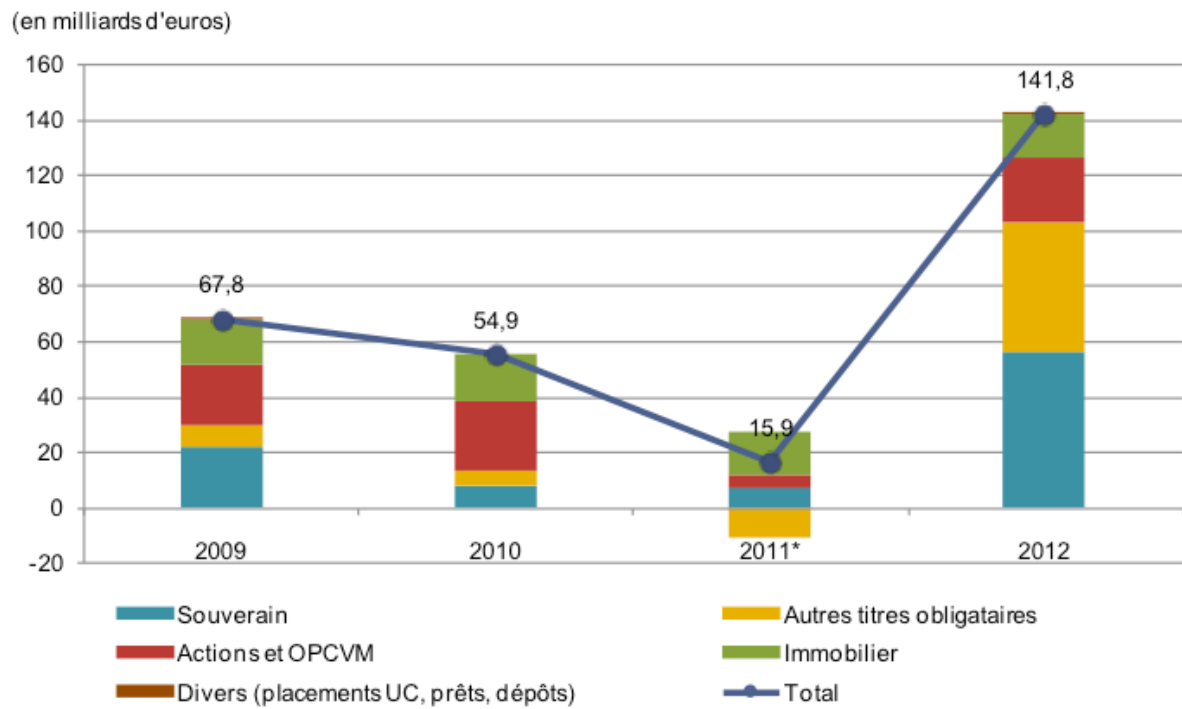
Si de fortes tensions ont persisté sur les marchés jusqu'au début du second semestre 2012 (défaut grec en mars, demande d'une aide de 100 milliards d'euros par l'Espagne et nationalisation de banques espagnoles en mai-juin, élections en Grèce en juin), les interventions de la BCE (discours de M. Draghi du 26 juillet, annonce en septembre du programme OMT³⁵) puis la marche vers la mise en place d'un mécanisme de supervision unifiée ont par la suite contribué à apaiser la situation et à écarter les doutes pesant sur la zone euro.

Le premier semestre a donc bénéficié aux titres souverains des États les mieux notés (effet de valeur refuge) tandis que les interventions de la BCE au second semestre ont eu pour effet, d'une part, de détendre significativement les taux obligataires des emprunteurs les plus risqués, et, d'autre part, de stimuler les marchés actions. La combinaison de ces trois mouvements est à l'origine de la hausse des plus-values latentes sur les obligations tant souveraines que non souveraines et sur les actions. Le stock de plus-values latentes sur l'immobilier, quant à lui, reste stable.

Au total, les plus-values latentes des sociétés du code des assurances s'élèvent à 142 milliards d'euros en 2012, en très forte hausse par rapport à l'année 2011 et au plus haut depuis 2009 (graphique 11).

35. *Outright Monetary Transactions* : programme d'opérations monétaires sur titres.

Graphique 11 : Plus-values latentes par classe d'actifs



Population : organismes du code des assurances.
 Source : ACPR.

4. La réassurance, une activité en croissance

À SAVOIR

La réassurance est une technique par laquelle un assureur transfère à un autre assureur tout ou partie des risques qu'il a souscrits. Le paragraphe 1 de l'article 2 de la directive européenne 2005/68/CE donne une définition précise de la réassurance : « *activité qui consiste à accepter des risques cédés par une entreprise d'assurance ou une autre entreprise de réassurance* ». D'un point de vue économique, grâce à la réassurance, les entreprises d'assurance peuvent mieux diversifier leurs risques et prendre des risques supérieurs en proportion des fonds propres. Cette couverture se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un réassureur dit « cessionnaire » s'engage, moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit « cédant », dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés en cas de sinistre. Dans tous les cas, l'assureur initial reste seul responsable vis-à-vis de l'assuré (art. L. 111-3 du code des assurances).

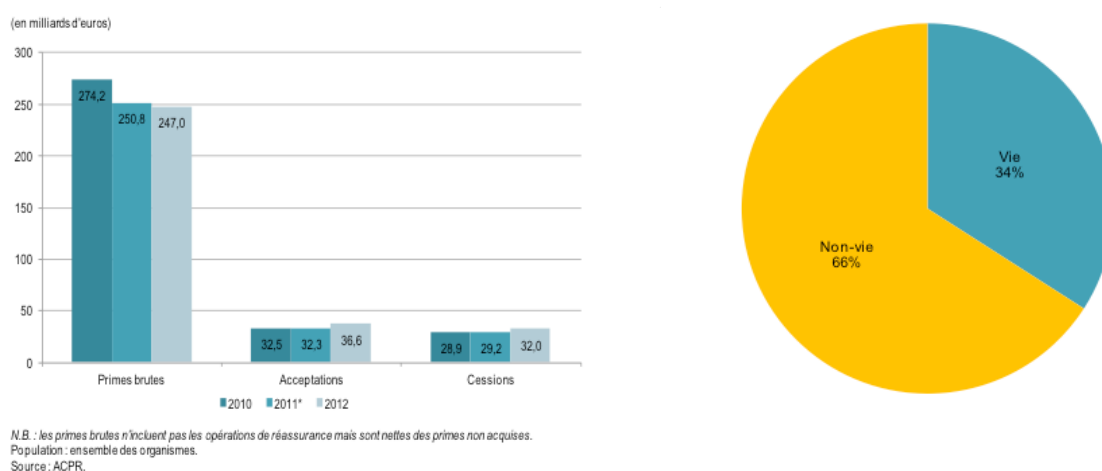
Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

4.1. Un marché de taille restreinte mais en croissance, orienté vers la couverture des risques non-vie

Le marché de la réassurance, mesuré au moyen des primes cédées (y compris cessions « intra-groupe »), représente 32 milliards d'euros fin 2012, soit environ 13 % de l'ensemble des primes brutes³⁶ des organismes d'assurance (cf. graphique 12.a). Ce sont majoritairement les opérations d'assurance non-vie qui font l'objet d'un recours à la réassurance. Si l'activité de réassurance est de taille limitée, comparativement aux activités d'assurance, c'est toutefois un marché en progression dans un marché global en baisse. Les primes cédées sont ainsi en hausse de 8,8 % sur l'année 2012, alors que les primes brutes pour l'ensemble des organismes baissent de - 1,6 %.

Graphique 12 : Évolution des acceptations et cessions en réassurance, et structure des primes cédées

a) Primes brutes, primes acceptées et primes cédées b) Répartition des primes cédées en 2012

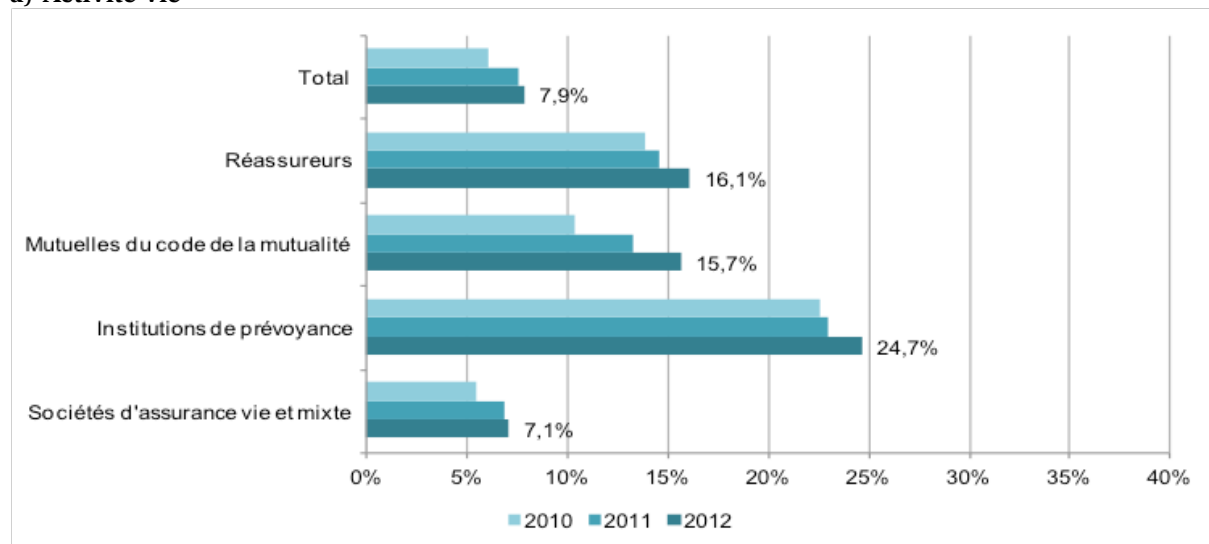


36. Primes brutes de réassurance mais nettes des primes non acquises.

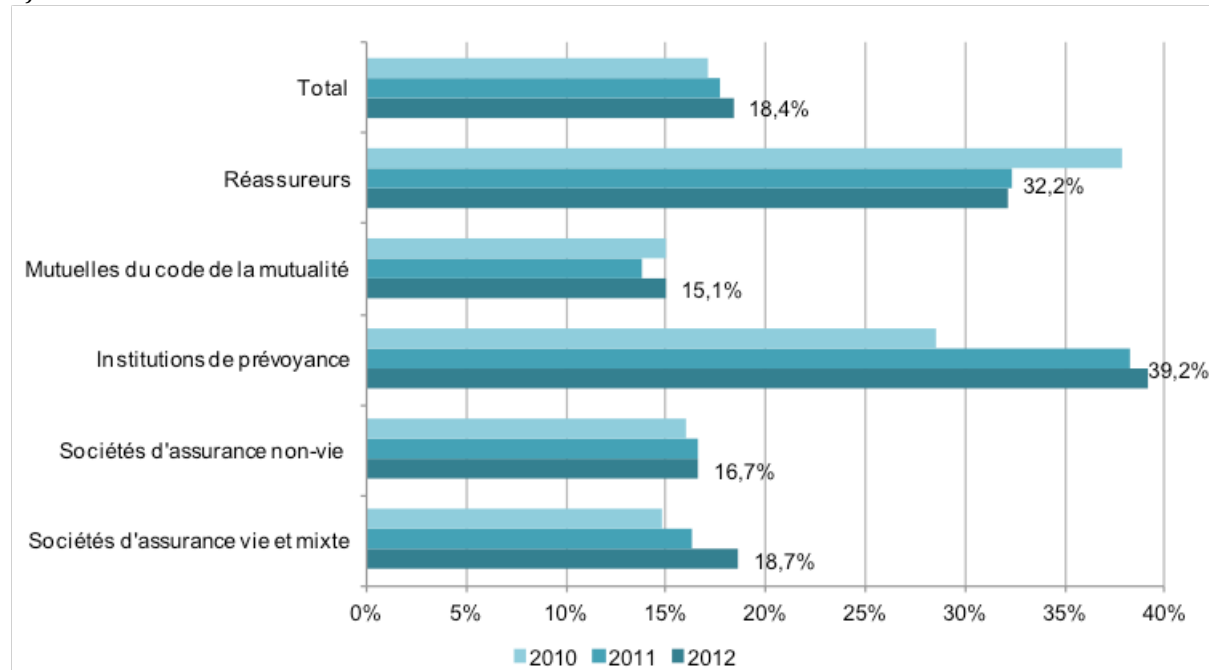
Cette progression concerne aussi bien les activités vie que non-vie. En ce qui concerne l'activité vie, cette hausse se retrouve dans la plupart des formes juridiques d'organismes d'assurance, comme le montre l'évolution des taux de cession en hausse depuis 2010 (cf. graphique 13). En ce qui concerne l'activité non-vie, la situation est plus diverse : les réassureurs n'ont en effet pas retrouvé les niveaux de taux de cession de 2010.

Graphique 13 : Taux de cession par forme juridique

a) Activité vie



b) Activité non-vie

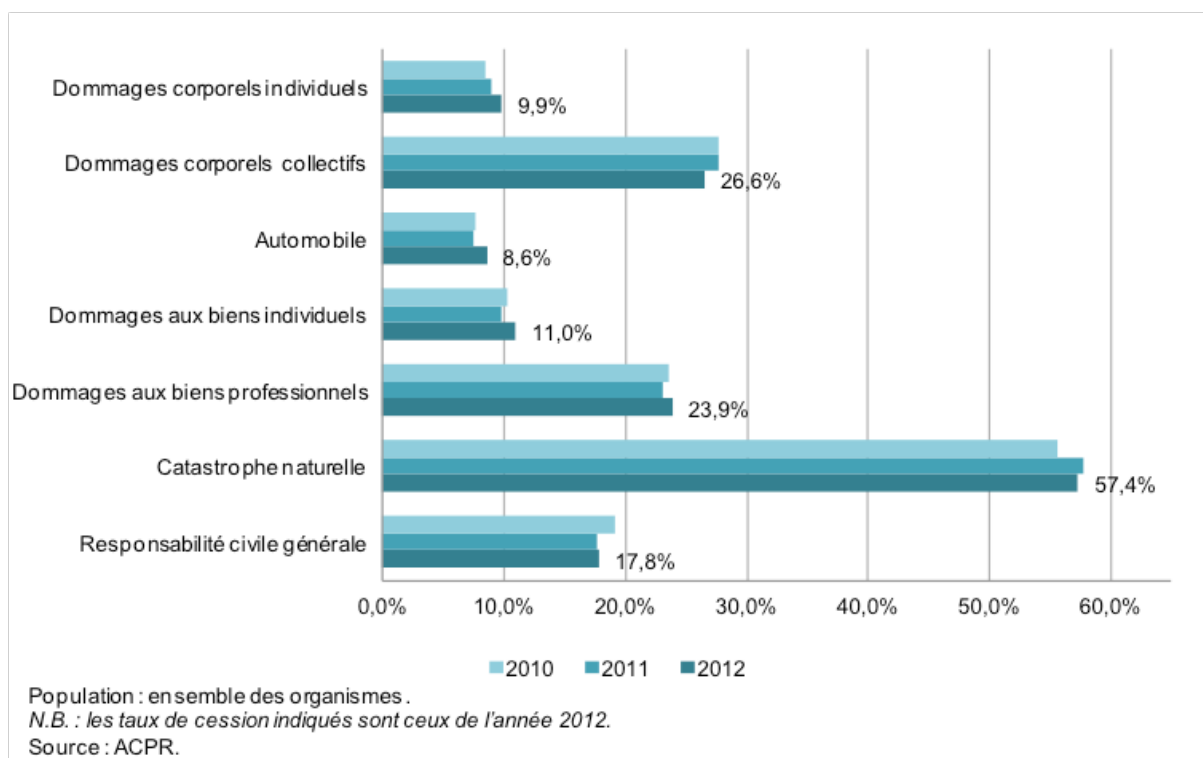


Population : ensemble des organismes.
 N.B. : les taux de cession indiqués sont ceux de l'année 2012.
 Source : ACPR.

Les risques non-vie, domaine traditionnel en matière de recours à la réassurance, représentent près des deux tiers de la valeur totale de primes cédées et affichent en moyenne des taux de cession bien supérieurs à ceux des organismes d'assurance vie (18,4 % contre 7,9 %, cf. graphique 13). On trouve en

effet dans certaines branches non-vie, plus fréquemment qu'en assurance vie, des risques d'amplitude importante avec des fréquences de survenance faibles (par exemple, catastrophes naturelles). Ce type de risques susceptibles de générer des pics de sinistralité induit un recours plus important à la réassurance. Il existe ainsi, au sein de l'activité non-vie, une disparité entre branches (cf. graphique 14). Si le taux de cession pour les catastrophes naturelles atteint 57,4 % en 2012, il n'est que de 8,6 % pour la branche automobile dont les sinistres (fréquents mais d'ampleur limitée) se prêtent bien à une gestion statistique.

Graphique 14 : Taux de cession pour une sélection de branches – activité non-vie



Le recours à la réassurance, en limitant les risques supportés, permet à une entité cédante d'améliorer son ratio de solvabilité et d'optimiser son exigence de fonds propres³⁷, dans les limites imposées par la réglementation actuelle. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les calculs d'exigence de marge tiendront compte intégralement de l'impact des mécanismes d'atténuation des risques que constitue la réassurance³⁸.

À SAVOIR

L'acceptation est une opération par laquelle un réassureur (ou un assureur) accepte de couvrir une partie d'un risque pris en charge par un assureur primaire, tandis que **la cession** est l'opération par laquelle un assureur (l'entité cédante) transfère une partie de son risque au réassureur. En raison des opérations réalisées avec l'étranger, le total des acceptations en France diffère du total des cessions réalisées en France.

37. « Analyse du risque de contrepartie de la réassurance pour les assureurs français », Autorité de contrôle prudentiel, *Débats économiques et financiers*, avril 2013.

38. Sous réserve que le risque de crédit et les autres risques inhérents à l'emploi de ces techniques soient également pris en compte de manière adéquate.

4.2. La réassurance intra-groupe permet de rationaliser la gestion interne des risques

Le tableau 11 ci-dessous présente, pour l'année 2012, les opérations de réassurance cédées par les organismes français³⁹. Elles sont ventilées selon qu'elles ont été cédées à un organisme du groupe ou à un autre organisme.

Les opérations de cession interne (c'est-à-dire vis-à-vis des organismes du groupe) représentent ainsi 41,1 % de l'ensemble des 32 milliards d'euros de primes cédées en réassurance (cf. tableau 11). Ce transfert important des risques au sein des groupes traduit un souci de centralisation de la gestion de ces derniers afin de bénéficier d'un effet de mutualisation. Il permet également de réduire les coûts de fonctionnement et d'augmenter la force de négociation du groupe vis-à-vis des réassureurs.

Tableau 11 : Répartition par contrepartie des acceptations et cessions en réassurance des organismes d'assurance agréés en France

(en % du total)	Organisme déclarant	Contreparties		Total
		Organisme du groupe	Autres organismes	
2012	Total des cessions	41,1%	58,9%	32,0
	Sociétés d'assurance vie et mixte	44,6%	55,4%	11,2
	Sociétés d'assurance non-vie	46,8%	53,2%	11,6
	Mutuelles du code de la mutualité	47,7%	52,3%	2,7
	Institutions de prévoyance	2,3%	97,7%	3,4
	Réassureurs	43,7%	56,3%	3,2

Population : ensemble des organismes.
Source : ACPR.

39. Article A. 344-10 du code des assurances (état C3).

5. Les points de vigilance

5.1. Stabilité du taux de couverture des engagements réglementés

D'après la réglementation, « les engagements réglementés doivent, à toute époque, être représentés par des actifs équivalents »⁴⁰. Le taux de couverture doit donc être supérieur à 100 %. Le simple équilibre comptable en cas de fonds propres positifs ne permet pas forcément le respect de cette contrainte car seuls certains actifs sont admis en représentation. Il s'agit donc d'une norme qui nécessite une grande vigilance, de la part des organismes et du superviseur.

En 2012, le taux de couverture chez les assureurs vie et mixte se dégrade légèrement, passant de 104,0 % à 103,9 % (cf. tableau 12). En effet, en dépit d'une collecte nette négative, le stock d'encours des contrats continue de croître, en raison notamment de la participation aux résultats attribuée aux assurés.

Tableau 12 : Taux de couverture des engagements réglementés

(en %)	Moyenne 2012	25 ^e percentile en 2012	Médiane en 2012	75 ^e percentile en 2012	Moyenne 2011	Moyenne 2010
Sociétés d'assurance vie et mixte	103,8	102,9	104,5	112,7	104,0	103,9
Sociétés d'assurance non-vie	110,8	106,0	121,6	170,7	106,4	111,4
Mutuelles	127,6	n.d.	n.d.	n.d.	127,2	125,2
Institutions de prévoyance	119,3	106,9	117,5	147,0	124,0	126,8

Population : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

À SAVOIR

Le ratio de couverture des engagements réglementés est égal au rapport des actifs admis en couverture des engagements réglementés. Les codes des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale fixent la liste des valeurs mobilières et autres titres admis en couverture des engagements réglementés. La liste comporte cinq catégories principales : obligations, actions, immobilier, prêts et dépôts. Les placements admis en couverture des engagements réglementés ne peuvent être composés de plus de 65 % d'actions, 40 % de placements immobiliers et 10 % de prêts. Ils doivent en outre respecter des règles de dispersion afin de diviser les risques : seuls 5 % des engagements réglementés peuvent se concentrer sur des valeurs émises par une même société (actions, obligations ou prêts). Cette limite de 5 % est portée à 10 % à condition que le total des actifs concernés ne dépasse pas 40 % de l'ensemble des placements admis en couverture.

Les engagements réglementés correspondent, quant à eux, aux provisions techniques et autres dettes privilégiées (hypothèques, dépôts reçus à restituer, complément retraite des salariés, dettes fiscales et sociales).

40. Articles R. 332-1 du code des assurances, R. 212-28 du code de la mutualité et R. 931-1019 du code de la sécurité sociale.

5.2. Progression globale de la solvabilité

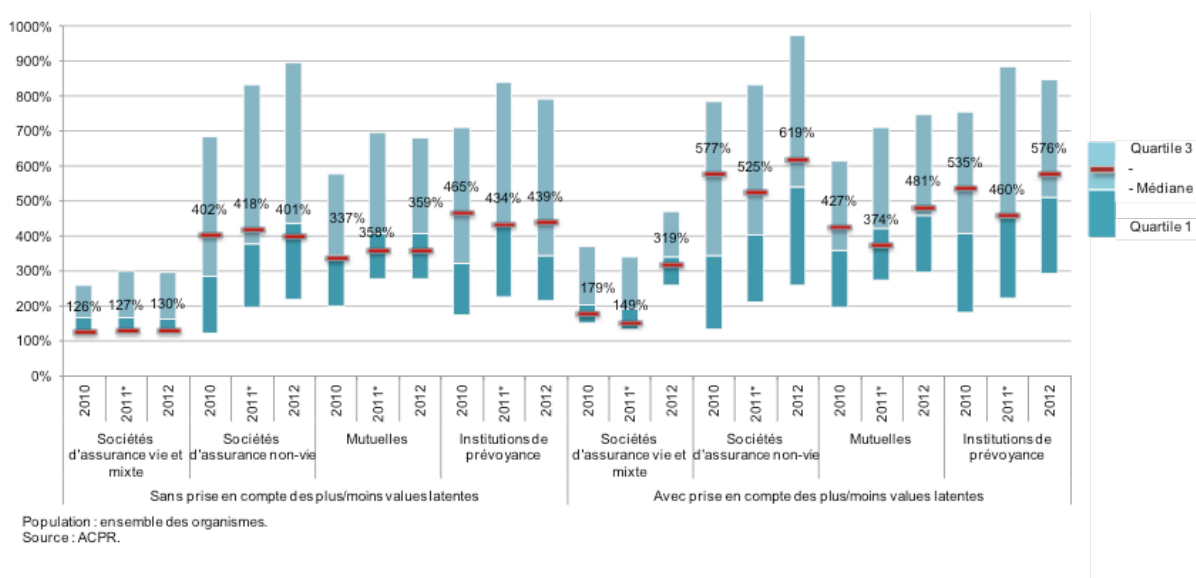
Sans prendre en compte les plus-values latentes dans la couverture de la marge de solvabilité, la situation moyenne s'est améliorée entre 2011 et 2012 pour l'ensemble des organismes, à l'exception des assureurs non-vie. Toutefois, malgré ce léger repli, les niveaux de couverture des assureurs non-vie restent très largement au-dessus des exigences réglementaires.

La très bonne tenue des marchés financiers en 2012 a permis la constitution de fortes plus-values latentes pour l'ensemble des acteurs (cf. supra). Leur prise en compte permet d'améliorer encore le niveau de solvabilité. Ainsi, les assureurs vie et mixte, organismes ayant accumulé le plus de plus-values latentes en 2012, atteignent un niveau très élevé de taux de couverture de la marge (319,3 %), sans comparaison avec ceux des années précédentes. Toutefois, cette amélioration doit être relativisée compte tenu de la volatilité des marchés (cf. graphique 15).

À SAVOIR

Le ratio de couverture de la marge de solvabilité est égal au rapport des fonds propres à l'exigence de marge. L'exigence de marge de solvabilité est calculée, en assurance vie, en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et, en assurance non-vie, en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie, elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R. 344-1 et suivants du code des assurances).

Graphique 15 : Taux de couverture de la marge



5.3. La couverture santé : un secteur dont l'équilibre peut se modifier

Le secteur de la couverture santé va connaître dans les années à venir des évolutions importantes. En effet, l'accord national interprofessionnel (ANI) et la loi votée le 14 juin 2013 prévoient la généralisation de la couverture complémentaire santé aux salariés de toutes les entreprises⁴¹.

41. Les contrats collectifs en question apportent parfois des garanties qui excèdent les limites des dommages corporels. Ils peuvent proposer des garanties accessoires relevant de l'assurance vie (prestations en cas de décès) ou de l'assurance dommages garantissant des prestations en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance (rentes, remboursement des frais de soins de santé, etc.). Enfin ils peuvent y associer des garanties diverses, par exemple une assurance automobile.

Ce changement législatif affecte principalement la population des organismes exerçant une activité de dommages corporels, et plus particulièrement l'activité santé en complément de la couverture sociale obligatoire de la branche maladie, branche de la sécurité sociale⁴².

Les organismes exerçant une activité de dommages corporels, dont seulement un sous-ensemble réalise le remboursement de frais de soin⁴³, sont présentés dans le tableau 13 ci-dessous.

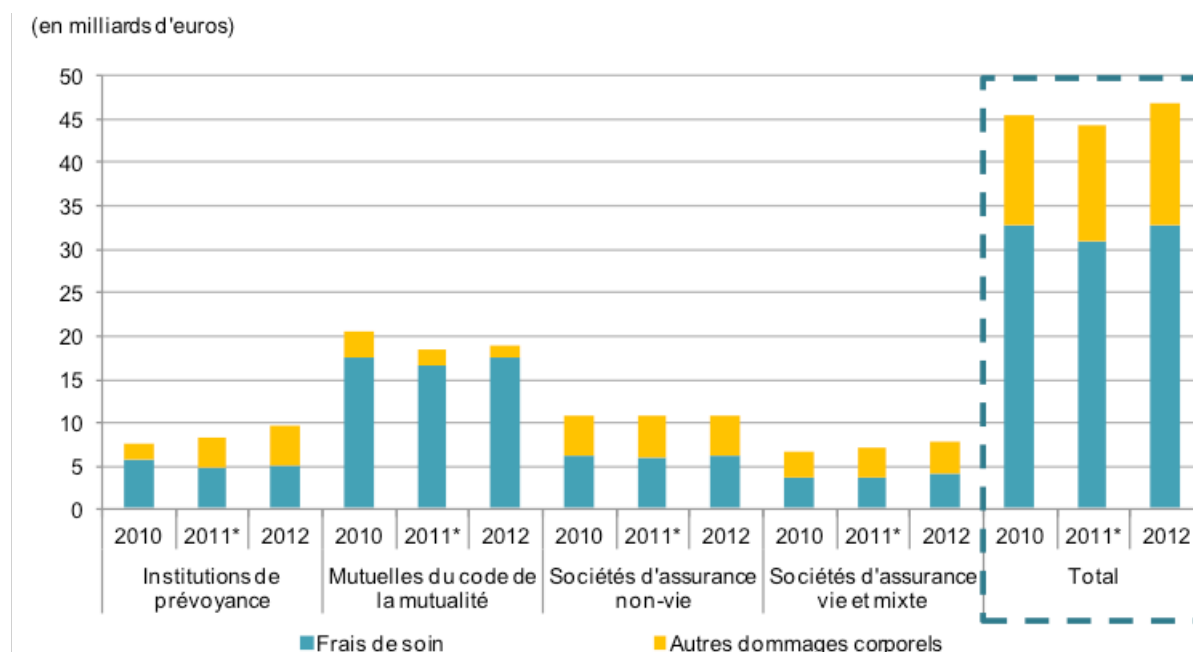
Tableau 13 : Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2012

(nombre d'organismes)	Organismes exerçant une activité de dommages corporels	dont organismes exerçant une activité de remboursement de frais de soin
Institutions de prévoyance	36	23
Assureurs du code des assurances	171	102
Mutuelles du code de la mutualité	365	340
Total	572	465

Source : DREES et ACPR.

Par rapport à la population suivie par la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, la population supervisée par l'ACPR dans le domaine de la couverture santé se distingue par une activité de dommages corporels plus large que les seuls frais de soin. Le remboursement de frais de soin correspond toutefois à une part majeure des primes de dommages corporels perçues par tous les organismes (cf. graphique 16).

Graphique 16 : Répartition des primes de dommages corporels



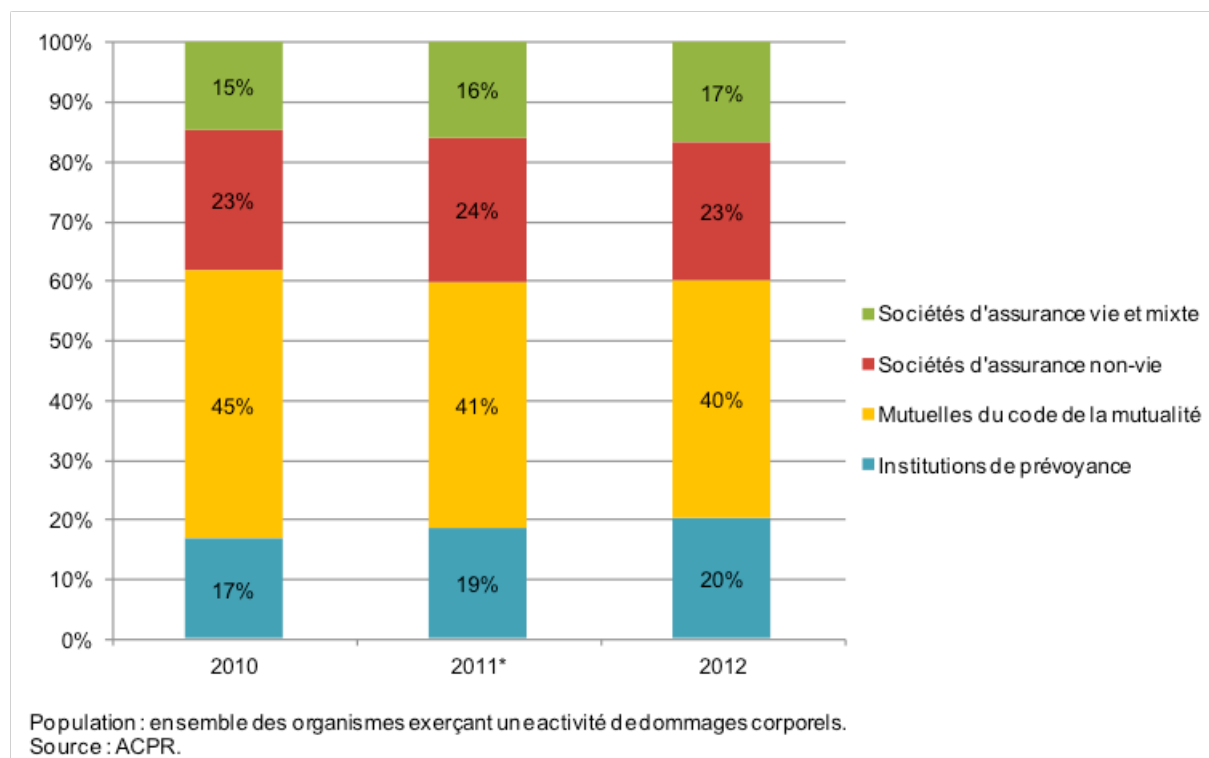
Population : ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels.
Source : ACPR.

Les cotisations des mutuelles représentent 40 % du total des primes de dommages corporels du secteur (cf. graphique 17).

42. C'est une des causes d'écarts avec la population couverte par le rapport de la DREES http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_oc_2012.pdf

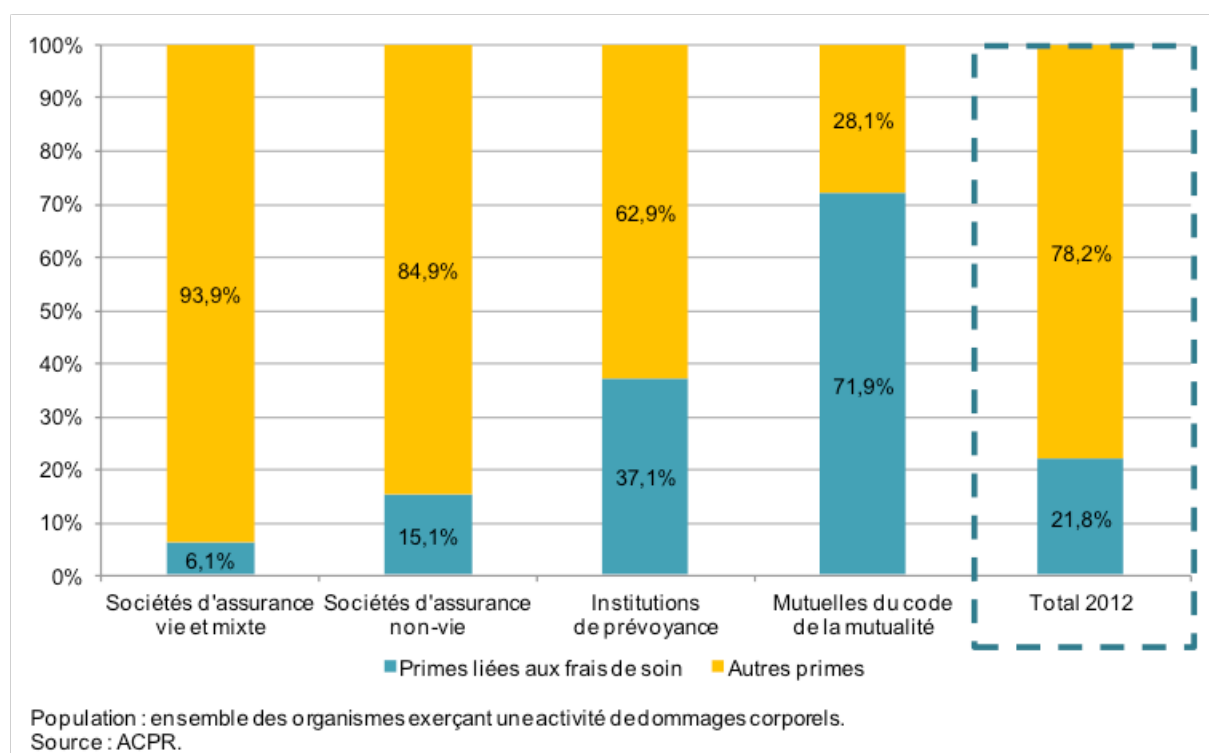
43. Dans ce rapport, la santé correspond à une partie de deux catégories d'opérations au sens de l'article A. 344-2 du code des assurances : les dommages corporels sous forme de contrats individuels (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels) et les dommages corporels sous forme de contrats collectifs (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs).

Graphique 17 : Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme



Symétriquement, les primes liées aux frais de soin sont prépondérantes dans le chiffre d'affaires des mutuelles du code de la mutualité (cf. graphique 18). Ces primes représentent également une part très significative du chiffre d'affaires des institutions de prévoyance (37,1 % à fin 2012). Cette concentration découle assez logiquement des restrictions réglementaires sur la liste des activités que les mutuelles et les institutions de prévoyance sont autorisées à pratiquer⁴⁴.

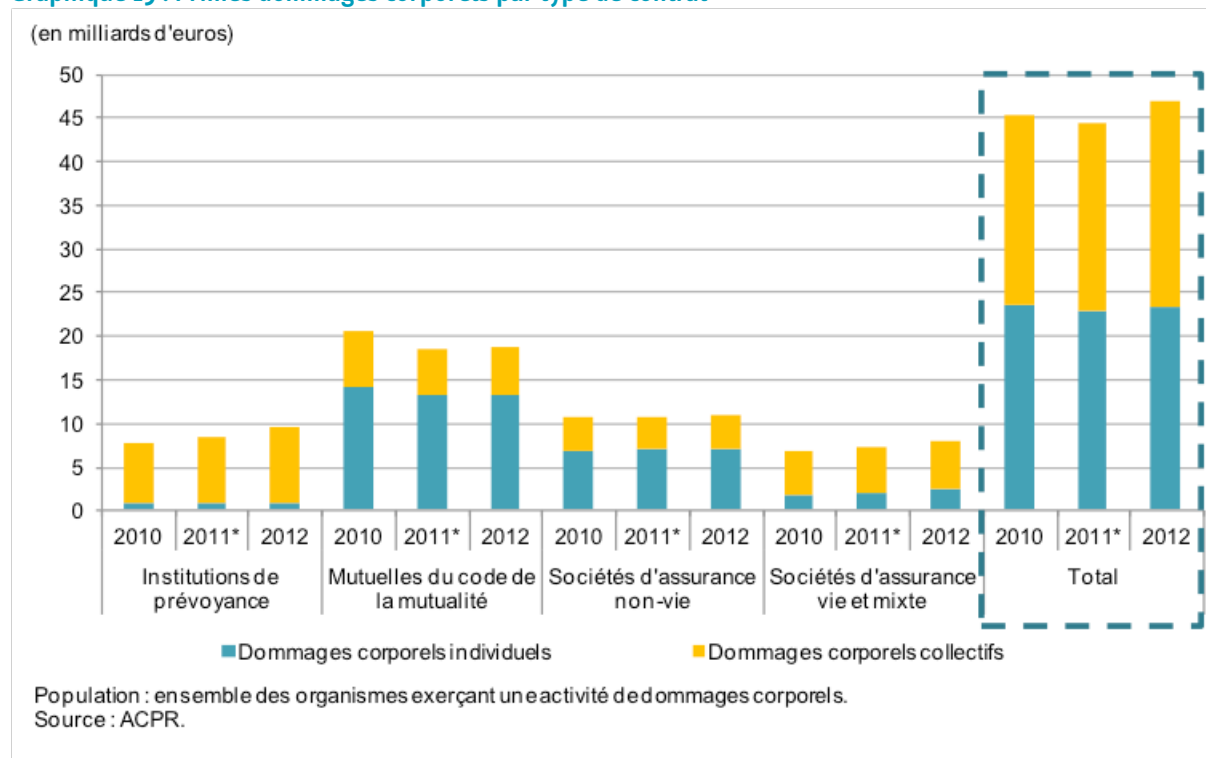
Graphique 18 : Part de la santé dans le total des primes en 2012



44. Articles L. 111-1 du code de la mutualité et L. 931-1 du code de la sécurité sociale.

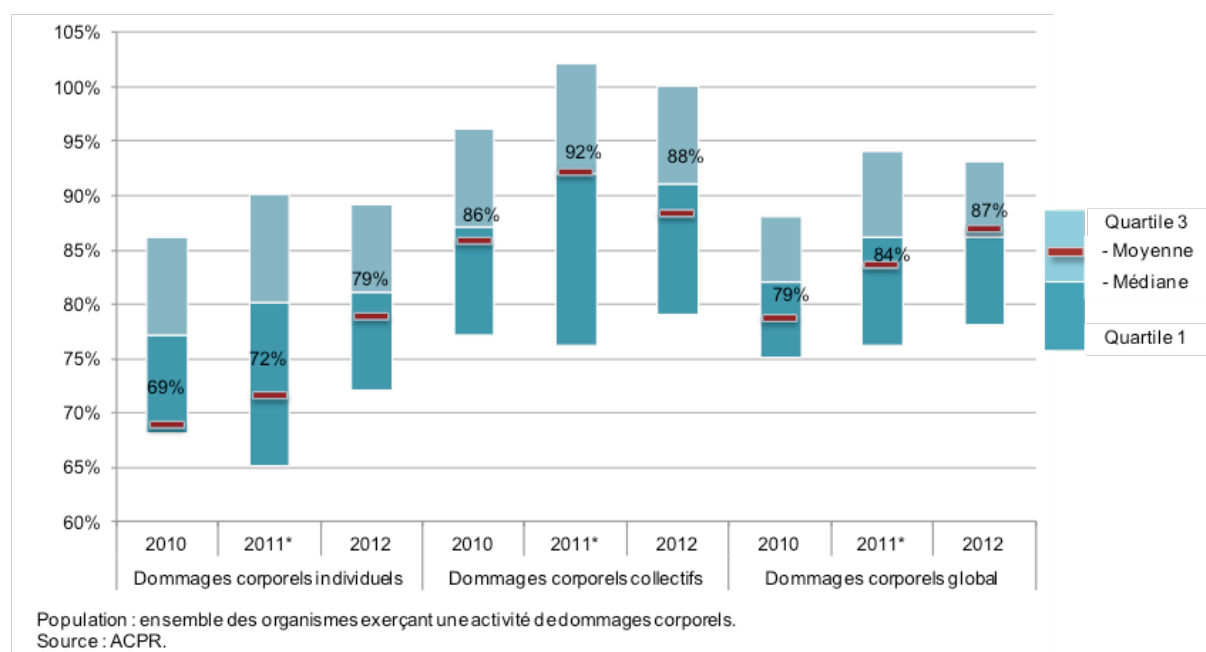
S'agissant du type de contrats de dommages corporels, on observe la prépondérance des contrats individuels chez les assureurs du code de la mutualité (cf. graphique 19). À l'inverse, les institutions de prévoyance réalisent la quasi-totalité de leur chiffre d'affaires sous la forme de contrats collectifs.

Graphique 19 : Primes dommages corporels par type de contrat



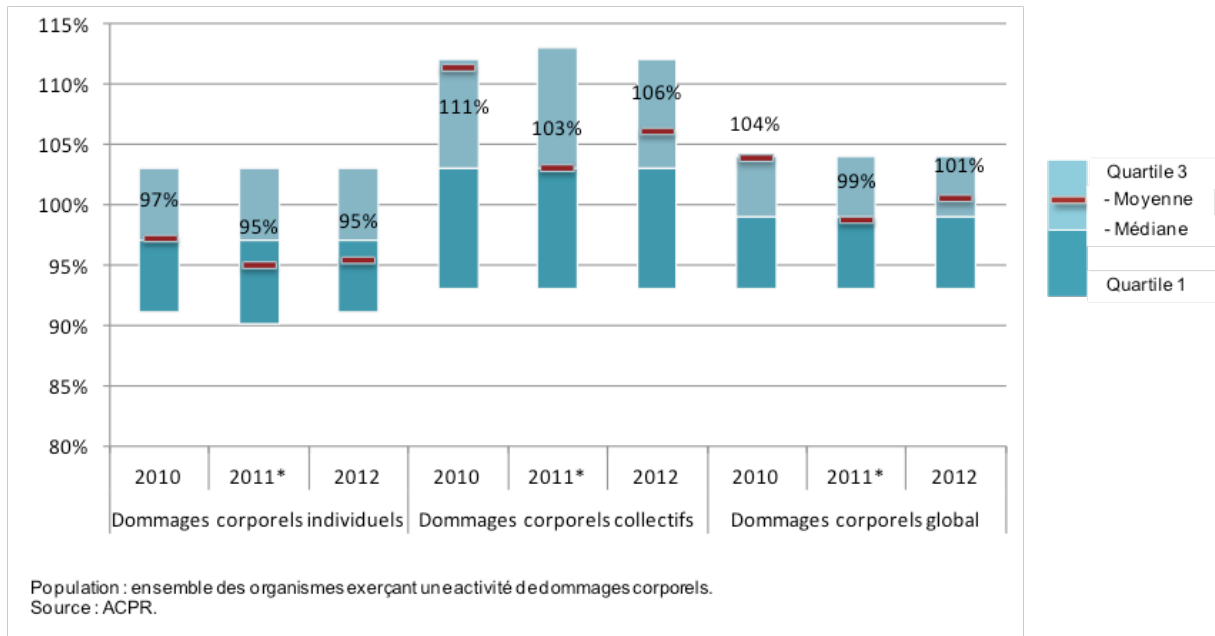
En 2012, le ratio sinistres sur primes, applicable aux organismes exerçant une activité d'assurance dommages corporels, s'établit à 87 %, après 84 % en 2011 (cf. graphique 20). Le ratio portant sur l'activité dommages corporels individuels se dégrade en effet de 7 points de pourcentage, passant de 72 % à 79 % fin 2012, tandis que celui de l'activité dommages corporels collectifs, partant d'un niveau plus élevé, s'inscrit en diminution, de 92 % à 88 % (- 4 points).

Graphique 20 : Ratio sinistres sur primes des branches dommages corporels, par année de survenance



Les ratios combinés, qui prennent en compte les charges et frais généraux, se dégradent en 2012, le ratio combiné moyen dépassant légèrement le seuil de 100 % (cf. graphique 21). Cette situation provient essentiellement des organismes très engagés sur les dommages corporels collectifs dont le ratio combiné moyen s'établit à 106 % en 2012.

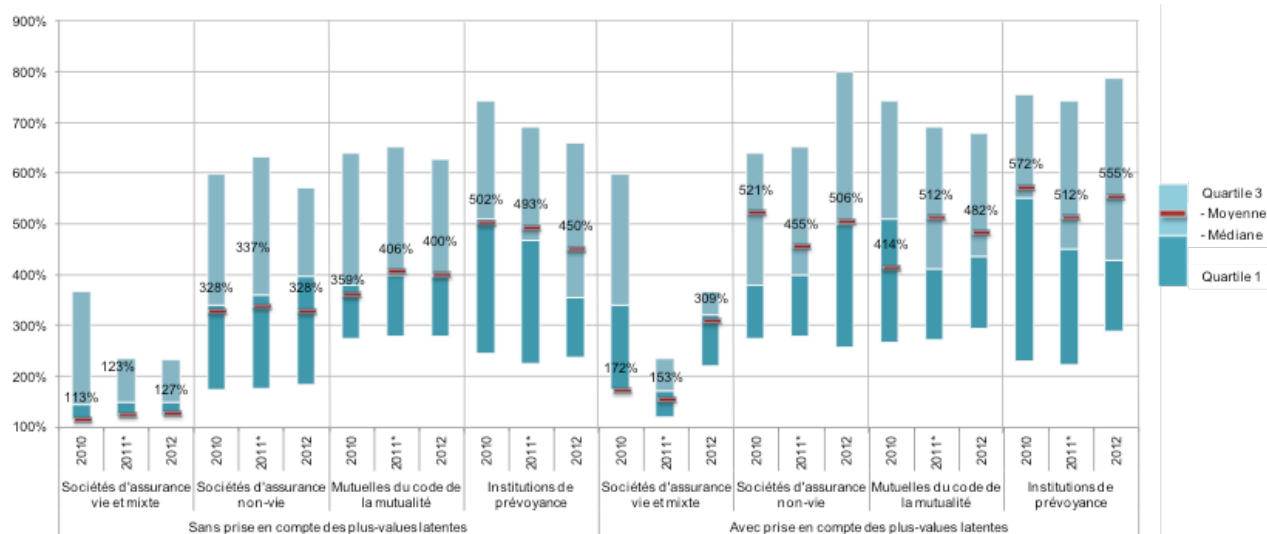
Graphique 21 : Ratio combiné dommages corporels pour la population exerçant une activité de dommages corporels



Le niveau dégradé des ratios combinés dans les organismes offrant des contrats collectifs en matière de dommages corporels est à rapprocher de la situation défavorable des comptes de résultat des mutuelles et des institutions de prévoyance dans cette activité (cf. annexe 14). En outre, l'intensité concurrentielle dans le domaine des dommages corporels collectifs limite le pouvoir de négociation des tarifs et pèse sur la rentabilité technique des organismes. Les mutuelles ont pour leur part un solde technique qui s'est amélioré en 2012.

Enfin, pour les organismes réalisant une activité de dommages corporels, la marge de solvabilité est couverte à fin 2012 à 127 % pour des sociétés d'assurance vie et mixte, 328 % pour les sociétés d'assurance non-vie, 450 % pour les institutions de prévoyance et 400 % pour les mutuelles (cf. graphique 22).

Graphique 22 : Marge de solvabilité des organismes réalisant une activité de dommages corporels



Source : ACPR.

En conclusion, il s'agit donc pour tous les acteurs mais surtout pour les mutuelles de s'adapter au nouveau cadre réglementaire, alors que le compte de résultat de ces organismes fait apparaître une légère baisse de leur résultat technique (cf. tableau 14).

Il convient toutefois de noter qu'il s'agit du résultat de la population identifiée comme réalisant, à titre principal ou accessoire, la couverture des dommages corporels. S'agissant de l'activité de remboursement de frais de soin, seuls deux postes peuvent être identifiés de façon spécifique : les primes et les prestations. Les autres postes couvrent l'ensemble des activités de l'organisme.

Tableau 14 : Compte de résultat des organismes réalisant des opérations de dommages corporels – vue résumée

(en milliards d'euros)	2011*					2012				
	Sociétés d'assurance vie et mixte	Sociétés d'assurance non-vie	Institutions de prévoyance	Mutuelles du code de la mutualité	Total	Sociétés d'assurance vie et mixte	Sociétés d'assurance non-vie	Institutions de prévoyance	Mutuelles du code de la mutualité	Total
Primes	66,2	47,4	10,1	20,8	144,6	67,0	49,8	11,7	19,8	148,3
dont primes de santé	3,5	6,0	4,8	16,5	30,8	4,1	6,0	5,1	17,4	32,6
Charges des sinistres, des provisions et participation aux résultats (-)	68,0	33,8	9,7	18,4	129,9	85,4	36,4	11,6	17,0	150,4
dont prestations santé	3,0	4,6	4,9	15,0	27,5	3,2	4,4	4,7	13,9	26,2
Produits financiers nets	10,4	2,2	0,5	0,6	13,7	28,5	1,7	0,7	0,1	31,0
Frais d'administration (-)	8,2	11,1	0,9	2,7	22,9	8,3	11,8	1,1	2,7	23,9
Solde de réassurance (-)	0,2	2,1	0,1	0,1	2,5	-0,4	1,6	0,0	0,0	1,2
Résultat technique	0,2	2,5	0,0	0,3	3,1	2,2	1,7	-0,3	0,2	3,9
Produits financiers du résultat non technique	0,6	0,6	0,2	0,2	1,6	0,6	-0,3	0,3	0,3	0,9
Autres éléments non techniques	0,2	-1,2	-0,1	-0,2	-1,3	-1,5	-1,5	0,0	-0,2	-3,2
Résultat net	1,0	1,9	0,2	0,3	3,4	1,4	-0,1	0,0	0,4	1,5

Source : ACPR.

Annexes

Annexe 1	Comptes de l'assurance de capitalisation.....	91
Annexe 2	Comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises.....	92
Annexe 3	Comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès.....	93
Annexe 4	Comptes de l'assurance vie en unités de compte.....	94
Annexe 5	Comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite affirmée (branche 26 et PERP).....	95
Annexe 6	Comptes de l'assurance automobile.....	96
Annexe 7	Comptes de l'assurance de dommages aux biens.....	97
Annexe 8	Comptes de l'assurance de responsabilité civile.....	98
Annexe 9	Comptes de l'assurance des catastrophes naturelles.....	99
Annexe 10	Comptes de l'assurance des divers.....	100
Annexe 11	Comptes de l'assurance transport.....	101
Annexe 12	Comptes de l'assurance construction.....	102
Annexe 13	Comptes de l'assurance crédit et caution.....	103
Annexe 14	Comptes des dommages corporels.....	104
Annexe 15	Précisions méthodologiques.....	105

Annexe 1 : Comptes de l'assurance de capitalisation

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	8,82	100,0	5,29	100,0	5,27	0,02	0,00	5,27	100,0	5,27	0,00	0,00	4,83	100,0	4,83	0,00	0,00	
Résultat financier du compte technique	1,20	13,6	1,04	19,7	1,03	0,01	0,00	1,04	19,6	1,03	0,00	0,00	1,21	25,0	1,21	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	1,64	18,6	0,94	17,8	0,94	0,00	0,00	0,94	17,9	0,94	0,00	0,00	0,81	16,7	0,81	0,00	0,00	
Total des ressources	11,66	132,2	7,28	137,6	7,24	0,03	0,00	7,25	137,5	7,24	0,01	0,00	6,85	141,7	6,84	0,01	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	4,45	50,5	8,18	154,6	8,15	0,02	0,00	8,16	154,8	8,15	0,01	0,00	8,11	167,9	8,10	0,00	0,00	
Accroissement des provisions techniques	4,17	47,3	-2,78	-52,6	-2,78	0,00	0,00	-2,78	-52,8	-2,78	0,00	0,00	-3,38	-70,0	-3,38	0,00	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	0,24	2,7	0,19	3,6	0,19	0,00	0,00	0,19	3,7	0,19	0,00	0,00	0,19	3,8	0,18	0,00	0,00	
Participation aux bénéfices	1,18	13,4	1,00	18,9	0,99	0,01	0,00	0,99	18,7	0,99	0,00	0,00	1,05	21,8	1,05	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	1,54	17,5	0,87	16,4	0,87	0,00	0,00	0,87	16,5	0,87	0,00	0,00	0,75	15,5	0,75	0,00	0,00	
Total des charges	11,58	131,3	7,45	140,8	7,42	0,03	0,00	7,43	140,9	7,42	0,01	0,00	6,72	139,0	6,71	0,01	0,00	
Transferts nets entre catégories	0,14	1,6	0,23	4,3	0,23	0,00	0,00	0,23	4,3	0,23	0,00	0,00	0,09	1,8	0,09	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,22	2,5	0,05	0,9	0,05	0,00	0,00	0,05	0,9	0,05	0,00	0,00	0,22	4,5	0,22	0,00	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,02	0,02	0,02	0,02	0,5	10,5
Frais d'acquisition	0,15	0,12	0,12	0,12	2,5	57,4
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,09	0,07	0,07	0,07	1,4	32,1
TOTAL	0,26	0,21	0,21	0,21	4,3	100,0

3- Provisions d'assurance

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011*	Montant 2012
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	41,57	41,08	41,08	39,62

4- Évolution des capitaux garantis

(en milliards d'euros)	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	Variation en %
Montant 2010	39,16	45,32	15,7
Montant 2011	46,35	44,68	-3,6
Montant 2011*	46,35	44,68	-3,6
Montant 2012	44,53	42,89	-3,7

5- Évolution connue par les contrats

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011*	Montant 2012	% des capitaux
Résiliations	0,00	0,00	0,00	0,02	0,0
Rachats	3,89	8,36	8,36	8,08	18,8
Réductions	0,02	0,02	0,02	0,01	0,0

Annexe 2 : Comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011				2011 *				2012							
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	104,33	100,0	90,02	100,0	88,56	1,44	0,01	90,01	100,0	88,56	1,44	0,01	79,36	100,0	77,88	1,47	0,01	
Résultat financier du compte technique	28,89	27,7	21,38	23,8	21,04	0,34	0,00	21,38	23,8	21,04	0,34	0,00	29,29	36,9	28,86	0,43	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	-28,47	-27,3	6,48	7,2	6,32	0,16	0,00	6,48	7,2	6,32	0,16	0,00	3,61	4,5	3,43	0,17	0,00	
Total des ressources	104,75	100,4	117,88	130,9	115,92	1,95	0,01	117,87	131,0	115,92	1,94	0,01	112,26	141,5	110,18	2,08	0,01	
CHARGES																		
Sinistres payés	70,44	67,5	88,37	98,2	87,20	1,16	0,01	88,37	98,2	87,20	1,16	0,01	91,04	114,7	89,85	1,18	0,01	
Accroissement des provisions techniques	-2,72	-2,6	0,79	0,9	0,72	0,07	0,00	0,79	0,9	0,72	0,07	0,00	-16,36	-20,6	-16,45	0,10	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	7,11	6,8	7,28	8,1	7,12	0,16	0,00	7,30	8,1	7,14	0,16	0,00	6,94	8,7	6,78	0,16	0,00	
Participation aux bénéficiaires	26,36	25,3	17,54	19,5	17,31	0,23	0,00	17,54	19,5	17,31	0,23	0,00	26,44	33,3	26,15	0,29	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	4,70	4,5	6,12	6,8	5,94	0,19	0,00	6,12	6,8	5,94	0,19	0,00	3,33	4,2	3,14	0,19	0,00	
Total des charges	105,89	101,5	120,11	133,4	118,29	1,81	0,01	120,10	133,4	118,29	1,80	0,01	111,37	140,3	109,45	1,92	0,01	
Transferts nets entre catégories	2,57	2,5	2,19	2,4	2,19	0,00	0,00	2,19	2,4	2,19	0,00	0,00	2,29	2,9	2,29	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	1,43	1,4	-0,04	0,0	-0,18	0,14	0,00	-0,04	0,0	-0,18	0,14	0,00	3,18	4,0	3,02	0,16	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011 *	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,32	0,30	0,32	0,19	0,2	2,7
Frais d'acquisition	3,40	3,20	3,27	2,97	3,7	41,6
Frais d'administration et autres charges techniques nets	3,73	3,95	4,03	3,98	5,0	55,8
TOTAL	7,46	7,45	7,45	7,13	9,0	100,0

3- Provisions d'assurance

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011 *	Montant 2012
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	954,71	983,71	983,81	1009,79

4- Évolution des capitaux garantis

(en milliards d'euros)	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	Variation en %
Montant 2010	1 155,41	1 246,12	7,9
Montant 2011	1 304,34	1 372,75	5,2
Montant 2011 *	1 304,76	1 373,11	5,2
Montant 2012	1 368,72	1 413,27	3,3

5- Évolution connue par les contrats

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011 *	Montant 2012	% des capitaux
Résiliations	20,80	25,44	25,50	27,75	2,0
Rachats	39,08	59,90	59,90	59,63	4,4
Réductions	0,51	0,71	0,71	0,59	0,0

Annexe 3 : Comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011				2011*				2012							
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS						
RESSOURCES																		
Primes	13,99	100,0	14,47	100,0	11,31	0,45	2,71	14,50	100,0	11,31	0,45	2,74	14,20	100,0	11,14	0,47	2,59	
Résultat financier du compte technique	2,21	15,8	1,44	10,0	1,30	0,00	0,14	1,44	10,0	1,30	0,00	0,14	1,69	11,9	1,58	0,02	0,08	
Charges incombant aux réassureurs	1,27	9,1	1,88	13,0	1,23	0,16	0,49	1,88	13,0	1,23	0,16	0,49	2,41	17,0	1,64	0,16	0,62	
Total des ressources	17,47	124,9	17,79	122,9	13,85	0,61	3,34	17,82	122,9	13,85	0,60	3,37	18,30	128,9	14,36	0,65	3,29	
CHARGES																		
Sinistres payés	8,70	62,2	9,15	63,2	7,18	0,18	1,78	9,16	63,2	7,18	0,18	1,80	8,69	61,2	6,72	0,20	1,77	
Accroissement des provisions techniques	0,05	0,4	0,94	6,5	0,48	0,17	0,30	0,87	6,0	0,48	0,17	0,22	0,63	4,5	0,30	0,13	0,21	
Frais d'acquisition et d'administration	3,20	22,9	3,41	23,6	3,14	0,06	0,20	3,43	23,7	3,16	0,06	0,21	3,25	22,9	2,96	0,06	0,23	
Participation aux bénéficiaires	1,52	10,9	1,20	8,3	1,03	0,01	0,16	1,20	8,2	1,03	0,01	0,16	1,70	12,0	1,68	0,01	0,01	
Primes cédées aux réassureurs	2,40	17,2	2,29	15,8	1,46	0,17	0,65	2,29	15,8	1,46	0,17	0,65	2,77	19,5	1,89	0,18	0,69	
Total des charges	15,87	113,4	16,98	117,3	13,30	0,59	3,09	16,93	116,8	13,30	0,60	3,03	17,02	119,9	13,53	0,58	2,91	
Transferts nets entre catégories	0,23	1,6	0,19	1,3	0,19	0,00	0,00	0,19	1,3	0,19	0,00	0,00	0,07	0,5	0,07	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	1,80	12,9	0,99	6,8	0,74	0,01	0,25	1,00	6,9	0,74	0,00	0,26	1,33	9,4	0,90	0,08	0,34	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,23	0,42	0,23	0,25	1,7	7,0
Frais d'acquisition	2,54	2,56	2,63	2,53	17,8	72,5
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,68	0,80	0,80	0,72	5,0	20,5
TOTAL	3,46	3,46	3,67	3,50	24,6	100,0

3- Provisions d'assurance

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011*	Montant 2012
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	87,88	99,27	99,30	95,52

4- Évolution des capitaux garantis

(en milliards d'euros)	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	Variation en %
Montant 2010	1 802,80	1 675,79	-7,0
Montant 2011	1 779,67	1 766,80	-0,7
Montant 2011*	2 248,67	2 211,66	-1,6
Montant 2012	2 241,03	2 413,35	7,7

5- Évolution connue par les contrats

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011*	Montant 2012	% des capitaux
Résiliations	34,38	50,08	108,24	170,63	7,6
Rachats	0,29	0,29	0,30	0,37	0,0
Réductions	0,32	0,41	0,41	0,54	0,0

Annexe 4 : Comptes de l'assurance vie en unités de compte

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	18,76	100,0	17,42	100,0	17,42	0,01	0,00	17,42	100,0	17,42	0,01	0,00	16,82	100,0	16,81	0,00	0,00	
Résultat financier du compte technique	1,52	8,1	1,40	8,0	1,40	0,00	0,00	1,40	8,0	1,40	0,00	0,00	1,73	10,3	1,73	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	0,60	3,2	-0,05	-0,3	-0,05	0,00	0,00	-0,05	-0,3	-0,05	0,00	0,00	2,73	16,2	2,73	0,00	0,00	
Total des ressources	20,88	111,3	18,77	107,7	18,76	0,01	0,00	18,77	107,7	18,76	0,01	0,00	21,28	126,5	21,27	0,00	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	11,90	63,4	14,04	80,6	14,02	0,01	0,01	14,04	80,6	14,02	0,01	0,01	14,54	86,5	14,51	0,02	0,01	
Accroissement des provisions techniques	2,61	13,9	-0,46	-2,6	-0,44	0,00	-0,01	-0,46	-2,6	-0,44	0,00	-0,01	-1,37	-8,1	-1,34	-0,01	-0,01	
Frais d'acquisition et d'administration	1,44	7,7	1,55	8,9	1,55	0,00	0,00	1,55	8,9	1,55	0,00	0,00	1,71	10,2	1,71	0,00	0,00	
Participation aux bénéficiaires	0,49	2,6	0,49	2,8	0,49	0,00	0,00	0,49	2,8	0,49	0,00	0,00	0,63	3,7	0,63	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	0,34	1,8	0,33	1,9	0,33	0,00	0,00	0,33	1,9	0,33	0,00	0,00	2,40	14,3	2,40	0,00	0,00	
Total des charges	16,78	89,4	15,95	91,6	15,95	0,01	0,00	15,96	91,6	15,95	0,01	0,00	17,91	106,5	17,91	0,00	0,00	
Transferts nets entre catégories	-2,96	-15,8	-2,52	-14,5	-2,52	0,00	0,00	-2,52	-14,5	-2,52	0,00	0,00	-2,44	-14,5	-2,44	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	1,14	6,1	0,30	1,7	0,30	0,00	0,00	0,30	1,7	0,30	0,00	0,00	0,93	5,5	0,93	0,00	0,01	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,08	0,05	0,05	0,06	0,3	3,2
Frais d'acquisition	0,62	0,64	0,64	0,75	4,4	42,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,82	0,92	0,92	0,96	5,7	54,5
TOTAL	1,52	1,60	1,60	1,77	10,5	100,0

3- Provisions d'assurance

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011*	Montant 2012
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	217,48	201,56	201,56	218,32

Annexe 5 : Comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite affirmée (branche 26 et PERP)

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	2,43	100,0	2,48	100,0	1,91	0,30	0,26	2,77	100,0	2,18	0,30	0,28	3,21	100,0	2,62	0,30	0,28	
Résultat financier du compte technique	1,40	57,6	0,80	32,3	0,56	0,16	0,08	0,81	29,2	0,57	0,16	0,08	1,55	48,5	0,94	0,46	0,16	
Charges incombant aux réassureurs	1,03	42,4	0,58	23,4	0,52	0,00	0,05	0,59	21,4	0,52	0,00	0,07	0,72	22,4	0,64	0,00	0,08	
Total des ressources	4,86	200,0	3,85	155,2	3,00	0,46	0,39	4,17	150,6	3,28	0,46	0,43	5,30	165,4	4,07	0,73	0,50	
CHARGES																		
Sinistres payés	1,06	43,6	1,17	47,2	0,75	0,35	0,07	1,23	44,4	0,80	0,36	0,08	1,43	44,6	0,97	0,37	0,09	
Accroissement des provisions techniques	2,20	90,5	1,59	64,1	1,29	0,06	0,24	1,82	65,8	1,51	0,06	0,26	2,11	65,7	1,47	0,33	0,30	
Frais d'acquisition et d'administration	0,18	7,4	0,14	5,6	0,11	0,03	0,00	0,15	5,4	0,12	0,03	0,00	0,21	6,5	0,18	0,02	0,00	
Participation aux bénéficiaires	1,05	43,2	0,71	28,6	0,68	0,00	0,03	0,71	25,8	0,68	0,00	0,03	1,20	37,4	1,15	0,00	0,05	
Primes cédées aux réassureurs	0,32	13,2	0,32	12,9	0,27	0,00	0,05	0,33	12,0	0,27	0,00	0,06	0,36	11,3	0,30	0,00	0,06	
Total des charges	4,81	197,9	3,93	158,5	3,10	0,44	0,39	4,24	153,3	3,38	0,44	0,43	5,30	165,4	4,07	0,73	0,50	
Transferts nets entre catégories	0,00	0,0	0,01	0,4	0,01	0,00	0,00	0,01	0,2	0,01	0,00	0,00	-0,02	-0,7	-0,02	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,05	2,1	-0,07	-2,8	-0,09	0,02	0,00	-0,07	-2,5	-0,09	0,02	0,00	0,15	4,6	0,11	0,02	0,02	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,02	0,01	0,01	0,01	0,4	5,5
Frais d'acquisition	0,09	0,10	0,11	0,14	4,2	61,7
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,09	0,04	0,04	0,07	2,2	32,8
TOTAL	0,20	0,16	0,16	0,22	6,9	100,0

3- Provisions d'assurance

(en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2011*	Montant 2012
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	27,78	29,70	30,29	34,00

Annexe 6 : Comptes de l'assurance automobile

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	18,15	100,0	18,88	100,0	18,88	0,00	0,00	18,68	100,0	18,68	0,00	0,00	19,29	100,0	19,29	0,00	0,00	
Résultat financier du compte technique	1,21	6,7	0,91	4,8	0,91	0,00	0,00	0,89	4,8	0,89	0,00	0,00	0,95	4,9	0,95	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	1,26	6,9	1,30	6,9	1,30	0,00	0,00	1,27	6,8	1,27	0,00	0,00	1,66	8,6	1,66	0,00	0,00	
Total des ressources	20,62	113,6	21,08	111,7	21,08	0,00	0,00	20,84	111,6	20,84	0,00	0,00	21,91	113,6	21,91	0,00	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	14,63	80,6	14,52	76,9	14,52	0,00	0,00	14,45	77,4	14,45	0,00	0,00	14,16	73,4	14,16	0,00	0,00	
Accroissement des provisions techniques	0,83	4,6	1,18	6,3	1,18	0,00	0,00	1,17	6,3	1,17	0,00	0,00	1,59	8,2	1,59	0,00	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	3,75	20,7	3,88	20,6	3,88	0,00	0,00	3,87	20,7	3,87	0,00	0,00	3,92	20,3	3,92	0,00	0,00	
Participation aux bénéfices	0,00	0,0	0,01	0,1	0,01	0,00	0,00	0,01	0,0	0,01	0,00	0,00	0,01	0,0	0,01	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	1,35	7,4	1,40	7,4	1,40	0,00	0,00	1,38	7,4	1,38	0,00	0,00	1,66	8,6	1,66	0,00	0,00	
Total des charges	20,56	113,3	20,98	111,1	20,98	0,00	0,00	20,89	111,8	20,89	0,00	0,00	21,34	110,6	21,34	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,06	0,3	0,10	0,5	0,10	0,00	0,00	0,11	0,6	0,11	0,00	0,00	0,65	3,4	0,65	0,00	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	1,67	1,71	1,71	1,73	8,9	30,7
Frais d'acquisition	2,44	2,53	2,53	2,57	13,1	45,5
Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,31	1,35	1,34	1,35	7,0	23,8
TOTAL	5,43	5,60	5,58	5,66	29,0	100,0

3- Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

(exercice de survenance des sinistres en %)	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de sinistre vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	81,4	87,6	89,4	85,8	83,8
- à la fin du 2 ^e exercice	81,9	88,7	90,6	86,1	
- à la fin du 3 ^e exercice	83,0	90,3	90,2		
- à la fin du 4 ^e exercice	85,4	91,3			
- à la fin du 5 ^e exercice	85,5				

Annexe 7 : Comptes de l'assurance de dommages aux biens

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012				
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
RESSOURCES																	
Primes	14,03	100,0	14,86	100,0	14,86	0,00	0,00	14,58	100,0	14,58	0,00	0,00	15,33	100,0	15,33	0,00	0,00
Résultat financier du compte technique	0,57	4,1	0,43	2,9	0,43	0,00	0,00	0,43	3,0	0,43	0,00	0,00	0,37	2,4	0,37	0,00	0,00
Charges incombant aux réassureurs	1,28	9,1	1,08	7,3	1,08	0,00	0,00	1,06	7,3	1,06	0,00	0,00	1,52	9,9	1,52	0,00	0,00
Total des ressources	15,88	113,2	16,38	110,2	16,38	0,00	0,00	16,08	110,3	16,08	0,00	0,00	17,23	112,4	17,23	0,00	0,00
CHARGES																	
Sinistres payés	9,33	66,5	9,23	62,1	9,23	0,00	0,00	9,21	63,1	9,21	0,00	0,00	10,04	65,5	10,04	0,00	0,00
Accroissement des provisions techniques	0,36	2,6	0,44	3,0	0,44	0,00	0,00	0,44	3,0	0,44	0,00	0,00	0,71	4,7	0,71	0,00	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	3,61	25,7	3,73	25,1	3,73	0,00	0,00	3,71	25,5	3,71	0,00	0,00	3,88	25,3	3,88	0,00	0,00
Participation aux bénéfices	0,07	0,5	0,07	0,5	0,07	0,00	0,00	0,07	0,5	0,07	0,00	0,00	0,06	0,4	0,06	0,00	0,00
Primes cédées aux réassureurs	2,23	15,9	2,31	15,5	2,31	0,00	0,00	2,24	15,3	2,24	0,00	0,00	2,54	16,5	2,54	0,00	0,00
Total des charges	15,60	111,2	15,78	106,2	15,78	0,00	0,00	15,66	107,4	15,66	0,00	0,00	17,23	112,4	17,23	0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,28	2,0	0,61	4,1	0,61	0,00	0,00	0,63	4,3	0,63	0,00	0,00	0,11	0,7	0,11	0,00	0,00

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	1,18	1,24	1,24	1,31	8,5	25,2
Frais d'acquisition	2,47	2,57	2,57	2,65	17,3	51,0
Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,14	1,16	1,15	1,23	8,0	23,8
TOTAL	4,79	4,97	4,95	5,19	33,8	100,0

3- Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

(exercice de survenance des sinistres en %)	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de sinistre vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	72,1	90,4	80,3	73,5	79,9
- à la fin du 2 ^e exercice	72,6	90,9	81,4	74,3	
- à la fin du 3 ^e exercice	73,5	93,1	82,3		
- à la fin du 4 ^e exercice	75,5	95,1			
- à la fin du 5 ^e exercice	76,9				

Annexe 8 : Comptes de l'assurance de responsabilité civile

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	3,00	100,0	3,05	100,0	3,05	0,00	0,00	2,89	100,0	2,89	0,00	0,00	2,98	100,0	2,98	0,00	0,00	
Résultat financier du compte technique	0,54	18,0	0,46	15,1	0,46	0,00	0,00	0,39	13,6	0,39	0,00	0,00	0,45	15,2	0,45	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	0,48	16,0	0,21	6,9	0,21	0,00	0,00	0,30	10,6	0,30	0,00	0,00	0,31	10,3	0,31	0,00	0,00	
Total des ressources	4,02	134,0	3,72	122,0	3,72	0,00	0,00	3,58	124,1	3,58	0,00	0,00	3,74	125,5	3,74	0,00	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	1,57	52,3	1,56	51,1	1,56	0,00	0,00	1,48	51,4	1,48	0,00	0,00	1,50	50,3	1,50	0,00	0,00	
Accroissement des provisions techniques	0,67	22,3	0,27	8,9	0,27	0,00	0,00	0,33	11,6	0,33	0,00	0,00	0,41	13,8	0,41	0,00	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	0,64	21,3	0,65	21,3	0,65	0,00	0,00	0,61	21,1	0,61	0,00	0,00	0,64	21,5	0,64	0,00	0,00	
Participation aux bénéfices	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	0,58	19,3	0,54	17,7	0,54	0,00	0,00	0,49	17,0	0,49	0,00	0,00	0,53	17,8	0,53	0,00	0,00	
Total des charges	3,46	115,3	3,02	99,0	3,02	0,00	0,00	2,92	101,3	2,92	0,00	0,00	3,08	103,3	3,08	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,56	18,7	0,70	23,0	0,70	0,00	0,00	0,66	23,0	0,66	0,00	0,00	0,66	22,2	0,66	0,00	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,19	0,21	0,19	0,20	6,7	23,8
Frais d'acquisition	0,41	0,43	0,40	0,42	93,4	50,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,23	0,22	0,21	0,22	70,8	26,0
TOTAL	0,83	0,86	0,80	0,84	22,4	100,0

3- Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

(exercice de survenance des sinistres en %)	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de sinistre vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	75,6	76,7	79,5	81,4	82,4
- à la fin du 2 ^e exercice	79,0	80,2	79,9	81,0	
- à la fin du 3 ^e exercice	83,7	81,6	79,8		
- à la fin du 4 ^e exercice	84,5	81,0			
- à la fin du 5 ^e exercice	83,5				

Annexe 9 : Comptes de l'assurance des catastrophes naturelles

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	1,29	100,0	1,36	100,0	1,36	0,00	0,00	1,34	100,0	1,34	0,00	0,00	1,41	100,0	1,41	0,00	0,00	
Résultat financier du compte technique	0,06	4,7	0,05	3,7	0,05	0,00	0,00	0,05	3,4	0,05	0,00	0,00	0,04	3,1	0,04	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	0,80	62,0	0,29	21,3	0,29	0,00	0,00	0,29	21,4	0,29	0,00	0,00	0,39	27,4	0,39	0,00	0,00	
Total des ressources	2,15	166,7	1,70	125,0	1,70	0,00	0,00	1,67	124,8	1,67	0,00	0,00	1,84	130,5	1,84	0,00	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	1,37	106,2	0,65	47,8	0,65	0,00	0,00	0,65	48,5	0,65	0,00	0,00	0,58	41,0	0,58	0,00	0,00	
Accroissement des provisions techniques	0,03	2,3	-0,01	-0,7	-0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,9	-0,01	0,00	0,00	0,16	11,1	0,16	0,00	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	0,22	17,1	0,22	16,2	0,22	0,00	0,00	0,22	16,7	0,22	0,00	0,00	0,23	16,6	0,23	0,00	0,00	
Participation aux bénéfices	0,01	0,8	0,01	0,7	0,01	0,00	0,00	0,01	0,6	0,01	0,00	0,00	0,01	0,6	0,01	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	0,71	55,0	0,78	57,4	0,78	0,00	0,00	0,77	57,8	0,77	0,00	0,00	0,81	57,4	0,81	0,00	0,00	
Total des charges	2,34	181,4	1,65	121,3	1,65	0,00	0,00	1,64	122,7	1,64	0,00	0,00	1,79	126,7	1,79	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	-0,19	-14,7	0,05	3,7	0,05	0,00	0,00	0,05	3,5	0,05	0,00	0,00	0,07	4,6	0,07	0,00	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,09	0,07	0,07	0,06	4,1	19,7
Frais d'acquisition	0,14	0,14	0,14	0,15	10,3	50,0
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,08	0,08	0,08	0,09	6,2	30,3
TOTAL	0,32	0,29	0,29	0,29	20,6	100,0

Annexe 10 : Comptes de l'assurance des divers

Sont regroupées sous « divers » l'assistance, la protection juridique et les pertes pécuniaires diverses.

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011				2011*				2012						
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant							
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS					
RESSOURCES																	
Primes	3,64	100,0	3,92	100,0	3,88	0,04	0,00	3,69	100,0	3,62	0,07	0,00	3,89	100,0	3,83	0,06	0,00
Résultat financier du compte technique	0,10	2,7	0,06	1,5	0,06	0,00	0,00	0,06	1,7	0,06	0,00	0,00	0,08	2,0	0,08	0,00	0,00
Charges incombant aux réassureurs	0,52	14,3	0,48	12,2	0,48	0,01	0,00	0,55	15,0	0,52	0,03	0,00	0,58	14,8	0,56	0,02	0,00
Total des ressources	4,26	117,0	4,47	114,0	4,42	0,05	0,00	4,30	116,6	4,20	0,10	0,00	4,54	116,8	4,46	0,08	0,00
CHARGES																	
Sinistres payés	1,84	50,5	1,90	48,5	1,87	0,03	0,00	1,86	50,4	1,82	0,04	0,00	1,94	49,8	1,90	0,00	0,04
Accroissement des provisions techniques	-0,02	-0,5	0,12	3,1	0,12	0,00	0,00	0,20	5,3	0,18	0,01	0,00	0,20	5,2	0,20	0,00	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	1,38	37,9	1,50	38,3	1,49	0,01	0,00	1,36	36,9	1,35	0,01	0,00	1,45	37,4	1,45	0,01	0,00
Participation aux bénéfices	0,07	1,9	0,07	1,8	0,07	0,00	0,00	0,07	2,0	0,07	0,00	0,00	0,02	0,6	0,02	0,00	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,61	16,8	0,66	16,8	0,66	0,01	0,00	0,68	18,5	0,65	0,03	0,00	0,76	19,5	0,73	0,03	0,00
Total des charges	3,88	106,6	4,25	108,4	4,21	0,05	0,00	4,17	113,1	4,07	0,10	0,00	4,37	112,2	4,28	0,08	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,38	10,4	0,22	5,6	0,21	0,01	0,00	0,20	5,4	0,19	0,01	0,00	0,28	7,2	0,27	0,00	0,00

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,35	0,38	0,37	0,40	10,2	21,4
Frais d'acquisition	1,1	1,18	1,05	1,13	29,0	61,0
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,28	0,32	0,31	0,33	8,4	17,6
TOTAL	1,73	1,87	1,73	1,85	47,6	100,0

3- Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

(exercice de survenance des sinistres en %)	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de sinistre vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	51,3	56,2	55,2	53,6	53,5
- à la fin du 2 ^e exercice	49,0	53,2	52,7	53,2	
- à la fin du 3 ^e exercice	49,1	52,7	54,5		
- à la fin du 4 ^e exercice	52,1	54,8			
- à la fin du 5 ^e exercice	52,5				

Annexe 11 : Comptes de l'assurance transport

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	0,86	100,0	1,03	100,0	1,03	0,00	0,00	1,04	100,0	1,04	0,00	0,00	0,97	100,0	0,97	0,00	0,00	
Résultat financier du compte technique	0,05	5,8	0,05	4,9	0,05	0,00	0,00	0,05	4,8	0,05	0,00	0,00	0,03	2,9	0,03	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	0,13	15,1	0,15	14,6	0,15	0,00	0,00	0,15	14,3	0,15	0,00	0,00	0,18	18,3	0,18	0,00	0,00	
Total des ressources	1,04	120,9	1,23	119,4	1,23	0,00	0,00	1,24	119,0	1,24	0,00	0,00	1,17	121,2	1,17	0,00	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	0,77	89,5	0,76	73,8	0,76	0,00	0,00	0,75	71,7	0,75	0,00	0,00	0,67	69,3	0,67	0,00	0,00	
Accroissement des provisions techniques	-0,37	-43,0	-0,22	-21,4	-0,22	0,00	0,00	-0,22	-21,4	-0,22	0,00	0,00	-0,07	-7,3	-0,07	0,00	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	0,21	24,4	0,26	25,2	0,26	0,00	0,00	0,25	24,2	0,25	0,00	0,00	0,24	25,2	0,24	0,00	0,00	
Participation aux bénéfices	0,01	1,2	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	0,24	27,9	0,27	26,2	0,27	0,01	0,00	0,27	25,8	0,27	0,00	0,00	0,29	29,6	0,29	0,00	0,00	
Total des charges	0,86	100,0	1,07	103,9	1,07	0,05	0,00	1,05	100,4	1,05	0,00	0,00	1,13	116,9	1,13	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,18	20,9	0,16	15,5	0,16	0,00	0,00	0,17	16,2	0,17	0,00	0,00	0,03	3,5	0,03	0,00	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,04	0,04	0,04	0,05	4,8	15,9
Frais d'acquisition	0,12	0,17	0,17	0,17	17,3	57,7
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,08	0,09	0,09	0,08	7,9	26,4
TOTAL	0,24	0,30	0,29	0,29	30,0	100,0

Annexe 12 : Comptes de l'assurance construction

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	2,25	100,0	2,34	100,0	2,34	0,00	0,00	2,33	100,0	2,33	0,00	0,00	2,27	100,0	2,27	0,00	0,00	
Résultat financier du compte technique	0,64	28,4	0,50	21,4	0,50	0,00	0,00	0,50	21,3	0,50	0,00	0,00	0,52	22,9	0,52	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	0,34	15,1	0,38	16,2	0,38	0,00	0,00	0,38	16,5	0,38	0,00	0,00	0,27	11,7	0,27	0,00	0,00	
Total des ressources	3,23	143,6	3,22	137,6	3,22	0,00	0,00	3,22	137,8	3,22	0,00	0,00	3,05	134,6	3,05	0,00	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	1,16	51,6	1,24	53,0	1,24	0,00	0,00	1,24	53,2	1,24	0,00	0,00	1,27	56,0	1,27	0,00	0,00	
Accroissement des provisions techniques	0,76	33,8	0,76	32,5	0,76	0,00	0,00	0,76	32,4	0,76	0,00	0,00	0,56	24,8	0,56	0,00	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	0,37	16,4	0,38	16,2	0,38	0,00	0,00	0,38	16,3	0,38	0,00	0,00	0,38	16,9	0,38	0,00	0,00	
Participation aux bénéfices	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	0,41	18,2	0,44	18,8	0,44	0,00	0,00	0,44	18,8	0,44	0,00	0,00	0,41	18,2	0,41	0,00	0,00	
Total des charges	2,70	120,0	2,82	120,5	2,82	0,00	0,00	2,82	120,8	2,82	0,00	0,00	2,63	115,9	2,63	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,53	23,6	0,40	17,1	0,40	0,00	0,00	0,40	17,1	0,40	0,00	0,00	0,43	18,9	0,43	0,00	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,15	0,16	0,16	0,16	7,0	29,5
Frais d'acquisition	0,24	0,25	0,25	0,25	10,9	45,7
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,13	0,13	0,13	0,13	5,9	24,8
TOTAL	0,52	0,54	0,54	0,54	23,9	100,0

Annexe 13 : Comptes de l'assurance crédit et caution

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	0,94	100,0	1,01	100,0	0,99	0,01	0,00	0,86	100,0	0,85	0,01	0,00	0,87	100,0	0,87	0,01	0,00	
Résultat financier du compte technique	0,07	7,4	0,10	9,9	0,10	0,00	0,00	0,10	11,5	0,10	0,00	0,00	0,06	6,7	0,06	0,00	0,00	
Charges incombant aux réassureurs	0,18	19,1	0,37	36,6	0,37	0,00	0,00	0,37	42,4	0,37	0,00	0,00	0,29	33,2	0,29	0,00	0,00	
Total des ressources	1,19	126,6	1,47	145,5	1,46	0,01	0,00	1,33	153,9	1,31	0,01	0,00	1,22	140,0	1,22	0,01	0,00	
CHARGES																		
Sinistres payés	0,31	33,0	0,34	33,7	0,33	0,00	0,00	0,34	39,0	0,33	0,00	0,00	0,42	48,6	0,42	0,00	0,00	
Accroissement des provisions techniques	0,09	9,6	0,17	16,8	0,17	0,01	0,00	0,18	20,7	0,17	0,01	0,00	0,01	1,0	0,02	-0,01	0,00	
Frais d'acquisition et d'administration	0,28	29,8	0,28	27,7	0,27	0,01	0,00	0,28	32,1	0,27	0,01	0,00	0,29	33,1	0,29	0,00	0,00	
Participation aux bénéfices	0,03	3,2	0,04	4,0	0,04	0,00	0,00	0,04	4,1	0,04	0,00	0,00	0,04	4,7	0,04	0,00	0,00	
Primes cédées aux réassureurs	0,24	25,5	0,32	31,7	0,32	0,00	0,00	0,32	37,1	0,32	0,00	0,00	0,30	34,6	0,30	0,00	0,00	
Total des charges	0,95	101,1	1,15	113,9	1,14	0,02	0,00	1,14	132,8	1,13	0,02	0,00	1,07	122,1	1,07	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,24	25,5	0,32	31,7	0,32	0,00	0,00	0,32	37,2	0,32	0,00	0,00	0,20	23,2	0,19	0,01	0,00	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,00	0,02	0,03	0,02	1,9	5,5
Frais d'acquisition	0,19	0,18	0,18	0,20	23,4	66,9
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,10	0,10	0,09	0,08	9,7	27,7
TOTAL	0,29	0,30	0,30	0,31	35,0	100,0

Annexe 14 : Comptes de dommages corporels

1- Compte de résultat simplifié

(en milliards d'euros)	2010		2011					2011*					2012					
	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant			
					CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS	
RESSOURCES																		
Primes	49,97	100,0	44,89	100,0	17,94	18,71	8,23	44,23	100,0	17,86	18,14	8,23	46,09	100,0	18,64	18,73	8,71	
Résultat financier du compte technique	1,00	1,7	0,69	1,5	0,54	0,01	0,14	0,70	1,6	0,54	0,01	0,15	0,64	1,4	0,38	0,12	0,14	
Charges incombant aux réassureurs	6,73	16,2	7,83	17,4	3,11	2,12	2,59	8,47	19,1	3,11	2,14	3,21	9,14	19,8	3,22	2,57	3,35	
Total des ressources	57,70	117,9	53,40	119,0	21,60	20,84	10,96	53,39	120,7	21,51	20,29	11,60	55,88	121,2	22,25	21,43	12,20	
CHARGES																		
Sinistres payés	39,35	78,0	35,42	78,9	12,30	15,78	7,35	36,13	81,7	12,28	15,29	8,56	36,55	79,3	12,84	15,84	7,86	
Accroissement des provisions techniques	1,65	3,0	1,61	3,6	0,91	0,19	0,51	1,52	3,4	0,91	0,20	0,42	2,10	4,5	1,01	0,22	0,86	
Frais d'acquisition et d'administration	9,70	18,4	7,19	16,0	3,92	2,58	0,69	7,10	16,0	3,89	2,65	0,56	7,81	16,9	4,27	2,71	0,84	
Participation aux bénéficiaires	0,23	0,5	0,22	0,5	0,00	0,04	0,17	0,23	0,5	0,00	0,04	0,18	0,19	0,4	0,00	0,11	0,08	
Primes cédées aux réassureurs	7,05	16,2	7,90	17,6	3,23	2,16	2,52	8,52	19,3	3,22	2,18	3,12	9,01	19,6	3,18	2,55	3,28	
Total des charges	57,98	116,2	52,34	116,6	20,35	20,75	11,24	53,62	121,2	20,30	20,24	13,08	55,53	120,5	21,30	21,30	12,92	
Transferts nets entre catégories	-0,03	0,0	0,02	0,0	0,02	0,00	0,00	0,02	0,0	0,02	0,00	0,00	0,01	0,0	0,01	0,00	0,00	
RÉSULTAT TECHNIQUE	-0,31	1,75	1,09	2,4	1,27	0,10	-0,28	1,34	2,2	1,25	0,05	-0,35	0,38	0,8	0,98	0,13	-0,72	

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

N.B. : les données de 2011* sont celles des organismes ayant remis leurs états déclaratifs 2012 à l'été 2013.

2- Frais de fonctionnement

(en milliards d'euros)	2010	2011	2011*	2012		
	Montant	Montant	Montant	Montant	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	2,15	2,85	1,81	1,95	4,2	20,5
Frais d'acquisition	3,17	3,22	4,25	4,40	9,5	46,1
Frais d'administration et autres charges techniques nets	5,44	3,25	2,84	3,19	6,9	33,4
TOTAL	10,76	9,32	8,91	9,54	20,7	100,0

Annexe 15 : Précisions méthodologiques

1. Définition de la population dite « proforma »

En comptabilité, les états proforma (ou comptes proforma) permettent d'apprécier les performances d'une entreprise sur des bases homogènes en matière de périmètre. Selon le règlement⁴⁵ du Comité de la réglementation comptable n° 99-02 : « les présentations pro forma ont pour objet de rendre comparables dans le temps des séries de données comptables dont la comparaison directe est rendue difficile, voire impossible en raison d'événements intervenus ou devant intervenir ».

En effet, si les comptes non retraités d'une entreprise correspondent à la situation réelle, ils ne permettent pas d'étude d'évolution. Les états proforma publiés par les entités (banques, assurances, mutuelles, etc.) en plus des rapports des bilans semestriels ou annuels retraitent donc le passé pour le rendre comparable au périmètre actuel.

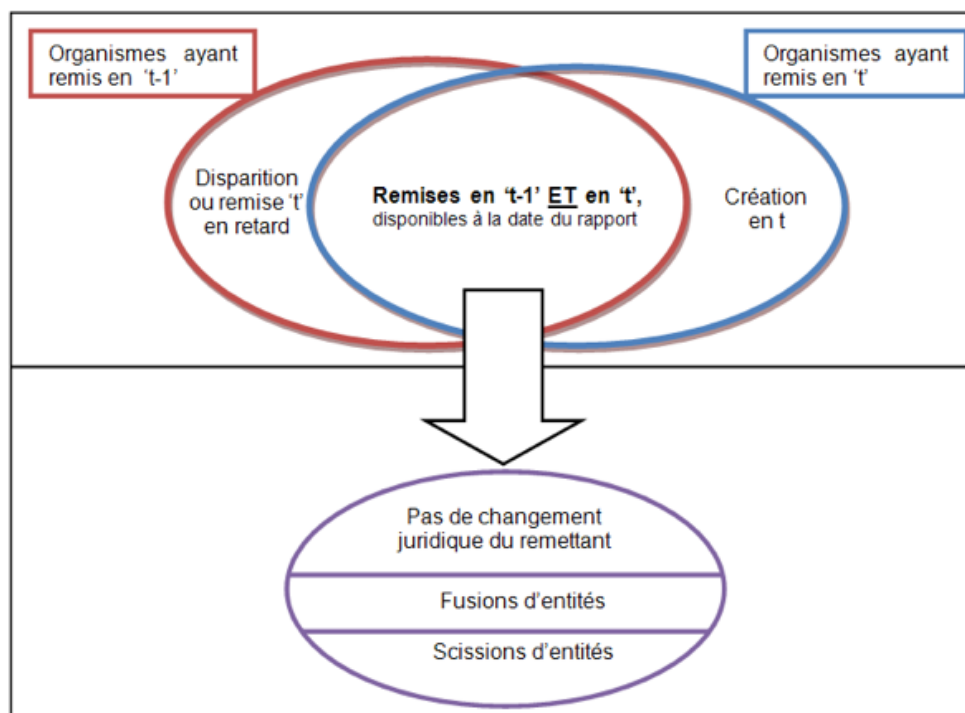
Les sources d'incomparabilité des comptes d'une entreprise entre une date t-1 et une date t sont au nombre de quatre :

- les entrées et sorties de filiales ;
- l'évolution et la multiplicité des référentiels ;
- l'évolution des devises : la conversion des comptes des filiales étrangères peut affecter les valeurs consolidées toutes choses égales par ailleurs ;
- le nombre et le choix des options comptables (valorisation des actifs, choix de la méthode dérogatoire,...).

Dans la partie *Assurances* de ce rapport, l'année t-1 proforma (2011*) consiste :

- à retenir les entités ayant remis en t-1 (2011) et t (2012) ;
- et à exclure les entités qui ont remis en t-1 (2011) mais qui n'ont pas encore remis en t (2012).

Si la population « juridique » (c'est-à-dire la liste des organismes d'assurance remettants, identifiés par leur matricule) peut différer quelque peu entre l'année t-1 proforma et l'année t du fait des fusions et scissions intervenues en t, le périmètre économique des deux populations est identique.



45. Source : F. Pourtier « L'information pro forma en questions » disponible sur <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/40/71/PDF/Pourtier.pdf> et comité de la réglementation comptable « règlement 99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques » disponible sur http://www.anc.gouv.fr/sections/normes_privees/reglements/reglements_1999/reg1999_02_modifie/downloadFile/file/reg1999_02_modifie.pdf?nocache=1319638434.32

On conserve ainsi, dans la population de 2011 proforma (notée 2011*), les organismes qui ont remis l'année suivante et on écarte ceux qui n'ont pas encore remis en 2012. Les comparaisons et les évolutions, sous forme de taux de croissance entre 2011* et 2012, sont donc possibles au niveau agrégé et représentatives de l'ensemble du marché.

2. La population exerçant une activité de santé

La population des organismes exerçant une activité de santé (ou frais de soin) décrite dans ce rapport est un sous-ensemble de la population des organismes ayant une activité de dommages corporels. Ces deux populations recoupent en partie celle des organismes exerçant une activité de santé complémentaire suivie par la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (la DREES, qui recense les organismes cotisant au fonds CMU).

	ACPR - Nombre d'organismes exerçant une activité dommages corporels	ACPR - Organismes exerçant une activité frais de soin	DREES - Organismes cotisant au fonds CMU	Écart positifs (surcomplémentaires/remises à zele)	Écarts négatifs (dossiers annuels non arrivés à la date de clôture des travaux, succ, dispensés)
Institutions de prévoyance	36	23	27		-4
Assureurs du code des assurances	171	102	94	19	-11
Mutuelles du code de la mutualité	365	340	376	17	-53
Total	572	465	497	36	-68

Source : DREES et ACPR.

Trois raisons expliquent les écarts négatifs :

- les 7 succursales européennes exerçant une activité en LPS cotisent à la CMU mais ne remettent pas de dossiers annuels ;
- 4 sociétés d'assurance sont dispensées de remise ;
- certains dossiers annuels n'étaient pas encore disponibles à la date d'arrêté des travaux⁴⁶.

En ce qui concerne les écarts positifs :

- 22 organismes n'exercent qu'une activité de frais de soin qui correspond à des garanties accessoires (surcomplémentaires, remboursement des frais de soin de l'assurance conducteur, etc.) ;
- 14 mutuelles substituées remettent un dossier annuel sur base volontaire.

46. Comme indiqué dans le rapport d'activité de l'ACP, devenue ACPR, l'année 2012 a été marquée par une intensification des efforts de l'Autorité en vue d'obtenir l'intégralité des documents annuels, allant jusqu'à l'ouverture par le collège de procédures d'injonction assorties d'astreintes. Cela a permis une amélioration des délais de remise ; toutefois plus de 60 mutuelles et unions ont répondu que leur assemblée générale se tiendrait au cours du dernier trimestre 2012, ce qui repoussait de plusieurs mois la possibilité de remettre leurs documents annuels. En effet, contrairement aux sociétés d'assurance, les organismes relevant du code de la mutualité n'ont pas l'obligation de tenir une assemblée générale approuvant leurs comptes dans les six mois suivant la clôture de l'exercice. Une évolution de la législation sur ce point est actuellement en discussion.

Glossaire

Affaires directes	Les affaires directes d'un organisme d'assurances correspondent aux engagements contractés à partir d'une implantation en France pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations (assimilables à des opérations de réassurance) et les activités réalisées à l'étranger (libre prestation de services et activités des succursales).
Autres actifs du bilan	Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
Autres éléments non techniques	Le résultat d'une entreprise d'assurance est égal à la somme du résultat technique et des éléments non techniques. Le résultat non technique comprend notamment : <ul style="list-style-type: none">• les produits et charges non techniques ;• les produits financiers nets se rapportant aux fonds propres ;• les produits et charges exceptionnels ainsi que de la fiscalité.
Autres passifs du bilan	Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe.
Cotisations	Voir « Primes ».
Espace économique européen	Association dont le but est d'étendre le marché intérieur à des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui ne veulent pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.
Exigence de marge de solvabilité	L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances).
Fonds CMU (couverture maladie universelle)	Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.
Fonds propres	Ensemble des capitaux permanents mis à la disposition de la société, plus réserve de capitalisation.

Placements en unités de compte (UC)	Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte. À la différence des placements dits « en euros », les placements en unités de compte (UC) sont des placements investis en couverture des engagements de contrats d'assurance vie dont le montant des garanties, les primes et les provisions mathématiques sont exprimés par référence à des unités de placement appelées « unités de compte ». La réglementation fixe la liste des actifs pouvant ainsi servir de valeur de référence. On peut citer, parmi les plus couramment utilisés : les obligations, les actions, les parts de fonds commun de placement, les titres de créances négociables, les OPCVM ou les parts de société civile immobilière. Les engagements ainsi que les actifs correspondants sont évalués sur la base de la valeur courante de l'unité de compte. Les actifs ne sont donc pas évalués au coût historique contrairement aux autres placements. La variation de valeur de ces actifs est enregistrée sur une ligne séparée du compte de résultat.
Placements hors UC	Ensemble des actifs détenus par l'assureur en dehors de ceux détenus en couverture des engagements techniques des contrats dont les engagements sont exprimés en UC.
Plus-values et moins-values	Une plus-value correspond au profit qui serait réalisé à l'occasion de la vente d'un élément de l'actif immobilisé de l'entreprise. Elle peut être potentielle (i.e. latente) ou réalisée en cas de vente effective. A l'inverse, lorsque le prix de cession est inférieur à la valeur vénale de cette immobilisation, telle qu'elle est mentionnée au bilan de l'entreprise il existe réellement ou potentiellement une moins-value. Une plus ou moins-value se calcule donc en retranchant de la valeur de marché, la valeur nette comptable figurant au bilan de l'entreprise.
Prestations (compte de résultat)	Le terme prestation désigne la mise en œuvre d'une des garanties prévue au contrat, entraînant un paiement partiel ou total de ce qui est dû à l'assuré. Dans les comptes de résultat présentés dans cette publication c'est la somme des éléments suivants : Sinistres + charges + participation aux bénéfices +/- ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable).
Primes ou cotisations (compte de résultat)	Versement effectué par le souscripteur ou l'adhérent en contrepartie des garanties accordées par l'assureur. Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance vie, le non-paiement entraîne la déchéance de garantie (c'est-à-dire la fin de cette garantie). Pour les contrats d'assurance vie, selon les modalités définies initialement dans les contrats ou modifiées dans des avenants, le versement peut être unique (effectué au moment de la souscription), périodique (montant et périodicité définis dans le contrat) ou libre. Le versement est appelé cotisation s'agissant d'opérations réalisées par les mutuelles du code de la mutualité, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance mutuelle. Dans les autres cas il s'agit d'une prime. Dans les comptes de résultat présentés dans cette publication, le terme « primes » s'entend des primes et cotisations acquises brutes de cessions.
Produits financiers du compte de résultat technique	Produits financiers des activités d'assurance.
Produits financiers du compte de résultat non technique	Produits ou charges liés au placement des fonds propres.

Participation au bénéfice	La gestion des cotisations épargnées dégage des produits dénommés bénéfiques techniques et financiers. La participation aux bénéfices est une obligation légale à la charge des assureurs selon laquelle les assureurs font participer leurs assurés à ces bénéfices (L. 331-3 du code des assurances), au-delà des intérêts techniques.
Participation aux résultats	La participation aux résultats est la somme de la participation aux bénéfices et des intérêts techniques.
Provisions techniques	Le poste "provisions techniques" du secteur de l'assurance représente les engagements des assureurs envers les assurés. Ces engagements sont matérialisés au bilan de l'assureur via différentes provisions qui donnent une évaluation du coût futur des prestations qui seront à verser aux assurés. Se référer à l'article R 331-3 du Code des assurances pour les provisions vie et R 331-6 pour les provisions non-vie.
Provisions mathématiques	Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Pour les contrats d'épargne, le montant de la provision correspond à la valeur de l'épargne accumulée (primes nettes des chargements, intérêts techniques crédités et participations aux bénéfices inscrites en compte) nette des éventuels rachats partiels déjà effectués.
Ratio combiné	Le ratio combiné est le ratio technique des activités d'assurance non-vie pour un exercice donné. Il s'obtient en calculant le rapport de la charge des sinistres et des frais généraux sur les primes (ou cotisations) nettes acquises. Ce ratio permet aux assureurs d'appréhender leurs performances à la fois en termes de sinistralité et de coûts de gestion. Si le ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que la charge de sinistres, et les frais de gestion afférents dépassent les primes (ou cotisations) ; les assureurs peuvent alors corriger ce déficit technique par des bénéfices financiers.
Ratio sinistres sur primes (applicable aux activités d'assurance non-vie)	Le ratio sinistres/primes, applicable aux activités d'assurance non-vie, est le rapport entre le montant de la charge de sinistres avérés et des cotisations acquises sur un même contrat d'assurance ou une branche. Lorsqu'il est mesuré par année de survenance, il constitue une bonne mesure de la sinistralité des assureurs.
Réassurance	La réassurance peut se définir comme la technique par laquelle un assureur transfère sur une autre entreprise d'assurance ou de réassurance tout ou partie des risques qu'il a souscrits. Cette couverture se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un réassureur dit cessionnaire s'engage moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit cédant, dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés à titre de sinistre. Mais, dans tous les cas où l'assureur se réassure contre les risques qu'il a assurés, il reste seul responsable vis à vis de l'assuré (cf. article L.111-3 du Code des assurances).
Régime branche 26	Les régimes dits de « branche 26 » sont des régimes collectifs de retraite « assurantielle » en points. Ils sont aussi appelés « L.441 » conformément à l'article L.441-1 du Code des Assurances qui les définit, ou encore « Régimes du 4 Juin », en référence au décret fondateur du 4 juin 1964. Ces régimes relèvent des dispositions de l'article L.932-24 du Code de la Sécurité Sociale lorsqu'il s'agit d'institutions de prévoyance, et des dispositions de l'article L 222-2 du Code de la mutualité lorsqu'il s'agit de mutuelles.

Réserve de capitalisation	La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. Elle a pour but de parer à la diminution du revenu des actifs des assureurs vie en cas de baisse des taux, en entravant la distribution des plus-values de cession. Elle doit ainsi leur permettre de préserver un volume de placements suffisant pour honorer leurs garanties de taux. Cette réserve spéciale, considérée comme une provision au regard des exigences de couverture des engagements, fait partie des éléments constitutifs de la marge de solvabilité.
Résultat net	Résultat technique plus résultat non technique, correspond au bénéficiaire ou à la perte de l'exercice.
Résultat technique	Résultat de l'ensemble des opérations techniques (primes, prestations, variation de provisions, frais généraux, commissions et produits financiers nets rattachés) nettes de réassurance. Des comptes de résultat technique vie et non-vie sont établis séparément.
Solde de réassurance	Solde positif ou négatif des opérations de réassurance inclus dans le résultat technique.
Taux de cession des primes	Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.
Taux de couverture des engagements réglementés	Le ratio de couverture des engagements réglementés est égal au rapport des actifs retenus en couverture aux engagements réglementés. Les codes des assurances, de la mutualité et de la Sécurité sociale fixent la liste des valeurs mobilières et autres titres admis en couverture des engagements réglementés. La liste comporte cinq catégories principales : obligations, actions, immobilier, prêts et dépôts. Les placements admis en couverture des engagements réglementés ne peuvent pas toutefois dépasser certains plafonds pour les catégories d'actifs suivantes : 65 % pour les actions, 40 % pour l'immobilier et 10 % pour les prêts. En outre, afin de diviser les risques, ils ne doivent pas excéder, 5 % des engagements réglementés en valeur émise par une même société (actions, obligations ou prêts), cette limite de 5 % est portée à 10 % à condition que le total ne dépasse pas 40 % de l'ensemble des placements admis en couverture. Les engagements réglementés correspondent quant à eux aux provisions techniques et autres dettes privilégiées (hypothèques, dépôts reçus à restituer, complément retraite des salariés, dettes fiscales et sociales).
Taux de couverture bilantielle de la marge	Le ratio de couverture de la marge de solvabilité est égal au rapport des fonds propres à la marge minimum de solvabilité. La marge minimum de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sans risques de placement pour les assureurs, et en assurance non-vie à 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances).

Sommaire des tableaux et graphiques

Tableau 1	Les organismes d'assurance.....	58
Tableau 2	Nombre d'entreprises d'assurance et des succursales d'entreprises d'assurance de l'Espace économique européen habilitées à exercer en libre prestation de services sur le territoire français au 31 décembre 2012.....	59
Tableau 3	Nombre de déclarations de libre prestation de services par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2012.....	60
Tableau 5	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2012.....	62
Tableau 6	Compte de résultat agrégé – vue résumée	64
Graphique 1	Résultat financier technique de l'assurance non-vie par type d'organisme	65
Tableau 7	Sources du chiffre d'affaires en assurance vie.....	66
Graphique 2	Répartition des primes d'assurance vie perçues en affaires directes selon le type de contrat.....	67
Graphique 3	Collecte nette cumulée sur les contrats rachetables en assurance vie depuis le 1 ^{er} janvier de l'année.....	68
Graphique 4	Charges de prestations et participation aux résultats dans le total des prestations vie.....	69
Graphique 5	Les provisions mathématiques.....	70
Tableau 8	Sources des primes acquises en assurance non-vie.....	71
Graphique 6	Répartition par branche des primes non-vie acquises en affaires directes.....	71
Graphique 7	Ratio sinistres sur primes par année de survenance	72
Graphique 8	Ratio combinés par catégorie.....	73
Tableau 9	Bilan agrégé des organismes d'assurance – vue résumée.....	74
Graphique 9	Composition de l'actif par type d'organisme	75
Graphique 10	Composition du passif par type d'organisme.....	76
Tableau 10	Structure des placements des sociétés du code des assurances (en valeur nette comptable).....	77
Graphique 11	Plus-values latentes par classe d'actifs.....	78
Graphique 12	Évolution des acceptations et cessions en réassurance, et structure des primes cédées.....	79
Graphique 13	Taux de cession par forme juridique.....	80
Graphique 14	Taux de cession pour une sélection de branches – activité non-vie.....	81
Tableau 11	Répartition par contrepartie des acceptations et cessions en réassurance des organismes d'assurance agréés en France	82
Tableau 12	Taux de couverture des engagements réglementés	83
Graphique 15	Taux de couverture de la marge.....	84
Tableau 13	Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2012.....	85
Graphique 16	Répartition des primes de dommages corporels.....	85
Graphique 17	Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme.....	86
Graphique 18	Part de la santé dans le total des primes en 2012.....	86
Graphique 19	Primes dommages corporels par type de contrat.....	87
Graphique 20	Ratio sinistres sur primes des branches dommages corporels, par année de survenance.....	87
Graphique 21	Ratio combiné dommages corporels pour la population exerçant une activité de dommages corporels.....	88
Graphique 22	Marge de solvabilité des organismes réalisant une activité de dommages corporels.....	89
Tableau 14	Compte de résultat des organismes réalisant des opérations de dommages corporels – vue résumée	89



ISSN : 2112-7891

Directeur de publication : Danièle Nouy
Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

www.acpr.banque-france.fr